

# ANNEXE 01

## Enquête publique

Liaison Intercommunale Nord-Ouest  
(LINO) - Section Sud

Monsieur le Préfet de la région  
Nord-Pas-de-Calais - Préfet du Nord  
12-14 rue Jean Sans Peur  
59 039 LILLE Cedex

S/C de MM. BOURABAA et VERHILLE

Quesnoy sur Deûle, le 17 mai 2013

Monsieur le Préfet,

L'enquête citée en objet est programmée du 29 mai au 29 juin 2013.

Les dernières informations des riverains sur le sujet mis à l'enquête datent, selon nos informations, de l'année 2005.

Les agendas des élus locaux et communautaires concernés par le projet n'ont pas pu être harmonisés pour organiser une réunion publique d'information avant le démarrage de l'enquête.

Compte tenu de cette situation, la Commission d'Enquête que j'ai l'honneur de présider a décidé de se substituer au pétitionnaire pour l'information du public, conformément à l'article L. 123-13 du Code de l'Environnement.

Deux réunions sont programmées :

Le vendredi 7 juin à 18 heures 30, mairie de LOOS, salle du Conseil Municipal, en présence de :

Monsieur DEBREU, Vice-Président de Lille Métropole Communauté Urbaine et des élus des villes de :

EMMERIN, HAUBOURDIN, LAMBERSART et LOOS.

Le mardi 18 juin à 18 heures 30, mairie de LOMME, Petit Salon, en présence des élus des villes de :

LOMME et SEQUEDIN.

Pour compléter votre information, LMCU utilisera ses moyens logistiques pour l'enregistrement audio numérique des débats.

Les modalités et la publicité de cette réunion ont été arrêtées avec des responsables de la Direction Espaces Public, Voirie de LMCU.

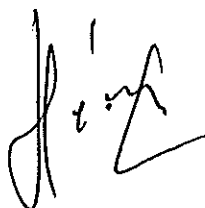
Cette réunion a pour but d'informer les populations locales sur l'ensemble des travaux et du dossier mis à l'enquête.

L'étape de la concertation étant achevée, seul le projet de réalisation de la Liaison Intercommunale Nord-Ouest, section Sud et des travaux concomitants seront présentés à chacune des réunions publiques d'information.

Dans le cas, éventuel, où ces réunions étaient perturbées pour des motifs indépendants du projet mis à l'ordre du jour, la réunion sera close immédiatement par le président de la commission d'enquête.

Je reste à votre disposition pour toutes informations complémentaires souhaitées sur le sujet.

Veillez, Monsieur le Préfet, recevoir l'expression de ma considération distinguée.



**Jean-Paul HÉMERY**  
Président de la commission d'enquête

# ANNEXE 02

Prenez la parole !



ENQUÊTE  
PUBLIQUE

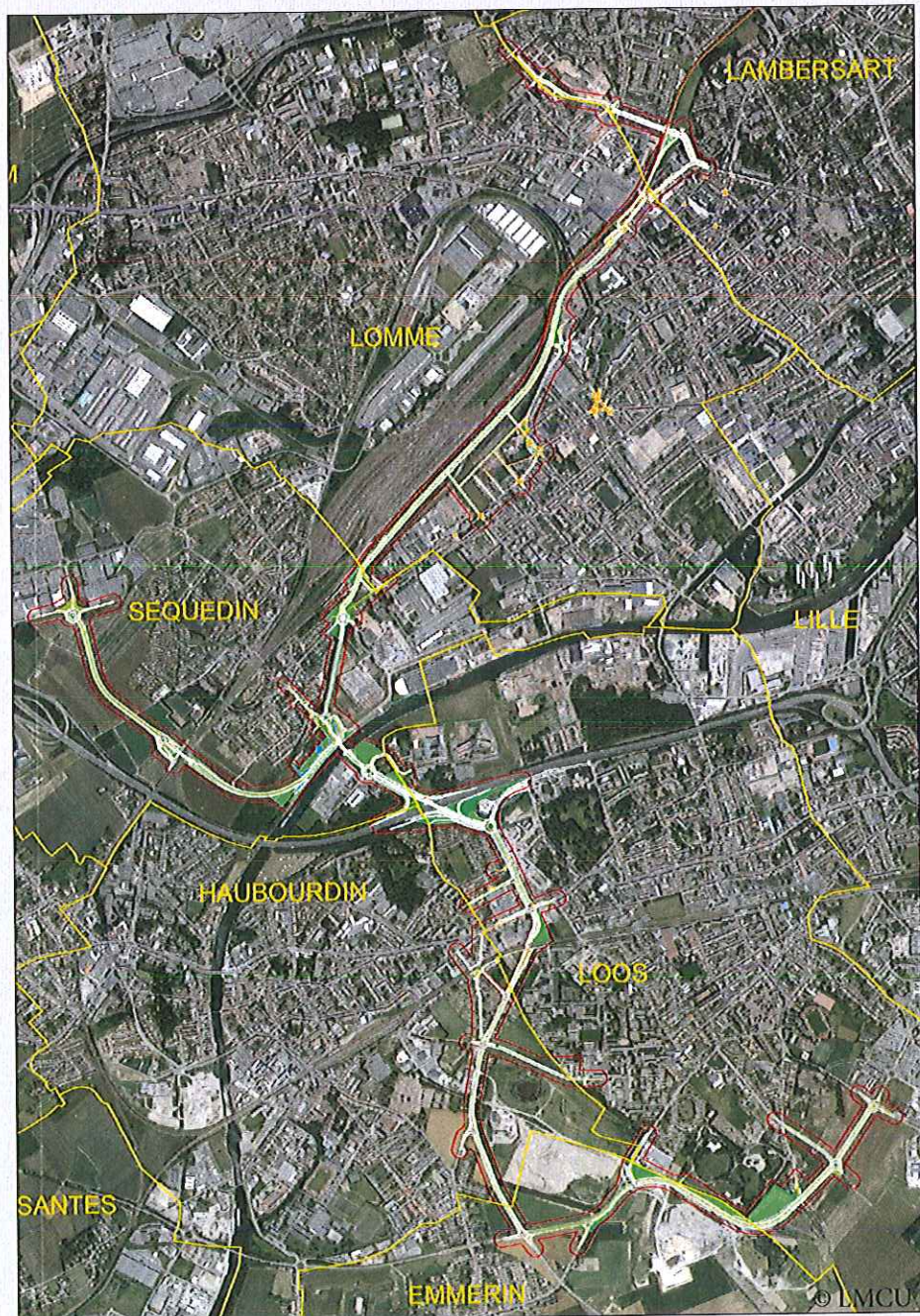
DU 29 MAI AU  
29 JUIN 2013

## Liaison Intercommunale Nord-Ouest (LINO partie SUD)

### REUNION PUBLIQUE

mardi 18 juin 2013 à 18h30

Salle du petit salon  
en mairie de LOMME.



Nord  
le Département



Réunion d'information dans le cadre de l'enquête publique  
Pour plus d'infos : +33(0) 3 20.21.22.23 [www.lillemetropole.fr](http://www.lillemetropole.fr)

# ANNEXE 03



Vues futures des aménagements cyclables



## QU'EST - CE QUE LA LINO ?

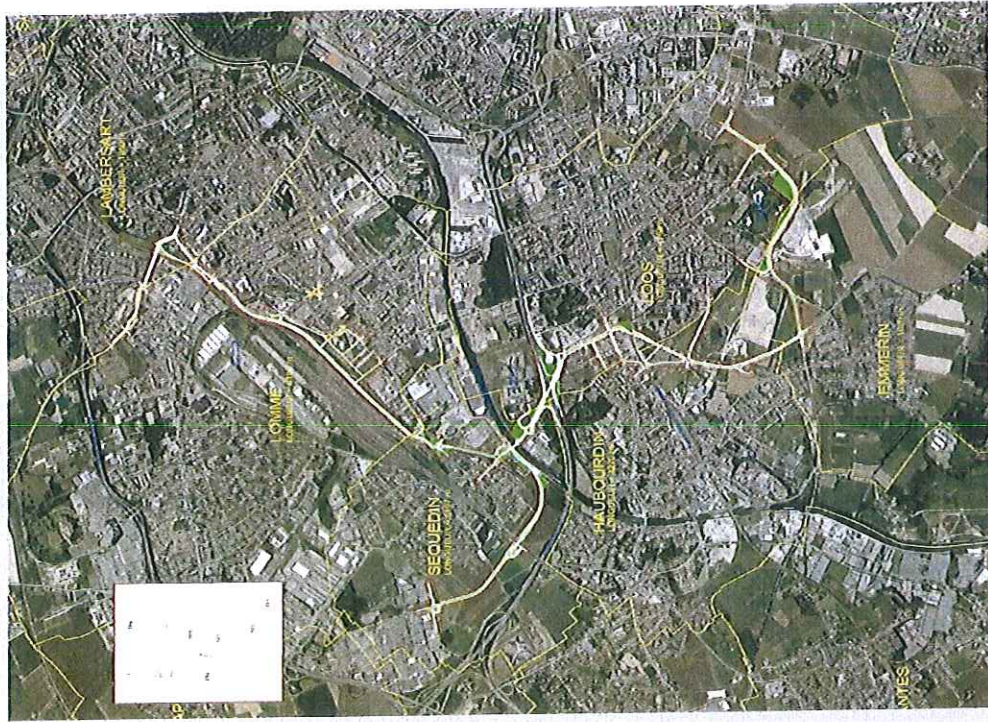
La LINO Sud est une voie principale d'une longueur de 12 kilomètres environ. Elle s'étend de la commune de Loos (secteur Sud-Ouest du pôle Eurasanté) jusqu'à la commune de Lambersart (rue Eugène Descamps). Elle traverse ainsi Emmerin, Haubourdin, Sequedin et Lomme. Cette voie reprend en partie des voies existantes, qui seraient requalifiées :

- rue des Lostes à Haubourdin,
- route de Sequedin à Loos,
- rue du Train de Loos à Sequedin,
- rue de la Gare à Lomme,
- rue A. Bonte à Lambersart (partie comprise entre l'avenue de Dunkerque et le raccordement à la rue E. Descamps)

Pour obtenir un itinéraire continu sur l'ensemble du trajet de la LINO Sud, la création de tronçons de voies nouvelles s'avère nécessaire :

- dans les carrières d'Emmerin / Haubourdin/Loos → pour rejoindre le pôle Eurasanté,
- à Loos / Haubourdin → pour créer un passage sous les voies ferrées,
- le long du site Délivrance à Lomme → pour contourner le quartier du Marais,
- entre la rue E. Descamps et la rue A. Bonte à Lambersart → pour créer un passage sous les voies ferrées,
- Enfin, pour contourner le centre ville de Sequedin.

Vue aérienne de l'ensemble du projet LINO sud



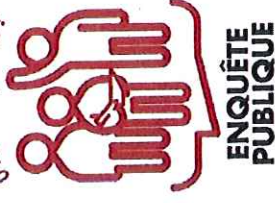
## L'ENQUETE PUBLIQUE, C'EST QUOI ?

L'enquête publique est une démarche par laquelle le public est invité à s'exprimer avant l'approbation du futur projet.

Chacun est invité à émettre ses avis, idées et remarques sur le projet présenté. Celles-ci permettront à Lille Métropole d'enrichir le projet.

La loi prévoit que tout projet qui, par sa nature ou son ampleur, modifie le cadre de vie, doit faire l'objet d'une enquête publique qui associe les habitants, les associations, les représentants du monde agricole, et toute autre personne ou organisme intéressé par le projet.

Revenez la parole !



### COMMENT PARTICIPER ?

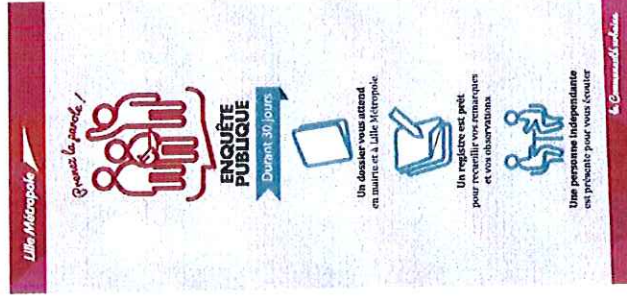
La réunion publique de ce soir est un rendez-vous privilégié pour prendre connaissance du projet et faire part de vos idées.

Le questionnaire ci-contre, une fois rempli, sera à remettre aux organisateurs de la réunion pour permettre la prise en compte de vos remarques.

**Dans les Mairies pendant toute la durée de l'enquête publique !**

Un dossier d'enquête est consultable dans les Mairies durant la période de l'enquête. Le public est invité à s'y rendre pour prendre connaissance des enjeux et objectifs du projet.

Des registres y sont également ouverts afin de recueillir les observations et propositions.



## POURQUOI METTRE EN PLACE LA LINO ?

• Pour favoriser le développement de grands projets métropolitains tels Euratechnologies à Lille - Lomme ou Eurasanté à Lille - Loos  
> *Comment ?* En améliorant leur accessibilité depuis l'autoroute A25 et la Rocade Nord-Ouest.

• Pour réduire les nuisances (bruit, pollution de l'air, etc.) liées à la circulation automobile dans ces secteurs urbanisés du nord-ouest de l'agglomération Lilloise  
> *Comment ?* En favorisant les reports des circulations vers une infrastructure routière structurante qui sera située à l'écart des secteurs urbanisés.

• Pour favoriser les modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle  
> *Comment ?* En créant des aménagements dédiés aux modes de déplacement doux (piétons et cyclistes) et des aménagements pour mettre en service une nouvelle offre de transport collectif (bus de rocade).



# ANNEXE 04

**REUNION PUBLIQUE DU 7 JUIN 2013**  
**Salle du Conseil Municipal**  
**Mairie de LOOS**

Début de la réunion vers 18 h 00

M. RONDELAERE, Maire de Loos

Bienvenue à Loos, bienvenue à Monsieur le Président, Monsieur HÉMERY.

Pendant cette réunion, bienvenue à vous et je salue évidemment Bernard DEBREU, vice Président de la Communauté Urbaine, mon collègue le Maire d'Haubourdin. Je voudrais saluer Monsieur l'Adjoint au maire de Lambersart en tout cas on est réuni pour discuter de la liaison intercommunale Nord Ouest. J'ai aussi des élus qui sont dans la salle et des techniciens de la Communauté Urbaine. Un mot sur la LINO d'abord, vous avez vu on a mis notre drapeau en berne puisque nous sommes triste du décès de Pierre MAUROY notamment ancien président de la Communauté Urbaine de Lille, je me souviens des réunions avec Pierre MAUROY qui parlait de la VINO d'abord ensuite de la LINO et de la priorité qu'il avait donné dans notre secteur la réalisation de cette artère arrivée dans notre secteur sur Eurasanté notamment puisque Pierre MAUROY est à l'origine de la LINO, mais aussi d'Eurasanté puisque à l'époque de la première réunion avec lui en 1992 et 1993 et c'était un visionnaire de l'avis de tout le monde qu'on ait su rassembler les énergies pour réaliser Eurasanté. Maintenant 3000 emplois je l'ai dit un accès supplémentaire obligatoire à cette zone économique importante pour la Métropole et pour notamment le sud de la Métropole donc on a beaucoup d'espoir sur la réalisation de la LINO pour que le chariot du matin soit un peu dé densifié dans nos villes d'Haubourdin et de Loos notamment et que les citoyens perdent moins de temps pour arriver à cette zone économique si importante, et au CHR. Le CHR c'est 20 000 visiteurs par jour entre visiteurs et salariés qui se rendent au travail très important aussi pour vous les riverains parce que il faut que les intérêts de tous et de toutes se terminent sur une zone économique Eurasanté ; mais il faut que les droits des riverains soient respectés et je crois que de cela vous êtes comptable Monsieur le Président des intérêts de tout le monde. En tout cas, maintenant, on ne fait plus de projet qui ne soit, on fait des projets qui sont beaux, fonctionnels, qui respectent les déplacements de tous aussi bien individuels que collectifs avec les transports en commun avec beaucoup d'espoir pour nos deux villes et c'est que le passage souterrain va améliorer notamment l'intervention des services de sécurité les pompiers d'un côté ou l'autre de nos villes sont arrêtés au passage à niveau on a eu des cas douloureux à vivre à cause de cette coupure urbaine très importante qui va être en partie levée avec le passage souterrain voilà très heureux de t'accueillir vraiment et je pense qu'on aura une réunion où chacun pourra s'exprimer de la meilleure façon.

M. HÉMERY

Mesdames, mesdemoiselles, messieurs, bonsoir et bienvenue dans cette salle du Conseil Municipal que la municipalité de LOOS a bien voulu mettre à notre disposition.

Nous remercions tous les élus pour leur présence dans cette salle, ainsi que toutes les personnes qui ont pris de leur temps pour nous accompagner ce soir.

Je remercie également les maîtres d'ouvrage qui nous ont aidés pour organiser cette réunion et qui vous présenteront le projet global qui est mis à l'enquête depuis le 29 mai.

Nous sommes ici pour vous faire présenter le projet de réalisation de la Liaison Intercommunale Nord-Ouest section Sud, communément appelée la LINO section Sud.

L'organisation de cette réunion a été initiée par la commission d'enquête. Cette réunion entre dans le cadre de ses prérogatives, c'est pour cette raison qu'elle est présidée un membre de la commission.

Cette réunion est ouverte à tous les citoyens des 6 communes directement concernées par le projet global, ceux des communes environnantes, aux associations et également à toute les personnes motivées par ce projet, quelque soit son lieu de résidence.

La réunion de ce soir a uniquement pour but de faire présenter, par Lille Métropole Communauté Urbaine, coordinateur des différents maîtres d'ouvrages, l'ensemble des projets qui sont soumis à enquête publique.

A la fin de la présentation, vous pourrez poser toutes les questions que vous voudrez, à la seule condition c'est qu'elles traitent **UNIQUEMENT** du sujet mis à l'enquête, c'est-à-dire du projet de la LINO section Sud.

Seule cette section a été portée à connaissance de la commission d'enquête.

Les questions qui ne traiteront pas de cette nouvelle section seront écartées.

Dans le cas où la réunion dériverait sur des sujets qui ne sont pas portés à connaissance de la commission d'enquête, je serai contraint de clore la réunion.

Cette enquête a fait l'objet d'une large diffusion réglementaire : information par affichages en mairies et presse, et sur le terrain sous la responsabilité de LMCU. Elle a été complétée par des insertions sur les sites internet des mairies et des compléments d'avis d'enquête dans de nombreux espaces publics des mairies concernées par la procédure engagée depuis fin mai.

Cette réunion a également fait l'objet d'une large publicité auprès des populations riveraines par diffusion de documents spécifiques tout au long du parcours du projet.

La commission d'enquête est constituée par Messieurs Jean-Charles DELOFFRE et Philippe ROUSSEL, commissaires enquêteurs titulaires, Monsieur Jean-Pierre CAMPAGNE, commissaire enquêteur suppléant, et par moi-même, Jean-Paul HEMERY, qui la préside.

Pour une question de neutralité et d'impartialité les commissaires enquêteurs désignés par le Tribunal Administratif de Lille pour conduire cette enquête résident tous en dehors des communes concernées par le projet.

Les commissaires enquêteurs, durant leurs permanences, ont un rôle d'écoute, de discussion avec les visiteurs et éventuellement d'explication sur le contenu du dossier et de prises de notes. En aucun cas, ils ne représentent le porteur du projet.

Pour votre information, nous avons demandé et obtenu qu'un enregistrement et des notes soient pris pour la restitution de cette réunion publique et le collationnement des questions posées.

Comme je vous l'ai déjà dit, la réunion a pour objet essentiel l'information du public par le pétitionnaire qui vous apportera les réponses souhaitées sur le projet et uniquement sur le projet mis à l'enquête.

Pendant l'enquête, les registres déposés dans les 6 communes concernées directement par le projet vous permettront de vous exprimer en dehors de la présence des commissaires enquêteurs. Ces registres seront accessibles pendant les heures

d'ouverture de chacune des mairies des communes de l'agglo jusqu'au samedi 29 juin, date de clôture de l'enquête.

Sur ce point, un rappel des lieux et jours et heures de permanence des membres de la commission vous sera présenté.

Vous pourrez également adresser un courrier à l'attention du Président de la commission d'enquête publique de la LINO section Sud ou le déposer en mairie de Lomme, siège de l'enquête. Des observations peuvent être transmises au Président de la commission d'enquête à l'adresse internet qui figure sur tous les avis d'enquête.

A ce stade de l'enquête publique, la commission n'a aucun avis à exprimer sur le projet.

Son avis vous sera connu après remise de son rapport d'enquête et de la motivation de ses conclusions.

Ces documents seront rendus publics après leur transmission à la Préfecture du Nord et au Président du Tribunal Administratif de Lille. Ils seront tenus à votre disposition à la Préfecture de Valenciennes et dans chacune des mairies concernées par le projet, pendant une année.

Pour le bon déroulement de cette réunion publique voici l'organisation nous vous proposons :

- **rappel des règles de l'enquête publique, droits des commissaires enquêteurs et des citoyens ;**
- **présentation du nouveau projet par LMCU ;**
- **échanges : questions/réponses avec le public ;**
- **conclusions par le Président de la Commission d'Enquête**

Un compte rendu de réunion publique sera rédigé pour être joint au rapport d'enquête.

Pour la bonne tenue de cette réunion, nous vous invitons à ne pas interrompre les intervenants et d'avoir la courtoisie de poser vos questions à la fin de la présentation, en vous présentant, si vous le souhaitez.

Si vous considérez que la réponse n'est pas satisfaisante, vous aurez toujours la possibilité de la porter sur l'un des registres d'enquête des communes déjà citées ou par courrier.

Afin de permettre à l'ensemble du public de pouvoir s'exprimer, deux Commissaires enquêteurs auront en charge la gestion du micro.

Pour les personnes qui préfèrent ne pas s'exprimer oralement, le 3ème mettra papier et crayon à votre disposition afin de pouvoir écrire vos questions et les remettra au Président de la CE qui les posera au pétitionnaire, après avoir vérifié qu'elles correspondent au sujet traité ce soir.

La qualité des débats permettra d'éclairer la Commission d'Enquête pour la motivation de ses conclusions. Par conséquent, quelle que soit la motivation de chacun d'entre vous, nous comptons sur votre coopération pour que les échanges soient constructifs et corrects. En cas de débordement, il appartiendra à la Commission d'Enquête, si nécessaire, de prendre la décision de clôturer cette réunion publique.

**JE VOUS REMERCIE DE VOTRE ATTENTION.**

Et je donne la parole à Monsieur ROUSSEL, membre de la Commission d'Enquête pour la présentation de la procédure.

M. ROUSSEL:

Merci Monsieur le Président, bonjour Mesdames et Messieurs, donc je vais dérouler un diaporama sur l'organisation de notre enquête publique qui a débutée le 29 mai dernier. Je vais faire une présentation générale de la procédure, le rôle de chacun des commissaires enquêteurs, vos droits et un rappel des permanences sachant que des permanences ont déjà eu lieu dans toutes les mairies depuis ce 29 mai.

Monsieur ROUSSEL commente le diaporama : l'enquête publique est une procédure ouverte on va dire à tous, sans retenue ni restriction, tout le monde peut intervenir et ce qui permet au public surtout d'être informé. Il y a des affiches un peu partout pour justement bien informer le public concerné par le projet et d'exprimer des appréciations, des sujétions ou éventuellement même des contre-propositions celles-ci seront répertoriées par nos soins en apposant vos observations sur des registres d'enquête, il y a un registre d'enquête par commune et tout le monde peut écrire dans ces six communes concernées qui sont déposés dans les mairies, alors je reviens encore comme l'avais dit précisément Monsieur le Président, le commissaire n'a pas besoin d'être présent pour que vous écriviez sur les registres.

Donc cette enquête publique, comme vous pouvez le constater est un moment très important de notre vie démocratique. Nous avons été nommés par le Président du Tribunal Administratif de Lille, et choisis parce qu'on était complètement indépendant et nous n'appartenons pas du tout aux communes concernées. Cette Commission d'Enquête est donc composée de trois membres et d'un suppléant. L'autorité compétente pour lancer cette enquête et qui a établi un arrêté d'ouverture d'une enquête publique est le Préfet du Nord.

Le commissaire enquêteur est indépendant et impartial. Nous ne vous donnerons jamais notre avis, nous vous écouterons, nous favoriserons votre intervention, nous vous aiderons le cas échéant.

C'est une personne compétente, qualifiée et il n'est pas expert en matière de voirie urbaine. Il participe à l'organisation de l'enquête, le Président vous en a parlé, il organise deux réunions d'information au public, il se tient à la disposition du public lors des permanences, on verra à la fin la liste de ces permanences. Il veille à la bonne information du public, ça, c'est un petit peu en amont de la première réunion, de la première permanence le 29 mai, à savoir l'affichage sur le site et l'affichage en mairies, dans certains locaux tels que les salles de sports ou tous lieux publics.

Le rôle de chacun : le commissaire enquêteur a un certain pouvoir, il peut procéder à toutes les consultations qu'il juge utiles, consulter des gens ou inviter des experts, il peut décider seul d'une organisation d'une réunion publique, ici Monsieur le Président a souhaité qu'il y ait deux réunions publiques d'information. Il peut décider de prolonger l'enquête au delà du 29 juin si nécessaire: il peut prendre la décision de prolonger d'une quinzaine de jours à l'issue de l'enquête, mais ça, je ne reviens pas sur ce qu'a dit Monsieur Hémerly. A l'issue de l'enquête, nous rédigerons un rapport, nous allons prendre un avis motivé sur le projet présenté par Lille Métropole Communauté Urbaine.

Vos droits : parce que c'est surtout ce qui vous intéresse, vous avez à votre disposition des dossiers d'enquête dans chacune des mairies, ces dossiers seront disponibles aux heures d'ouverture de bureau des mairies et même en notre absence ; vous pouvez consulter mais vous ne pouvez pas prélever, vous laissez le dossier en entier, c'est

consultable sur place, des photocopies ne sont pas possibles ou alors il faut en faire la demande et elles sont payantes. Vous pouvez aussi accéder au dossier via le site [pref.gouv.fr](http://pref.gouv.fr) ensuite, on a parlé des observations portées sur le registre, ces observations seront toutes analysées, toutes exploitées et toutes portées à la réflexion de la Commission d'Enquête. Le pétitionnaire sera sollicité pour émettre une réponse sur ces observations. On a reçu déjà pas mal de personnes pendant ces permanences, les observations orales sont prises en compte mais l'essentiel c'est bien sûr d'écrire les propositions, les contre-propositions et observations sur les registres, vous pouvez le faire auprès de nous, le faire par internet, par courrier même. Vous pouvez envoyer un courrier il n'y a pas de problème, au nom du Président de la Commission d'Enquête. Voilà, alors, il y a juste une petite observation, si vous préférez rester anonyme, c'est tout-à-fait possible. Vous avez les noms de commissaires enquêteurs notre Président, Monsieur Jean-Paul HÉMERY, les deux titulaires Jean-Charles DELOFFRE et Philippe ROUSSEL et un suppléant si jamais l'un d'entre nous venait à ne pas pouvoir poursuivre l'enquête. Le tribunal administratif a désigné un suppléant, Jean-Pierre COMPAGNE qui est présent aussi aujourd'hui.

Je vais vous présenter les 3 dossiers très rapidement parce que je ne veux pas déborder sur les interventions des techniciens. Il y a un dossier de déclaration d'utilité publique donc déclaration préalable, ensuite il y a un deuxième dossier parce que pour ceux qui ont déjà regardé le dossier, il est prévu de faire un pont supérieur pour franchir l'autoroute A25 à hauteur des prisons pour résumer un peu avec deux ronds points. Ce pont aura ses accès : il y aura quatre bretelles une pour Lille, une pour Dunkerque, quelque soit de l'endroit d'où l'on vient. Cette enquête entraîne le classement des voies dans le domaine public de l'État et l'enquête préalable pour la modification du Plan Local d'Urbanisme parce évidemment comme certains profils seront modifiés, il faudra aussi changer le Plan Local d'Urbanisme. Je projette juste les permanences.

En haut, on vous a mis des points de départ et des points d'arrivée donc on terminera l'enquête le samedi 29 juin et ce qui est en grisé, ce sont les permanences qui sont déjà passées et tout ce qui est en noir et rouge, ce sont les permanences à venir. Alors, bien entendu, on a déjà eu des permanences, et ce n'est pas parce que l'on siège à Emmerin ou à Loos qu'on va refuser des personnes qui viennent d'Haubourdin ou Lambersart au contraire, vous venez à l'une des permanences qui vous convient. Voilà, on termine en vous rappelant qu'il y a une réunion encore le 18 juin prochain à 18h30 en mairie de Lomme.

#### M. Hémerly

Je donne la parole à Monsieur le Vice-président de Lille Métropole qui porte le projet avec ses collaborateurs.

#### M. Debreu

Merci Monsieur le Président, bonsoir Mesdames et Messieurs, donc vous avez eu toute la présentation technique entre guillemets de comment se passe l'enquête, je pense que vous attendez la deuxième phase, pour ceux qui n'auraient pas encore eu l'occasion de consulter mais si vous êtes là, c'est parce que vous êtes intéressés par ce projet dit de LINO Sud, vous me permettez, Monsieur le Président, de déborder puisqu'on avait dit qu'on ne parlerait que de la LINO Sud donc Monsieur le Vice Président évoque la LINO Nord puisque cette LINO, elle continue jusque Wambrechies, par ailleurs, évidemment, d'un point de vue technique, technologique, et financier, nous avons partagé une LINO Nord et une LINO Sud pour votre information d'ailleurs, la LINO Nord a pris un peu d'avance puisque l'enquête publique a elle déjà eu lieu et que nous finissons quasiment la

première phase de la première partie de la LINO Nord c'est le secteur de La Madeleine si je ne me trompe pas du côté de la nouvelle déchetterie et je vous donne une petite indication, cette première partie, c'est 3 millions d'euros, donc vous comprenez que sur la LINO même si j'ai entendu mon associé, Monsieur le Maire de Loos, il faut dire évidemment qu'aujourd'hui tous les élus communautaires que nous sommes, nous avons été frappés avec tristesse du décès de Pierre MAUROY, donc j'entendais depuis 1992, il parlait de la VINO Nord, de la LINO, pardon, et que vous voyez, c'est 20 ans après, donc il y a des projets qui durent longtemps j'ajoute qu'il y a eu une enquête qui a été réalisée par la Préfecture qui a été très complexe qui a duré pendant longtemps aussi puisque elle a démarré en 2011 pour commencer cette enquête publique que nous démarrons au 29 mai au 29 juin si Monsieur le Président ne décide pas de la rallonger encore un peu, ça c'est sa commission qui peut le décider donc simplement je ne vais pas m'étaler, Monsieur MONVILLE va vous présenter des diapos qui vous présenteront dans le détail le projet qui nous concerne, donc la LINO Sud dont les villes concernées sont Emmerin, Haubourdin, Lambersart, Loos, Lomme et Sequedin et effectivement le 18 juin une deuxième réunion publique dans la ville de Lomme voilà pour vous donner un petit aperçu quand même de la grandeur du dossier, je ne rentre pas dans le détail, de comment vont être situées les voiries, tout ça, vous allez le voir dans les diapos, je vous donne un chiffre mais qui peut être réactualisé au fil des années c'est quand même pour la Communauté Urbaine une opération de 140 millions d'euros H.T. voilà, ça vous donner la dimension et la grandeur du projet pour faire ce que vous avez dit Monsieur le Maire de Loos Euratechnologie, Eurasanté et les grands projets de tout ce secteur pour les villes concernées. Monsieur MONVILLE, je vous passe la parole.

#### Monsieur Gabriel MONVILLE (GM)

Bonjour à tous. Je remercie Monsieur le Président. Gabriel MONVILLE, je travaille à la direction de la Voirie de la Communauté Urbaine avec mon collègue Laurent DELOBEL, on va vous faire une courte présentation du projet la LINO Sud. On a mis une petite diapo préhistorique c'est un document, c'est une carte qui a été dessinée dans les années 70 par l'agence d'urbanisme de Lille qui présente les infrastructures routières telles qu'elles étaient imaginées dans le futur dans les années 70 et donc tout ça pour dire qu'effectivement la VINO, à l'époque elle s'appelait la VINO, Voie Intercommunale Nord Ouest, elle était déjà planifiée dans les années 70, mais ça n'avait rien à voir avec ce qui est envisagé aujourd'hui parce que on était sur les emprises d'une autoroute à 2 x 2 voies avec les échangeurs et tout ça dans la périphérie de Lille. De ce projet là, il n'en reste rien, ou presque rien si ce n'est que dans les documents d'urbanisme souvent ont été conservées les emprises de cette autoroute à 2 x 2 voies. Quand je dis conserver les emprises, c'est-à-dire que les terrains étaient et sont toujours aujourd'hui inconstructibles sur cette emprise ci. Dans les années 2002, 2003, un certain nombre de grands projets d'aménagement sont sortis notamment je pense à la zone de La Pierrette à Sequedin qui aujourd'hui est pleinement opérationnelle mais aussi aujourd'hui d'Eurasanté ou d'Euratechnologie. Le projet a été réétudié en fonction effectivement des nouveaux logements qui ne sont plus les mêmes que ceux des années 70 c'est-à-dire plus de place pour les piétons, pour les vélos, pour les transports collectifs et pas forcément de place pour une autoroute dans les villes surtout pas une autoroute au travers des communes. Ce plan là montre effectivement que le projet de VINO a été découpé en trois morceaux, il a changé de nom Voie Intercommunale Nord Ouest, on parle de Liaison Intercommunale Nord Ouest, LINO avec trois tronçons qui ne sont pas reliés entre eux, la LINO Nord dont Monsieur DEBREU parlait tout à l'heure qui va de La Madeleine à Wambrechies, la LINO Centre qui est un tout petit bout menant à Lambersart et enfin la LINO Sud qui est le plus gros tronçon qui fait 12 kilomètres. J'insiste sur le fait que ces trois tronçons là ne sont pas reliés les uns aux autres, en tout cas qui ne permettent pas de passer en voiture d'un

tronçon à l'autre pour ne pas faire de concurrence, ne pas jouer le rôle de la Rocade Nord Ouest

Monsieur Laurent DELOBEL (LD)

Bonsoir, là l'image ne représente pas la LINO Sud, c'est-à-dire qu'on est passé effectivement du profil 2 x 2 voies plus autoroutier à un réseau urbain où le principe de base a été de ne laisser, de répartir à hauteur de 50 %, les circulations autoroutières et les modes doux et les espaces paysagers, on est face à un rôle de boulevard, une voie qui est très verte, très accueillante et en tout cas qui permet de mixer les différents modes de transport. Voilà, sur les vues un peu plus techniques et les vues en plan, on a vraiment des espaces distincts avec des trottoirs, des pistes cyclables et des espaces qu'on appelle des noues qu'on voit sur la partie supérieure, ce qu'on appelait il y a un an, des fossés qui sont un peu moins marqués et qui permettent de recueillir les eaux et plus aménagés avec un espace paysager

GM : Une petite anecdote, effectivement là on a mis quand même une photo de la LINO Nord, je vous l'ai dit elle ne sera pas reliée mais c'est une photo du chantier tel qu'il était en début de semaine effectivement vous pouvez aller voir pour vous rendre compte un petit peu lorsque ce sera quand même très proche dans l'esprit de la LINO Sud où on commence à voir évidemment il manque les plantations puisque le chantier va se terminer cet été pour les plantations à l'automne donc on commence à voir effectivement qu'on est bien sur une chaussée de 7 m de large qui permet juste à deux véhicules de se croiser pas plus et une noue de 4, 5 mètres de large qui sera plantée et à l'extrême droite de l'image, une place pour une piste cyclable et un trottoir. Donc, à la limite, allez voir par vous-même à quoi ça ressemblera, ce sera un petit peu différent mais dans l'esprit, on est bien sur ça. J'ajoute quand même, comme on le voit un petit peu, qu'effectivement pour que ce soit quand même une voie, qu'il soit capable d'absorber du trafic au droit du carrefour, on rajoute des files de circulation pour faciliter les mouvements tourne-à-gauche mais en dehors de cette modification là, et bien sur le 2 x 1 voie, on est bien sur une chaussée de 7 m.

LD : Sur ces vues générales, on se rend compte effectivement que la LINO s'inscrit dans un ensemble de projets très importants, on a ici l'ensemble des tronçons de la LINO donc la LINO Nord, que vous avez en image autour de laquelle se développe le site Rhodia et sur la partie sud, qui se trouve vraiment aux abords immédiats de la LINO Sud, on a du nord au sud tout le site Délivrance, on a également effectivement le site de La Pierrette à Sequedin et le CVO. On est justement à un jet de pierres d'Euratechnologie et principalement tout au sud le site d'Eurasanté avec les flux qui ont été annoncés tout à l'heure, on est vraiment au cœur de l'irrigation de l'ensemble –*inaudible*-. Alors effectivement, l'objectif n'est pas simplement de créer une infrastructure supplémentaire mais effectivement d'intervenir sur tout ce qui se passe tout autour de Lomme Lambersart, de soulager l'avenue de Dunkerque, ou une partie de son trafic. Egalement dans le secteur de Lomme, soulager également la rue de l'Egalité qui encaisse aujourd'hui des trafics qui ne sont pas réellement adaptés à son profil. Autour de Sequedin aussi, par lequel transite énormément de trafic, l'objectif est par le contournement Sud de Sequedin, de sécuriser un peu tout ça et autour de Loos, Haubourdin, un passage supplémentaire sous les voies ferrées pour déverrouiller certains quartiers notamment Les Oliveaux et donc à cette échelle là, on ne voit pas mais l'ensemble de la LINO s'accompagne de petites opérations ponctuelles pour augmenter son potentiel de rentabilité et à l'inverse sécuriser un peu les quartiers qui encaissent aujourd'hui des trafics qui ne sont pas énormes.



GM : après cette partie là, on vous présentera plus en détail chaque tronçon du projet. Cette diapo là représente les différentes étapes d'élaboration d'un projet de cette nature qui part des premières études jusqu'à la réalisation et la mise en service des travaux, le commentaire que je ferai là-dessus, c'est effectivement qu'il y a un certain nombre d'études qui se succèdent, ça prend du temps, surtout pour la LINO il y a deux grandes étapes pour lesquelles on va présenter le projet au public et revenir aux observations, c'est la concertation préalable qui a eu lieu déjà il y a quelques années pour la LINO, c'était en 2005. A la suite de cette concertation, il y a eu des contacts, on a pu poursuivre avec certaines associations, notamment quelques grands acteurs comme le CHR, ou comme certains, acteurs très concernés et puis aujourd'hui, là, effectivement, l'enquête publique, c'est vraiment le moment où jamais quelque part pour réagir puisque après pour nous, on entrera dans des phases qu'on appellera plus opérationnelles quelque part le projet sera calé après on ne calcule plus. Il est fort possible qu'on ait raté quelque chose, qu'on n'ait pas vu certains problèmes et l'enquête publique, c'est le moment pour le remarquer. Voilà, cette diapo revient un petit peu à ce que je viens de vous dire, on va maintenant passer à la présentation du projet proprement dit, tronçon par tronçon. Monsieur Debreu a montré effectivement un montant financier extrêmement important, 140 millions d'euros, hors taxes, on le sait, c'est un montant extrêmement important, ceci dit, la LINO, on a l'obligation au travers de l'enquête publique de vous la présenter dans son ensemble, il faut vraiment que vous ayez une vue globale de ce que ce sera un jour, ceci dit, nous, on a identifié six tronçons qui peuvent être mis en œuvre de façon tout à fait indépendante qu'on appelle des tranches fonctionnelles. On a fait la même chose pour la LINO Nord et sur la LINO Nord, on a un tronçon qui se termine fin août. Donc, on a six tronçons qui doivent s'afficher, on va vous les présenter un par un.

Le premier, TF 1 – Tranche Fonctionnelle n° 1 – qui est tout à fait au sud ici qui va de Emmerin à Eurasanté, j'insiste sur le fait que les numéros ne sont pas un ordre de réalisation, on aurait pu appeler A B C D mais je pense que ça n'aurait pas changer grand-chose, c'est bien un ordre, chacune peut être mise en œuvre de façon indépendante mais après, ça dépend effectivement du vote des Elus ou des finals de priorités. En tout cas, nous, on a identifié des morceaux qui chacun ont du sens en eux-mêmes et qui permettent de ne pas faire sortir 140 millions d'euros d'un seul coup mais de les sortir sur plusieurs années, voire sur plusieurs mandats, tranche fonctionnelle n° 1 qui va de Emmerin à Eurasanté vraiment importante pour desservir le secteur du CHR d'Eurasanté.

Tranche n° 2 – qui va de la rue Georges Potié à Loos Haubourdin jusque Emmerin avec notamment avec le passage sous les voies ferrées pour Monsieur le Maire de Loos,

Tronçon n° 3 – c'est notamment la création d'un nouvel échangeur pour l'A25, là-dessus, si l'instruction du dossier a été bonne, c'est bien qu'aujourd'hui, on a l'accord de l'Etat pour le faire, ça a pu être parfois mal interprété ici et là, l'Etat est très vigilant à ce que sur son réseau les voitures continuent à bien circuler pour défendre les dossiers, il ne peut pas autoriser les échangeurs tout le temps, là, on a bien l'accord sinon, on n'aurait pas pu engager le dossier.

Tranche fonctionnelle n° 4 – C'est le contournement de Sequedin

N° 5 – c'est un tronçon qui est en limite de la plateforme Lomme/Délivrance pour contourner la rue de l'Egalité à Lomme

Et le n° 6 – c'est à Lambersart pour raccorder tout ça jusqu'à la Rocade Nord Ouest. Voilà, on passe en revue chacune des tranches et puis après on ouvre les questions.

M. Hémery : je remercie les techniciens, Monsieur Monville et Monsieur Delobel non seulement qui ont étudié le projet mais qui nous l'ont décrit. Nous allons passer aux

questions, questions-réponses forcément puisque nous allons faire circuler des micros si les commissaires enquêteurs veulent bien se charger des micros pour les faire circuler dans la salle et il y a également des triptyques qui sont également à votre disposition. Si vous avez des questions à poser sur ce sujet, si vous voulez les écrire sur le triptyque, le commissaire enquêteur le récupérera au fur et à mesure, mais bon ces triptyques, vous avez toujours la possibilité de les remplir chez vous et de l'amener lors de nos permanences. Donc, une première personne a des questions.

**Question** ; *–inaudible–*: thème : tranchée couverte - Lambersart

**Réponse** : donc on parle ici sur Lambersart, c'est ça ? on va passer sous la voie ferrée et plutôt que de remonter rapidement, on remonte au plus tard près du rond point que vous voyez sur le plan on doit être à peu près moins 2 mètres par rapport au terrain actuel, par contre, comme on le voit sur cette diapo, on est obligé de mettre des murs anti-bruit pour protéger les habitations contre le bruit, c'est ce que vous voyez là, les parois verticales et du coup on couvre pour que ce soit semi-enterré donc on est à moins 2 mètres et par contre, il y a bien la voirie elle est comme enfermée dans une boîte.

**Question** : Donc il y a des murs anti-bruit ?

**Réponse** : il y a des murs anti bruit et même une couverture anti-bruit

**Question** : Par-dessus ?

**Réponse** : oui voilà, ce point là est le résultat d'une tractation qui a été assez appuyée avec les mairies concernées qui ont vraiment voulu faire au mieux

**Question** : et ce principe là, sur quelle distance ?

**Réponse** : 240 m d'accord,

**Question** : c'est-à-dire que quand ça va passer au niveau de mon jardin, ce sera plus du tout ni semi-enterrée ni *–inaudible–*

**Réponse** : les 240 m doivent commencer un petit peu après la voie ferrée parce que il y a le passage sous la voie ferrée, puis il y a une espèce d'ouverture si je puis dire et après commence la longueur des 240 m, ça veut dire qu'elle commence là et on arrive quasiment au niveau de la dernière *–inaudible–*

**Question** : donc semi-enterrée ? il y a une couverture jusqu'à *–inaudible–*

**Réponse** : non, avec une couverture jusque la dalle béton. On a l'ouvrage semi-enterré qui doit faire la largeur de la voie ferrée une vingtaine de mètres, une ouverture une petite partie *–inaudible–* une couverture de nouveau sur 240 m de long sur l'ensemble du linéaire.

**Question** : *–inaudible–* thème : largeur de l'emprise à ce niveau

**Réponse** : 23 m

M. Hémerly ; Vous trouverez des détails du projet dans ces dossiers liés à l'enquête

G. Monville : En tous cas, on prend bien moins que l'emplacement réservé au P.L.U. qui est inscrit au P.L.U. dont les contours figurent là en tout cas, on a regardé si les choses d'un point de vue foncier on est dans une belle parcelle et on n'est pas dans les parcelles de chacun des riverains, au niveau du cadastre, on est bien dans la parcelle qui est prévue pour ça et même on réduit un peu par rapport *–inaudible–*

**Question** : donc, ça veut dire que vous ne prenez pas tout le terrain ?

**Réponse** : on ne prend pas tout le terrain comme vous le voyez sur le plan, sa largeur est différente aux endroits, c'est très violet, vous l'avez remarqué, la largeur du terrain c'est entre 30 et 50 mètres, et nous, on est à 20 mètres.

M. Hémerly : Aujourd'hui, nous en sommes au stade de l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique, c'est-à-dire que comme vous l'a montré tout à l'heure M. Monville, ce n'est qu'à partir du moment où le porteur du projet aura l'autorisation de le réaliser que les études de détail seront finalisées. Aujourd'hui, c'est le principe de passage avec les grands principes d'aménagement et au mètre près, il est difficile de vous expliquer parce que vous voyez les échelles des plans ne sont pas suffisantes pour vous donner des détails, donc les détails viendront après il est évident qu'aujourd'hui, c'est le principe qu'on vous présente donc je pense que pour ces questions, on peut passer à autre chose de toute façon, de toute manière, vous avez encore des permanences, vous habitez Lambersart ? Donc, vous avez encore une permanence à Lambersart et proche de chez vous, vous avez également la mairie de Lomme donc si vous voulez rencontrer le commissaire enquêteur, je le connais bien, il a encore deux permanences à Lomme et une permanence à Lambersart donc, il faudrait passer à une autre question

**Question** : Bonjour, j'habite du côté *-inaudible-* et j'aurais voulu savoir si la largeur de la rocade de la LINO fait vraiment 22.5 m sur toute la distance et une deuxième question, *-inaudible-*

**Réponse** : alors la largeur de 22.5 m elle n'est pas constante sur tout le linéaire, je l'ai dit tout à l'heure, il y a des endroits où on a plus d'emprise pour les carrefours, vous imaginez ça se voit sur le plan, mais je préfère le dire à proximité de l'échangeur notamment, on a laissé un petit peu de place pour la voie bus, ceci dit si vous habitez bien au niveau de la rue des Lostes, on est bien sur l'emprise de 22.5 m il faudrait bien remesurer sur le plan, mais on est bien sur une emprise on va dire entre 22 – 23 m on est bien dans ces eaux là. Monsieur le Maire d'Haubourdin m'explique que vous habitez sur *-inaudible-* donc là on est bien sur 22 – 23 m qui est la largeur suffisante pour mettre 7 m de chaussée, des trottoirs, une piste cyclable, il y a un principe, c'est que tous les accès qui existent seront maintenus évidemment voilà après je vous le dis, mais ça ne vous concerne pas, quand on sort des opérations de logements importantes comme cela a été le cas à Loos, on prend contact avant les permis de construire avec, enfin quand on en a connaissance, on prend contact avec les investisseurs pour essayer de faire en sorte qu'il n'y ait pas des accès tous les 10 m sur la LINO sinon, c'est cause d'accidents mais les accès existants bien sûr seront maintenus

M. Hémerly : Autre question ?

**Question** : Je suis mandaté au niveau, par la société *-inaudible-thème : richesse géologique des carrières.*

**Réponse** : Dans les associations, on travaille avec deux associations qui se sont investi là dedans qui s'appellent le *-inaudible-* on s'explique depuis un petit moment, on a vraiment une connaissance assez fine du fonctionnement de la carrière, son aspect aussi non pas technologique forcément mais sa richesse faune-flore effectivement, moi, ce que je peux vous dire, le contact que vous évoquez est tout à fait dans la partie sud du site, nous, la LINO, elle passe au contraire plutôt dans la partie nord et du coup effectivement, on passe là où il y a moins de richesse faune-flore, mais aussi a priori la LINO n' est pas incompatible avec *-inaudible-*

Ecoutez, je vous remercie franchement c'était très bien merci

**Question** : Bonjour, moi j'habite une cité dans la rue des Lostes et en fait, si j'ai bien compris, et donc il y a une création de route en fait, je n'ai pas vraiment saisi au niveau de la fin de la rue des Lostes et la rue Potié est-ce que la rue est fermée ?

**Réponse** : si vous n'avez pas compris, c'est que l'on n'a pas été clair. La rue des Lostes existante, elle est ici et elle bifurque avec deux passages à niveau successifs ce qui est prévu dans le projet c'est effectivement de créer un petit morceau de voie nouvelle enfin

un bon morceau de voie nouvelle qui passe sous les voies ferrées, qui passe donc le long du terrain de sport ici, et qui passe un peu dans le jardin public de loin, et donc la rue des Lostes existante effectivement de bien la mettre en impasse avec quand même la possibilité de retour un peu facile vers ce passage inférieur que ce soit dans la partie sud ici ou bien dans la partie nord on peut faire comme ceci on va montrer avec la souris donc la rue des Lostes, elle est bien fermée au niveau des passages à niveau, elle est ici effectivement, on la double par une voie nouvelle, est-ce que celui là va mieux, (oui impeccable) donc la rue des Lostes, elle est ici, on la double par une voie nouvelle qui passe le long du terrain de sport, un peu dans le jardin ici au sud et puis une voie nouvelle qui passe sous les voies ferrées et rejoint la rue Potié. La rue des Lostes existante pour être sûr que le trafic Potié va bien aller sur la voie nouvelle et qu'il ne va pas rester sur la rue des Lostes, on a prévu effectivement de fermer le passage à niveau c'est-à-dire de mettre, de relier les deux rues comme ceci au nord et de relier les deux rues comme ceci au sud voilà ça déjà d'une part pour sécuriser les passages à niveau vis-à-vis du Réseau Ferré de France mais aussi c'est évidemment le meilleur moyen pour certains qu'il n'y ait pas des automobilistes, que les automobiles ne continuent pas et que la circulation diminue.

**Question** : *-inaudible-*

**Réponse** : Ce qui fait un petit détour effectivement

**Question** (M. le Maire) : moi, je vais relayer, alors j'ai compris, en voiture c'est pas un problème, ça va être un détour de 500 m mais fermer deux passages à niveau, celui de la rue des Lostes, celui de la rue du Docteur Schweitzer et il faut que vous le sachiez, ça vous ne le saviez pas, c'est moi qui l'a appris par la S.N.C.F., la S.N.C.F. va fermer le passage piétons qui est un peu plus loin, voilà qui est à peu près à ce niveau là et donc on ne peut pas accepter qu'il n'y ait plus de passage piétons sur 2 km c'est inacceptable, parce que les piétons vont devoir faire 1,5 km 2 km de détour.

**M. Hémerly**, pour la Commission d'Enquête : nous sommes à l'écoute, nous attendons que vous retranscriviez les questions que vous avez posées tant pour les administrés que pour les élus.

**Question** : moi, je l'ai déjà fait, vous avez déjà un courrier de ma part et je pense que ma population va aussi se manifester car on ne peut pas imaginer qu'il n'y ait plus de passage piétons.

**M. Hémerly** : donc, nous n'avons aucun avis sur le sujet puisque nous ne portons pas le projet, par contre, si vous avez des aménagements à proposer, c'est le but de la, de l'enquête publique plutôt, de collecter l'ensemble des informations que vous avez.

**Question** : la vitesse de circulation ?

**Question** : La question portait aussi sur *thème : vitesse*

**M. Hémerly** : on va quand même répondre à la question ?

**Réponse** : La vitesse sera limitée à 50 sur tout le linéaire de la LINO sauf peut-être au niveau de la Carrière ou là on laissera la vitesse à 70

**M. Hémerly** : On travaillera sur la vitesse des rues qui nous concernent directement après. Monsieur ...

**Question** : ma question était aussi sur la fermeture de ces passages à niveau. Je suis piéton et j'emprunte les passages tous les jours pour aller *-inaudible-* à Haubourdin. Je vais devoir faire un détour de 2 km par la gare d'Haubourdin pour passer ou alors vous m'obligez à prendre ma voiture. Je trouve ça aberrant et d'autre part, je suis ici pour une

deuxième question, je suis locataire d'un jardin ouvrier de la ville d'Haubourdin certains jardins vont être rasés avec la LINO donc je voudrais savoir qui est touché et le délai qui sera accordé pour nous permettre au moins de ne pas cultiver pour rien et de récupérer nos légumes en temps et en heure. Je vous remercie.

**Réponse** : Ce sont des jardins officiels, ce sont des jardins familiaux au PLU en reclassement officiel. Donc, pour effectivement les jardins classés officiellement les parcelles ont été déjà acquises par la Communauté Urbaine dans ce secteur pour relocaliser une partie des jardins familiaux on peut prévoir que l'ensemble de surface des jardins seront touchés, soit relocalisés, soit remembrés dans les surfaces en acquisition. Pour les délais de plantation, on a parlé tout à l'heure des contraintes financières qui nous incombent, je pense qu'on aura largement le temps de communiquer auprès de vous par rapport aux plantations, du cycle de création de ce type de voirie. On est sur des délais qui sont beaucoup plus courts.

**Question** : *-inaudible-thème : proximité de la voie (aux abords d'Emmerin)*

**Réponse** : Pour être sûr de bien comprendre votre remarque et votre question, vous représentez des habitants d'ici, c'est ça ? (oui, je représente des gens qui sont en fait le long de la D 940 et de la D 252) d'accord, le long de la D 252 et de la D 940, ici mais sur la fin oui c'est ça sur ce tronçon là, la D 252, la LINO c'est juste un réaménagement de la D actuelle, on laisse la chaussée à sa place actuelle et on y ajoute effectivement une piste cyclable et un trottoir pour arriver au *-inaudible-* par rapport à la situation existante on ne se rapproche pas et on ne s'éloigne pas de ces maisons là *-inaudible-* alors des études de bruit qui ont été réalisées et qui sont présentées en entier dans le dossier d'enquête, elles présentent bien, elles ont bien été faites sur la totalité du linéaire *-inaudible-* alors l'étude a bien été faite y compris pour ces habitations là, l'étude a montré effectivement que à terme avec le trafic qu'il y aura sur la LINO, ici, réglementairement on n'a pas l'obligation, on n'a pas besoin de vous protéger puisque les maisons sont suffisamment éloignées. La réglementation définit des seuils, à terme, le bruit sera inférieur à ces seuils donc on n'a pas de protection ce qui est plutôt une bonne nouvelle pour vous, ça veut dire effectivement, il y aura moins de bruit ici après on peut retrouver ensemble peut-être dans les dossiers exactement le niveau de bruit qui est attendu en façade des quarante maisons mais si il n'y a pas de protection identifiée le long de ces maisons, c'est qu'on est en-dessous du seuil réglementaire mais en tout cas, ça a bien été étudié je pense que l'on est en terme d'impact justement sur l'environnement et en terme de coût, passer au travers de la carrière, c'est une carrière en activité.

**Monsieur Hémerly** : Madame, les questions que vous venez de poser, ce qu'il serait intéressant c'est que vous les rapportiez sur l'un des six registres d'enquête qui sont à votre disposition, en matière de bruit. Vous reposez la question, si le porteur du projet émet une réponse qui ne vous satisfait pas, c'est-à-dire, si vous ne respectez pas, je le mets au conditionnel, nous ferons des propositions sur le sujet. Par contre, si les règles, si les normes acoustiques du Code de la Santé Publique sont respectées, il ne faut exiger plus que ce que le Code a prescrit. L'intérêt, c'est que vous reportiez vos questions que vous posez ce soir sur les registres d'enquête pour lesquelles la Commission demandera une réponse au porteur du projet.

**Question** : *-inaudible-thème : autorisation de circulation des PL*

**Réponse** : Oui, il y aura bien des poids lourds sur la LINO, l'idée c'est, sur tout le tracé, l'idée c'est que les poids lourds comme les automobiles, ils seront mieux sur la LINO, là où les riverains ont des protections contre le bruit, etc... plutôt que dans les quartiers. La LINO, elle est bien, je l'ai dit, c'est une 2 x 1 voie avec une chaussée de 7 m, mais avec des protections acoustiques, des carrefours sécurisés, etc. pour pouvoir effectivement accueillir un trafic plus ces poids lourds qui aujourd'hui traversent plus les quartiers.

**Question** : Ce serait pour savoir où vont passer les convois exceptionnels parce que si jamais il y a un souterrain les convois exceptionnels passeront où ?

**Réponse** : Les convois exceptionnels, il y a une carte qui est arrêtée par le Préfet, d'ailleurs qui fixe les itinéraires des convois exceptionnels. De mémoire, je ne la connais pas par cœur cette carte, sur la métropole, l'axe principal qui traverse Loos et Haubourdin donc l'axe Foch-Potié est un itinéraire de convois exceptionnels, la LINO est une perpendiculaire à cet axe là, donc pas de problème, elle n'a pas à vocation à remplacer cet axe là, alors là, ça mérite une rectification, le seul autre axe convois exceptionnels, ça pourrait être la LINO dans la carrière mais la LINO n'a pas vocation à être convois exceptionnels dans sa partie sud de tout façon, comme vous le soulignez, sous les voies ferrées, ça ne pourrait pas, donc il n'y a pas d'itinéraire convois exceptionnels dans ce secteur là aujourd'hui, effectivement, c'est juste au passage à niveau comme Monsieur -*inaudible*- nous l'a rappelé, de toute façon, ça ne passerait pas. La LINO ne sera pas convois exceptionnels hormis peut-être le tronçon des carrières, mais ça, ça mériterait rectification mais sinon elle ne sera pas convois exceptionnels.

**Question** : Bonjour, Mme -*inaudible*- ; je voulais juste savoir un petit peu les délais de réalisation des ouvrages ? Est-ce qu'on peut espérer d'ici trois, quatre ans ou dans dix ans ?

**M. Hémerly** : M. DHONDT, les délais de réalisation ? et comme il y a six tronçons par lequel vous allez commencer ?

**Réponse** : par lesquels on va commencer, ça c'est délicat. Quel sera le rythme, ça, je n'aurais pas la réponse. Non, ce que je peux vous dire c'est que, après peut-être M. Debreu voudra prendre la parole s'il le souhaite, non, ce que je peux vous dire c'est que d'un point de vue technique, ce qui se passe en ce moment, l'enquête publique, c'est vraiment quelque chose d'important parce que ça va être la dernière grande étape administrative, ceci dit, à l'heure actuelle, il y a encore du travail, il y a des tronçons qui sont comme la TF1 pour desservir Eurasanté. Eurasanté qui a un appui politique fort, je vais le dire comme ça, ce sera voilà, la plupart des terrains sont maîtrisés sauf qu'il faut qu'on négocie, on a aussi des négociations qui sont en cours avec le propriétaire de la carrière, on commence à négocier, évidemment on ne va pas acheter tant qu'on n'est pas sûr que le projet sera déclaré d'utilité publique. Un tronçon comme celui-ci, on peut espérer, quand tout va bien au niveau du budget, commencer les travaux je vais dire dans deux trois ans, par contre d'autres tronçons, comme le passage sous les voies ferrées à Loos, ça nécessite au préalable de programmer les travaux avec Réseau Ferré de France. Sur ce type d'ouvrage, cela perturbe la circulation des trains ; on réserve des créneaux, en gros dans la nuit du 15/08, mais on ne sait pas de quelle année. [...*Détails techniques de réalisation*...]. Si le conseil de communauté décide d'engager les travaux, on peut les faire en 2017-2018...on est bien sur ce type de délai (uniquement aspects techniques)

**Complément réponse de M. Debreu** : Synthèse : comparaison avec le pôle d'échange de Seclin, études démarrées en 2005, inauguration 2013 ; considérations sur les demandes des maires, les conséquences des hivers rigoureux, soumis aux décisions budgétaires pour le prochain mandat, pas de budget pour 2013 et 2014, nécessité d'étaler dans le temps, réduction des financements d'État.

**Question** : M. Baclet -*inaudible*- d'Haubourdin, A25, carrière des ciments, sur le carrefour ; fermeture de la rue des Lostes, présence de garages qui donnent dans la rue des Lostes ; demande de précisions sur le tracé.

**Réponse** : Effectivement c'est bien dessiné comme ça, en raison des meilleures possibilités de gestion et de tracé d'un carrefour à 4 quatre branches qu'à 5, sinon on a 2 branches de carrefour extrêmement proches qu'on a des difficultés à dessiner avec de

bonnes conditions de sécurité. Cela fait partie des éléments à ré-étudier en détail dans les phases suivantes de l'étude. Demande de formulation dans les registres.

**Question** : M *-inaudible-* de Sequedin ; demande de précision sur la vitesse maximale sur le tronçon TF4 (70 km/h ?)

**Réponse** : On a dit effectivement qu'on était à 50 sur toute la LINO, sauf à 70 aux abords de la carrière. La question pourrait aussi se poser sur Sequedin, mais 70 serait vraiment un maximum ; les études de bruit et de pollution sont d'ailleurs faites avec une vitesse de base de 70

**Complément de question** : et un mur antibruit possible ?

**Réponse** : On est toujours en 2x1 voie ; pas de protection acoustique prévue, l'étude acoustique montre qu'on est en dessous des seuils réglementaires ; rappel des notions d'effet de masque (A25), qui font que le niveau de bruit variera peu ; 100000veh/jour sur l'A25, 12000 sur la TF4 ; > -10dB au niveau des maisons. [...Echanges sur les éléments techniques de calcul acoustique (lissage)...]

**Question** : M *-inaudible-* (Sequedin) ; à l'époque du CVO, talus mis en place, avec promesse de continuité vers l'autoroute [...précision de localisation...]. En 2005, on prévoyait un talus et un mur, aujourd'hui plus rien...

**Réponse** : Même réponse, pas de protection au sens de la réglementation acoustique, mais complément d'étude possible.

**Question** : Zone de la carrière, rue des Lostes, demande de précision sur la voie d'accès aux Oliveaux

**Réponse** : [...précisions sur le projet...] Voie de désenclavement des Oliveaux, typique de l'urbanisme de l'époque, voies concentriques, peu propices à la desserte par bus. Cette liaison offre une nouvelle porte d'entrée/sortie vers les Oliveaux, avec une liaison vers le centre-ville.

**Complément question** : Demande de précision sur le passage éventuel dans la carrière

**Réponse** : Caractère privé de la carrière, explication sur les conditions de remblaiement définies par arrêté.

**Complément question** : chiffrage de l'augmentation de trafic (rue des Hirondelles)

**Réponse** : Les études de trafic montrent que les gens qui vont à Eurasanté viennent plutôt de l'ouest (Hallennes) que du Nord. C'est aujourd'hui un itinéraire déjà emprunté pour cet usage. L'augmentation de trafic, il y en a une, +1500v/j, soit 15% dans les deux sens, pour un jour de semaine normale.

**Complément question** : toujours dans ce tronçon, création d'un carrefour ?

**Réponse** : [...détails sur le plan...], confirmation vitesse à 50

**Question** : (Un Lossois) Remerciement, projet très ambitieux ; questionnement sur le désenclavement du centre-ville, et notamment la création anticipée d'une bretelle de sortie.

**Réponse (M.Hémery)** : Invitation à proposer cette requête à l'enquête.

**Monsieur Hémery** : Pas d'autres questions ?

En l'absence d'autres questions, le président de la commission d'enquête clos la réunion en remerciant l'ensemble des personnes présentes pour leur participation.

**Fin de la réunion vers 21 h 00**

# ANNEXE 05



**REUNION PUBLIQUE DU 18 JUIN 2013**  
**Salle du Petit Salon**  
**Mairie de LOMME**

Début de la réunion vers 18 h 45

Monsieur Roger VICOT, Maire de Lomme :

Bonsoir Mesdames, bonsoir Messieurs,

Je voudrais saluer chacun ici à la table mais chacun va se présenter notamment René DEBUISSON, Maire de SEQUEDIN. Chacun va se présenter dans ses fonctions et ses spécialités. Nous lançons l'enquête publique sur cette liaison intercommunale Nord Ouest, dont on parle depuis un petit moment maintenant, et qui va partir de Sequedin d'où la présence de René DEBUISSON aujourd'hui, [...] dont l'objectif est de longer la plateforme multimodale dans le quartier du Marais pour arriver in fine sur Lambersart et raccrocher sur la Rocade Nord Ouest. Alors, c'est un projet lourd, de longue haleine, puisque la longueur exacte, 12 kilomètres sur l'ensemble, surtout sur Sequedin et puis surtout sur Lomme, on a vraiment là une voirie structurante qui va traverser tout le quartier du Marais avec l'objectif évidemment de délester de la circulation, celle-ci aujourd'hui passe systématiquement par la rue de l'Egalité donc on aura là vraiment non pas une déviation mais un délestage de la circulation sur cette voie, on va voir comment elle va être faite, sous quelles formes, quels dimensionnements pour arriver de l'autre côté sur un branchement sur la Rocade Nord Ouest alors ce que vous allez voir aujourd'hui sur la rocade nord ouest oui pardon ce que vous allez voir aujourd'hui on va rappeler un peu le cadre global de ces travaux on va rappeler aussi surtout comment sera physiquement concrètement cette voie, son dimensionnement, comment passeront les véhicules, comment passeront les poids lourds, comment passeront les deux roues et puis effectivement cette voirie va s'intégrer sur l'ensemble du parcours dans la ville de Lomme.

Voilà, alors, sans plus tarder, je vais laisser passer la parole à ceux qui sont ici à table pour que chacun se présente, je vais commencer par René ;

J'ai plus à me présenter vu que tu m'as présenté donc René DEBUISSON, Maire de Sequedin.

Bonjour à tous, Gabriel MONVILLE, Services Techniques de la Communauté Urbaine de Lille et donc je vous présenterai le projet plus en détail tout à l'heure

Jean-Paul HÉMERY, je suis le Président de la Commission d'enquête, Messieurs Philippe ROUSSEL et Jean-Charles DELOFFRE commissaire enquêteurs titulaires de la commission d'enquête. Est absent ce soir le commissaire enquêteur suppléant puisque nous sommes trois titulaires et un commissaire suppléant

Messieurs les maires et représentants des conseils municipaux, mesdames et messieurs, bonsoir et bienvenue dans cette salle du Petit Salon que la municipalité de LOMME a bien voulu mettre à notre disposition.

Nous remercions tous les élus pour leur présence dans cette salle, ainsi que toutes les personnes qui ont pris de leur temps pour nous accompagner ce soir.

Je remercie également les représentants des maîtres d'ouvrage qui nous ont aidés pour organiser cette réunion et qui vous présenteront le projet global qui est mis à l'enquête depuis le 29.mai.

La phase de concertation étant achevée, nous sommes ici ce soir pour vous faire présenter par Lille Métropole Communauté Urbaine, coordinateur des différents maîtres d'ouvrages, l'ensemble des dossiers qui sont soumis à enquête publique.

L'organisation de cette réunion a été initiée par la commission d'enquête. Cette réunion entre dans le cadre de ses prérogatives, c'est pour cette raison qu'elle est présidée par un membre de la commission.

Une première réunion sur le thème de ce soir a déjà été organisée, le 6 juin, en mairie de LOOS.

Cette présentation est ouverte à tous les citoyens des 6 communes directement concernées par le projet global, à ceux des communes environnantes, aux associations et également à toutes les personnes motivées par ce projet, quelque soit son lieu de résidence.

A la fin de la présentation, vous pourrez poser toutes les questions que vous voudrez, à la seule condition qu'elles traitent **UNIQUEMENT** du sujet mis à l'enquête, c'est-à-dire du projet de la LINO section Sud.

Seule cette section a été portée à connaissance de la commission d'enquête.

Les questions qui ne traiteront pas de ce projet seront écartées.

Je vous rappelle qu'il s'agit d'une séance d'information sur l'objet et le déroulement de l'enquête et que les remarques et réclamations éventuelles ne pourront être prises en compte à ce stade.

L'enquête a fait l'objet d'une large diffusion réglementaire : information par affichages en mairies et presse, et sur le terrain sous la responsabilité de LMCU. Elle a été complétée par des insertions sur les sites internet des mairies et des compléments d'avis d'enquête dans de nombreux espaces publics des mairies concernées par la procédure engagée depuis fin mai.

La commission d'enquête nommée par le Tribunal Administratif de Lille est constituée par Messieurs Jean-Charles DELOFFRE et Philippe ROUSSEL, commissaires enquêteurs titulaires, Monsieur Jean-Pierre COMPAGNE, commissaire enquêteur suppléant, et par moi-même, Jean-Paul HÉMERY, qui la préside.

Par soucis de neutralité et d'impartialité les commissaires enquêteurs nommés pour conduire cette enquête résident tous en dehors des communes concernées par le projet.

Les commissaires enquêteurs, durant leurs permanences, ont un rôle d'écoute, de discussion avec les visiteurs et éventuellement d'explication sur le contenu du dossier et de prises de notes. En aucun cas, ils ne représentent le porteur du projet.

Pour votre information, nous avons demandé et obtenu qu'un enregistrement soit pris pour la restitution de cette réunion publique et le collationnement des questions posées.

Comme je vous l'ai déjà dit, la réunion a pour objet essentiel l'information du public par le pétitionnaire qui vous apportera les réponses souhaitées sur le projet et uniquement sur le projet mis à l'enquête.

Pendant l'enquête, les dossiers du projet LINO section Sud sont tous accessibles pendant les heures d'ouverture de chacune des mairies des 6 communes concernées par l'enquête

jusqu'au samedi 29 juin date de clôture l'enquête. De plus des éléments du dossier sont accessibles sur le site internet de la Préfecture du Nord.

Pendant la période de l'enquête, des registres d'observations sont mis à votre disposition pour vous permettre de vous exprimer en présence ou en absence des commissaires enquêteurs. Ces registres sont accessibles pendant les heures d'ouverture de chacune des mairies des communes concernées par l'enquête jusqu'au samedi 29 juin à 12 heures, date et heure de clôture de cette enquête publique.

De plus, il n'est pas nécessaire que les commissaires enquêteurs soient présents pour avoir accès aux documents de l'enquête.

Pour compléter votre information sur le sujet, des éléments du dossier sont accessibles sur le site internet de la Préfecture du Nord.

Si vous le souhaitez, vous pourrez également adresser un courrier à l'attention du Président de la commission d'enquête publique de la LINO section Sud ou le déposer en mairie de Lomme, siège de l'enquête. Des observations peuvent être transmises au Président de la commission d'enquête à l'adresse internet qui figure sur tous les avis d'enquête.

A ce stade de l'enquête publique, la commission n'a aucun avis à exprimer sur le projet.

Son avis vous sera connu après remise de son rapport d'enquête et de la motivation de ses conclusions.

Ces documents seront rendus publics après leur transmission à la Préfecture du Nord et au Président du Tribunal Administratif de Lille. Ils seront tenus à votre disposition à la Préfecture du Nord et dans chacune des mairies concernées par le projet, pendant une année.

Pour le bon déroulement de cette réunion voici l'organisation nous vous proposons :

- rappel des règles de l'enquête publique, mission des commissaires enquêteurs et droits des citoyens ;
- présentation du nouveau projet par LMCU ;
- échanges : questions/réponses avec le public ;
- conclusions par le Président de la Commission d'Enquête

Un compte rendu de réunion publique sera rédigé pour être joint au rapport d'enquête.

Pour la bonne tenue de cette réunion, nous vous invitons à ne pas interrompre les intervenants et d'avoir la courtoisie de poser vos questions à la fin de la présentation, en vous présentant, si vous le souhaitez.

Si vous considérez que la réponse n'est pas satisfaisante, vous aurez toujours la possibilité de porter votre requête sur l'un des registres d'enquête des 6 communes concernées par le projet, par courrier ou par messagerie.

La qualité des débats permettra d'éclairer la Commission d'Enquête pour la motivation de ses conclusions. Par conséquent, quelle que soit la motivation de chacun d'entre vous, nous comptons sur votre coopération pour que les échanges soient constructifs et corrects.

Je vous remercie de votre attention et je donne la parole à Monsieur DELOFFRE, membre de la Commission d'Enquête pour la présentation de la procédure.

M. DELOFFRE:

Bonsoir Mesdames, bonsoir Messieurs,

Présentation de la procédure à l'aide d'un diaporama réalisé par la commission d'enquête.

Je vais vous rappeler les rôles et moyens du commissaire enquêteur, l'enquête publique est une procédure ouverte à tous et sans aucune restriction ça Jean-Paul vient de le rappeler qui permet au public d'être informé et d'exprimer ses appréciations, suggestions et contre-propositions sur un registre d'enquête. J'avais une permanence cette après-midi, le registre d'enquête de la mairie d'Haubourdin est déjà rempli, je vais devoir rajouter des feuilles c'est vous dire, donc c'est un moment effectivement important de la vie démocratique, où vous avez le moyen de vous exprimer. La présentation, nous sommes là dans le milieu du déroulement de l'enquête publique et ce sont vos serviteurs qui en sont chargés. Donc, le Président du Tribunal Administratif a nommé une commission d'enquête pour conduire cette enquête publique, l'autorité, en l'occurrence le Préfet du Nord, a pris l'arrêté d'ouverture de cette enquête publique unique. Le rôle et le droit du commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête : Il est indépendant et impartial c'est pour ça qu'il est choisi dans une commune qui n'est pas concernée. C'est une personne compétente, qualifiée mais ce n'est pas un expert. Il participe à l'organisation de l'enquête, il se tient à la disposition du public lors des permanences qui sont annoncées et il veille à la bonne information du public et recueille les observations. Il peut procéder à toutes les consultations qu'il juge utile. Il peut décider seul de l'organisation ou d'une réunion publique. Il peut décider seul de prolonger le délai de l'enquête de 15 jours. A l'issue de l'enquête, il rédige un rapport relatant l'enquête et les réactions du public. Il donne son avis personnel et motivé dans les conclusions. Son avis peut être favorable, favorable avec réserves, avec ou sans recommandations ou défavorable.

Il a à sa disposition les dossiers d'enquête publique dans les mairies qui sont concernées directement par le projet. Aux jours et heures d'ouverture même en l'absence du commissaire enquêteur, il a accès aux observations portées au registre ainsi que celles qui y sont annexées, aucun justificatif particulier n'est exigible. Il n'est pas nécessaire qu'il habite la commune pour s'exprimer. Le citoyen peut exprimer également son avis directement sur le registre par courrier postal ou électronique adressé au Président de la commission d'enquête ou oralement. Il peut accompagner ses observations écrites d'un entretien oral avec le commissaire enquêteur afin d'exposer son appréciation personnelle du dossier et d'apporter les compléments d'information utiles. Il peut faire ses observations exceptionnellement de manière anonyme pour une expression plus libre dans certains contextes particuliers. Alors : la commission d'enquête, le Président est M. Jean-Paul HEMMERY, et les titulaires M.M Jean-Charles DELOFFRE, Philippe ROUSSEL et le suppléant M. Jean-Pierre COMPAGNE. Cette enquête unique concerne une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, la déclaration d'utilité publique D.U.P. de la LINO, une enquête préalable à la création d'un échangeur de la LINO vers l'autoroute A25, une enquête préalable à la modification du Plan Local d'Urbanisme de Lille Métropole Communauté Urbaine. Le lieu des consultations des dossiers, c'est la totalité des communes directement concernées par le projet aux jours et heures d'ouverture du public au public on recevra les observations du public sur le registre d'enquête par correspondance au siège de l'enquête qui est la mairie de Lomme et par courrier, par courriel pardon, à l'adresse mail que vous voyez indiquée en bas [cbombars@mairie-lomme.fr](mailto:cbombars@mairie-lomme.fr). Cette adresse figure sur tous les avis d'enquête. Il reste les lieux et dates de

permanence alors Lambersart, la prochaine c'est le 21 juin de 14 h à 17 h, Lomme le samedi 29 juin jour de la fermeture de l'enquête de 9 h à midi, Sequedin 29 juin de 9 h à midi, Haubourdin le 18 juin, c'était aujourd'hui, de 14 h à 17 h, Loos le 29 juin de 9 h à midi, Emmerin le 22 juin de 9h à midi et le 29 juin à midi, l'enquête sera close.

M.Hémery : Merci Jean-Charles, je donne la parole à M. Gabriel MONVILLE qui est directeur du projet.

G. Monville

Bonjour à tous.

Effectivement, on a préparé une présentation du projet de la LINO tel qu'il est soumis à l'enquête publique et tel qu'il est présenté dans l'ensemble du dossier d'enquête qui est disponible dans les mairies. On a volontairement fait relativement court sur cette présentation, l'idée étant que par la suite on puisse revenir en détail sur tel ou tel point qui susciterait des questions de votre part. Le temps que la logistique se mette en place, voilà, c'est celui-ci, donc la LINO Sud effectivement, on va commencer par faire un tout petit point d'historique pour rappeler les principes d'aménagement, les objectifs du projet et après je vous présenterai chacun des tronçons, il y a six tronçons en tout donc si tu veux bien passer à la première diapositive vraiment juste une diapositive d'historique pour expliquer que anciennement la LINO, c'était la Voie Intercommunale Nord Ouest qui est un projet qui date on va dire des années 70. Là c'est un plan, vous reconnaissez peut-être la citadelle de Lille qu'on voit un peu au centre de l'image et puis en bleu, ce sont les autoroutes et en rouge aussi. Retenez simplement qu'effectivement qu'à cette époque là, dans les années 70, il y avait dans les documents d'urbanisme, je disais la citadelle de Lille est ici et puis là il y a le réseau autoroutier de la Métropole et effectivement, à l'époque, la VINO était une voie intercommunale nord ouest, c'était presque une autoroute dans la première qui traversait les communes de La Madeleine notamment, Lambersart, Lomme et puis qui se poursuivait plus au sud jusqu'à Loos Haubourdin donc on était quasiment sur une autoroute, c'est-à-dire une voie à 2 x 2 voies sans aucune place pour les piétons et des échangeurs autoroutiers. Ce projet là, on n'en parle plus, c'est vraiment plus du tout ça aujourd'hui.

Si on peut passer à la diapo suivante. On a relancé dans les années 2000 des études sur ce projet là qui n'a jamais vraiment vu le jour. Pourquoi relancer des études, parce que dans ce secteur là, certes, il n'y avait pas besoin de faire une autoroute, ceci dit il y avait des grands projets en développement, je pense notamment à Euratechnologie ou à la zone de la Pierrette à Sequedin, des grands projets de développement qui nécessitaient d'être desservis. Le projet a été revu et notamment aujourd'hui, on ne parle plus de VINO

mais de LINO et on parle non plus d'un projet continu de La Madeleine jusqu'à Loos mais de trois projets distincts les uns des autres : la LINO Nord dont on reparlera un tout petit peu ici dont un premier tronçon est en travaux aujourd'hui, la LINO Centre qui ne concerne qu'un petit bout à Lambersart et la LINO Sud qui fait l'objet de cette enquête. J'insiste sur le fait que ces trois projets qui ne sont pas reliés les uns aux autres, ils n'ont de commun que le nom qu'on a un peu gardé de l'ancienne VINO mais on est vraiment plus du tout sur une quasi autoroute dans le milieu urbain. Pour preuve c'est effectivement que l'on vient plutôt raccorder cette LINO à la Rocade Nord Ouest ou à l'autoroute A 25 et que l'on ne vient surtout pas reconstituer un nouveau périphérique. Monsieur le Maire de Lomme disait tout à l'heure, on va vous présenter à quoi ressemblera la LINO.

Deux images pour vous montrer ce qu'on imagine au travers LINO on est vraiment pas sur une autoroute voilà le principe, c'est celui-ci c'est-à-dire une voirie qui est plantée sur laquelle il y a de la place pour les vélos et les piétons et puis pour la voiture on ne conserve que 50% de l'emprise totale c'est-à-dire de quoi faire une chaussée à 2x1 voie, une voie de circulation dans chaque sens. Image suivante là c'est voilà de façon un petit peu plus précise le dessin, des arbres, des espaces verts, une chaussée de 6.5 m à 7 m pour un véhicule dans chaque sens et de la place pour les piétons et les vélos. La photo suivante j'avais dit que je reparlerai un tout petit peu de la LINO Nord et c'est la seule fois que j'en parlerais ce soir, c'est pour vous montrer éventuellement peut être certains d'entre vous connaissent là c'est le tronçon qui est en cours de réalisation à La Madeleine qui ne sera pas relié à la LINO Sud mais qui dans la façon d'aménager est tout à fait similaire c'est-à-dire on reconnaît alors là c'est une photo qui a été prise au début du mois donc le chantier se termine cet été donc voilà notamment il n'y a pas encore les plantations et tout ça enfin, le chantier est en cours mais on voit bien effectivement de la place pour qu'un véhicule circule dans chaque sens ici une piste cyclable et un trottoir, là plus tard il y aura des plantations et puis effectivement, il se trouve qu'aux endroits où il y a des carrefours, on rajoute une file pour favoriser les mouvements de circulation quand même. J'insiste bien, on est bien sur une chaussée à 2 x 1 voie.

Diapo suivante : Donc le principe de la LINO Sud pourquoi je l'ai un tout petit peu dit pourquoi on fait la LINO Sud, c'est notamment pour venir desservir des grands projets qu'il y a dans les communes qui sont traversées, sur cette carte, alors moi je me repère toujours à la Citadelle de Lille qui est là sur cette grande carte voilà, la Citadelle de Lille est ici, la LINO Sud c'est ce trait là voilà, là bas c'est la LINO Nord ça nous concerne

moins aujourd'hui. Qu'est-ce qu'il y a comme grands projets dans le secteur à venir desservir : le pôle EURASANTE, qui est juste au-dessus du CHR qui est un gros pôle d'emploi et de développement actuel mais aussi futur, il y a la zone de la Pierrette qui est un ensemble d'équipements publics communautaires existants ici on est juste à Sequedin, il y a aussi le site Euratechnologie là pour le coup on est à Lomme qui a ce pôle d'activités dédié aux nouvelles technologies. Voilà, trois grands projets majeurs mais aussi pas mal de petites opérations, notamment le logement, qui font effectivement que la population se renouvelle voire s'accroît un peu sur les communes concernées. J'ai dit la LINO, elle sert à venir desservir tous ces projets urbains, ça c'est quelque chose de fondamental, il s'agit de créer une voie nouvelle qui soit dimensionnée suffisamment largement pour accueillir un trafic assez important, j'y reviendrais on est lors de 10 000 véhicules / jour, ce n'est pas tant que ça, c'est beaucoup moins que sur l'avenue de Dunkerque, c'est pour vous donner un ordre d'idée. Pourquoi on aménage cette voirie là, c'est surtout par exemple on est à Lomme, je vais parler beaucoup de Lomme ce soir, c'est beaucoup notamment pour que le trafic qu'il y a aujourd'hui sur la rue de l'Égalité et dans tout le quartier du Marais ici que le trafic il vienne sur une voie nouvelle à l'écart des secteurs où il y a une école primaire, des habitations. Pour être sûr qu'il ne s'agit pas, il ne suffit pas forcément de créer une voie de contournement de Sequedin ou de créer une voie de contournement du secteur du Marais à Lomme pour être sûr que la circulation s'y reporte donc en complément on prévoit une petite part du budget total du projet pour venir, comme on dit, fermer les verrous, c'est-à-dire mettre une zone 30, voire mettre un sens unique quand ça s'y prête pour être sûr vraiment que les automobilistes n'empruntent plus la rue de l'Égalité ou n'empruntent plus le centre ville de Sequedin, mais aillent bien vers la voie nouvelle pour que sur ces rues là, il ne reste plus que les riverains et pas les gens qui traversent le quartier. Voilà, après je reviendrais en détail sur les tronçons, là Je vais juste rester au niveau des principes de la LINO.

Ce diagramme là ou ce schéma là, il vous présente les différentes étapes d'élaboration d'un projet de cette importance alors voilà soyons clairs, c'est vrai que un projet de cette importance, on est sur 140 millions d'euros d'investissement pour la totalité de la LINO Sud, c'est pas du jour au lendemain que ça se fait donc là ça vous détaille un petit peu alors au contraire ça synthétise, ça ne détaille pas, toutes les étapes par lesquelles il faut passer pour arriver jusque ici, c'est-à-dire la mise en service du projet donc on part des premières études et on arrive à la mise en service. Ce qui est important, mais ça a été beaucoup dit par la Commission d'Enquête, il y a deux moments charnières qui sont

encadrés sur ce schéma là au cours desquelles on va venir solliciter l'avis du public, les fonctionnaires de la Communauté Urbaine, c'est comme les fonctionnaires des autres collectivités, ils n'ont jamais raison tout seul dans leur bureau c'est toujours en se confrontant aux avis des riverains, du public qu'on est sûr qu'on a raison, qu'on est sûr au contraire qu'il faut amender, qu'il faut modifier le projet. Donc, il y a deux moments qui sont importants qui sont la concertation préalable qui pour la LINO Sud a été menée en 2005 et puis il y a les enquêtes publiques qui ont lieu en ce moment c'est ce que ce schéma là vous indique, alors l'enquête publique elle est encore là pour venir modifier, amender quelques points du projet, c'est vraiment l'objet mais normalement dans l'idée.

Une fois l'enquête publique passée, on est dans des phases plus techniques ou on ne revient plus remettre en cause le projet donc c'est vraiment important si il y a des objections, des points à revoir, c'est maintenant, c'est jusqu'au 29 juin mais en tout cas effectivement c'est le moment de s'exprimer.

Voilà finalement là cette diapo là redit sans doute un petit peu la même chose simplement effectivement qu'il y a eu je l'ai dit une concertation menée en 2005 sur le projet, on a travaillé sur un certain nombre de remarques qui nous ont été remontées que ce soit avec les villes, avec quelques grands partenaires on n'est pas rentré dans le détail mais l'Etat et le Département du Nord sont partenaires forts du projet et RFF aussi. On a aussi travaillé avec plusieurs associations qui nous avaient sollicités, l'Association Droit au Vélo, l'association Environnementaliste.

Voilà, on peut passer à la diapo suivante : Maintenant, je vais venir présenter plus en détail le projet tronçon par tronçon comme je vous le disais on pourra revenir encore après plus en détail en fonction des questions.

Donc, la LINO Sud, à partir de cette image là, c'est le plan général de la LINO Sud, elle part du sud vers le nord, elle part du pôle du C.H.R. ici d'EURASANTE et ensuite elle suit tout cet itinéraire ci pour toucher les communes d'Emmerin, elle remonte ici à la limite entre Loos et Haubourdin, j'y reviendrai, il y a un échangeur pour créer entre ce pont qui existe qui est le pont de la route de Sequedin un échangeur avec l'autoroute A25, on arrive à l'entrée de Sequedin, il y a le contournement de Sequedin qui fait partie intégrante du projet et ensuite on arrive sur Lomme, on fait un espèce de contournement du quartier du Marais le long de la plateforme Délivrance, et on arrive ici à Lambersart sur la rue Auguste Bonte pour venir se raccorder ici tout au nord sur la Rocade Nord Ouest. Je reviendrais, je vais revenir là tout de suite, je suis passé vraiment très en détail, c'est pour



vous montrer qu'effectivement là on a bien 12 km de voirie, avec un budget global de 140 millions d'euros, 140 millions d'euros, forcément la Communauté Urbaine, je pense, ne vas pas les sortir d'un coup ni du jour au lendemain en plus autant il y a des en plus il y a quelques tronçons notamment ici ou il y a des ici entre Loos et Haubourdin ou il y a des ouvrages à créer sous les voies ferrées ici à Loos et Haubourdin mais il y a la même chose ici un peu plus au nord à Lambersart un ouvrage sous voie ferrée c'est quand même quelque chose d'assez compliqué à réaliser et ça s'anticipe beaucoup. Tout ça pour dire que nous effectivement on a identifié six tronçons que je vais détailler l'un après l'autre, six tronçons qui font chacun un montant d'investissement de l'ordre de 20 à 25 millions d'euros qui peuvent être chacun mis en œuvre de façon indépendante c'est-à-dire que c'est tout à fait possible que, je ne sais pas, lors du prochain mandat on réalise 2 tronçons, 3 tronçons, je ne sais pas, ça appartient effectivement au Conseil de Communauté de décider qu'on réalise lors du prochain mandat sur la période 2015- enfin 2014-2020 qu'on réalise deux à trois tronçons et puis les trois autres dans le mandat suivant enfin, je fais de la politique fiction là mais c'est un peu ça.

Voilà, donc, je vais venir présenter chacun des six tronçons. Le premier qu'on appelle la TF 1 c'est pour venir desservir le site du C.H.R., le deuxième, il est sur les communes essentiellement d'Emmerin, Haubourdin et Loos, le troisième, il consiste avant tout en la réalisation de l'échangeur à proximité de la prison de Loos, voilà, le quatrième, c'est le contournement de Sequedin, le cinquième, c'est le contournement du quartier du Marais le long du site Lomme-Délivrance et le sixième, c'est à Lambersart. On les a numéroté de 1 à 6 parce qu'il fallait bien leur donner un numéro, c'est absolument pas un ordre de priorité, voilà, on ne va pas forcément commencer par le 1 et on ne va pas forcément finir par le 6 voilà, il fallait bien donner une numérotation et on aurait fait A B C ça n'aurait pas changé grand-chose.

Premier tronçon : Tranche fonctionnelle n° 1 : voilà un extrait de plan que vous pourrez retrouver dans le dossier d'enquête, ici, on est au carrefour entre la rue Henri Ghesquières on est sur la commune de Loos au carrefour entre la rue Ghesquières et la rue Ambroise Paré pour ceux qui connaîtraient juste ici il y a la faculté de Médecine, voilà et donc là, la LINO elle consiste en l'aménagement d'une voie nouvelle, sur à peu près 2 km de long qui traverse ici un champ agricole qui aujourd'hui est acheté par la Communauté Urbaine pour venir étendre le site d'EURASANTE et puis ici qui finalement passe tout à fait au nord mais dans le site des carrières d'Emmerin le long du parc urbain de Loos et on vient se

raccorder ici sur cette voie qui est existante qui est la rue Guy Moquet à Loos, enfin non la rue Guy Moquet elle est juste là, alors là ça s'appelle plus la rue Guy Moquet mais c'est la RD 941. Voilà. On peut peut-être passer à la diapo suivante : normalement je crois que c'est dans ce tronçon là effectivement on a vraiment pas trop c'est un tronçon on n'est pas vraiment dans la ville on est au contraire entre essentiellement entre le parc urbain de Loos et les carrières qui sont en activité et la LINO à cet endroit là, elle est légèrement en contrebas par rapport au parc urbain, c'est-à-dire que la carrière, elle est aujourd'hui à 9 m en dessous du niveau du terrain du parc urbain de Loos et finalement, la LINO, elle vient se mettre un petit peu au dessus du niveau de la carrière mais du coup à environ 5 m en dessous du niveau du parc urbain de Loos, voilà, du coup qui depuis le parc urbain de Loos elle passera quasiment inaperçue. On peut peut-être cliquer sur la photo aérienne du coup ce qui vous permettra peut-être de mieux visualiser, voilà, donc ici, c'est le site du CHR, ici, c'est l'arrivée de la LINO sur le carrefour existant entre la rue Ghesquières là et la rue Ambroise Paré là donc la LINO, ce sera ce trait violet ici qui donc vient juste au nord du site des carrières et rejoindre la RD 941 comme je le disais là à la limite de la commune d'Emmerin. Je présente tout le projet, y compris les tronçons qui ne sont pas sur Lomme et Lambersart parce que la réunion elle est ouverte à y compris aux habitants de Loos alors, je ne sais pas, il n'y a peut-être pas d'habitants de Loos mais je présente tout quand même. Voilà pour le premier tronçon. On va passer au tronçon suivant et je vous dis en fonction des questions on pourra revenir détailler les choses.

Tronçon n° 2 qui est sur les communes de Loos et de Haubourdin essentiellement donc on repart du point où je vous ai laissé tout à l'heure au carrefour avec la RD 941. La LINO ici, c'est donc un réaménagement de la rue des Lostes existante jusqu'à ce carrefour ci qui est le carrefour avec les carrières de ciment, voilà, c'est le nom de la rue et puis ici, il y a une création d'une voie nouvelle, un petit morceau de voie nouvelle pour venir passer sous les voies ferrées et rejoindre l'axe constitué de la rue Foch et de la rue Potié sur Loos et Haubourdin. Donc, on a effectivement ici un tronçon qui doit faire à peu près un kilomètre, 500 m de rue des Lostes à requalifier et à peu près 500 m de voie nouvelle à créer avec un passage sous les voies ferrées ici. En complément, il est prévu de créer un nouveau barreau pour venir desservir le secteur des Oliveaux ici qui a un secteur qui est très difficile à desservir notamment par les transports collectifs aujourd'hui et puis aussi, ce qui est prévu, ce qui est important c'est de aujourd'hui, il y a deux passages à niveau notamment avec la rue du Docteur Schweitzer ici on est sur la commune d'Haubourdin et ce qu'il est prévu c'est de fermer ces deux passages à niveau pour être sûr là aussi que la

circulation automobile elle va plus passer dans ces rues là qui sont des petites rues étroites pleines de avec plein de maisons mais qu'elles vont passer sur la LINO qui est suffisamment dimensionnée avec des protections acoustiques pour accueillir un trafic automobile qui n'a rien à faire dans ces toutes petites rues. Passage dénivelé : là, c'est juste une petite illustration, un petit zoom sur le passage dénivelé. Avec ça, c'est une vue comme si on coupait la route à l'endroit où elle passe sous la voie ferrée, pour vous montrer qu'on est toujours effectivement sur une chaussée de 6.5 m et par contre, à cet endroit là sous le pont, les piétons et les vélos seront plutôt surélevés par rapport à la chaussée parce que effectivement pour passer sous la voie ferrée, les véhicules ont besoin d'être à moins 4m80 alors que les piétons et les vélos, ils seront à moins 3m, ils auront moins à descendre donc on pourra de ce fait respecter les normes handicapées et autres et ce sera plus confortable. Voilà, un petit point sur le même principe une petite vue aérienne, vous reconnaissez peut-être ici les carrières de Loos Haubourdin que l'on voyait tout à l'heure, ici c'est la ville d'Emmerin, ici, c'est la gare d'Haubourdin et donc la LINO, c'est ici la rénovation, la requalification de la rue des Lostes jusqu'à ce point ci et ensuite effectivement 400 m, 4 à 500 mètres de voie nouvelle pour rejoindre l'axe constitué de la rue Foch et de la rue Potié.

Tranche fonctionnelle n° 3 : C'est avant tout l'échangeur avec l'autoroute A25 donc aujourd'hui, il existe un pont qui franchit l'autoroute qui est la route de Sequedin alors c'est la route de Sequedin à Lomme et quand on passe sur Sequedin ça s'appelle plus la route de Sequedin, ça s'appelle la rue du Train de Loos, merci Monsieur le Maire, voilà la rue du Train de Loos oui tout à fait et donc il est prévu de doubler cet ouvrage pour que parce que aujourd'hui effectivement l'ouvrage est assez étroit et notamment il n'y a pas la place pour les piétons et les vélos donc on double cet ouvrage et on ajoute quatre bretelles pour venir raccorder à l'autoroute. Un petit point parce que j'avais parfois l'information enfin ce l'autoroute on a l'échangeur autoroutier, on a l'autorisation de l'Etat pour le créer, tout est validé sinon on aurait pas pu entrer en enquête publique c'est vrai que voilà créer un échangeur autoroutier forcément c'est pas nécessairement du ressort de la Communauté Urbaine bien au contraire c'est bien, l'aménagement des autoroutes, seul l'Etat est compétent pour le faire donc on a du demander un certain nombre d'autorisations qui font que forcément ça a été un peu long et voilà et par contre, c'est bien on a l'autorisation de faire mais c'est l'Etat nous laisse faire en nous laissant payer évidemment voilà et croyez moi sur d'autres dossiers, c'est déjà bien quand il nous laisse faire. Voilà, je n'ai pas beaucoup plus à dire, on va passer peut-être effectivement à la photo aérienne.

Aujourd'hui, il existe je le disais donc le pont de la route de Sequedin ou de la rue du Train de Loos selon que vous êtes Sequedinois ou Lommois non pas Lommois mais Loossois voilà. Il existe aussi un pont qui franchit la Deûle donc finalement tout ça existe ou presque sauf qu'il faut rajouter les bretelles autoroutières et je le disais doubler l'ouvrage pour pouvoir créer des pistes cyclables continues de part et d'autre de l'autoroute.

Contournement de Sequedin, c'est la tranche fonctionnelle n° 4 alors là pour le coup, ça intéresse fortement les habitants de Sequedin et notamment le premier magistrat. Contournement de Sequedin, là pour le coup on est vraiment sur une voie nouvelle qui part de la rue du Train de Loos, un giratoire qui a déjà été aménagé ici, la voie repart ici en passant sous un nouveau pont à créer sous la Deûle, c'est-à-dire que le pont existant, il faudra le démonter et le remplacer, la voie elle passe dessous, elle passe ici dans la plaine agricole et elle va venir franchir ici ce sont les voies ferrées donc elle va venir franchir les voies ferrées donc c'est un passage supérieur c'est-à-dire que la voie passe au-dessus des voies ferrées et elle rejoint ici juste le sud du Centre Commercial d'Englos. Voilà, alors là peut-être si la luminosité parfaite peut-être que c'est un peu difficile à voir mais, voilà, on voit ici la zone agglomérée de Sequedin, ici et effectivement la voie qui passe à peu près à mi-chemin entre les premières maisons et l'autoroute.

Tronçon n° 5 à Lomme : Là, c'est le projet tel qu'il est présenté à l'enquête, c'est-à-dire qu'on part du rond point existant à l'extrémité de la rue du Train de Loos donc on est sur Sequedin et puis le projet, c'est une voie nouvelle qui vient dans le site Lomme-Délivrance, récupère un certain nombre de terrains qui aujourd'hui sont absolument pas utilisés pas utilisables par RFF donc on a une longue voie nouvelle ici qui vient rejoindre la rue de la Gare à Lomme et donc passait dans la cour de la halle de marchandises ici après le passage sous le pont Jules Guesde voilà, pont existant de la rue Jules Guesde qui est sur Lomme également. Là, il faut effectivement voilà il faut préciser un point c'est que pour réaliser ça qui est bien la vision à terme de la LINO, pour réaliser ça, il est nécessaire de dévoyer les voies ferrées existantes du site Lomme-Délivrance. Donc, c'est un point qu'on va regarder de très près avec Réseau Ferré de France, il se trouve que quand on a demandé à Réseau Ferré de France de chiffrer un tel dévoiement, on s'est rendu compte que bien c'était extrêmement cher, voilà on est entre nous c'est 30 millions d'euros, voilà, donc c'est excessivement cher, du coup, on n'abandonne pas, enfin, on n'abandonne pas pour autant cette idée, c'est bien la vision à terme mais évidemment déboursier pour la Communauté Urbaine 30 millions d'euros avant de faire les travaux de

voirie c'est juste pour libérer les terrains pour qu'ils soient donc, ça ne nous paraît pas raisonnable de croire qu'on va faire ça à court terme ou à moyen terme or les problèmes dans la rue de l'Egalité sont criants dès aujourd'hui, je ne pense pas, Monsieur le Maire de Lomme le dira mieux que moi, je ne pense pas qu'on puisse encore attendre 20 ans que la Communauté Urbaine ait ces 30 millions, enfin voilà. Donc, on a trouvé une solution intermédiaire, une solution qu'on va dire provisoire, qui nous permette de résoudre, on va dire 90% des problèmes existants pour pas 10% du prix mais sans déboursier ces 30 millions d'euros. Voilà, c'est ce qui figure ici sur ce plan là donc à gauche, sur le fond de photo aérienne, vous avez la LINO telle qu'on l'imagine à terme en ayant dévié les voies ferrées principales du site Lomme-Délivrance et à droite, vous avez la LINO telle qu'elle pourrait être dans une version intermédiaire ici, le double trait orange, c'est la position actuelle des voies ferrées, de ces voies ferrées qu'on voudrait qui nous coûtent 30 millions d'euros à déplacer ici, c'est la position dans laquelle elle devrait être à terme mais on se rend compte ici qu'effectivement en gros on peut faire déjà et c'est ce qui est représenté sur ce plan, on peut déjà faire une LINO dite provisoire c'est-à-dire qui suit ce tracé ci et qui vient se raccorder sur la rue de l'Egalité à cet endroit ci on est à proximité immédiate du cimetière du Marais c'est ça on est juste avant enfin quand on vient de Sequedin on est juste après le cimetière du Marais, on passe sur aucune maison là, alors il y a des maisons ici juste après mais avant, on est essentiellement dans un tissu le long d'entreprises. Disons qu'en faisant ça, ça peut paraître une bonne solution provisoire parce que déjà, ça nous permet effectivement d'être plus raisonnable et de ne pas venir déboursier les 30 millions d'euros avant de faire des travaux et surtout on vient soulager toute cette partie là de la circulation qui aujourd'hui, notamment il y a le groupe scolaire ici avec voilà avec cette place là et puis il y a la rue de l'Egalité c'est la partie là où il y a plein d'habitations alors que sur cette partie là comme je le disais on est plutôt sur des entreprises.

Je pense qu'on résout une grande part du problème en économisant au moins à court ou moyen terme 30 millions d'euros. Voilà, donc là c'est une vue aérienne, les voies ferrées principales elles sont là, là en violet c'est la LINO telle qu'on la rêve, telle qu'on la rêve, telle qu'on la projette à plus long terme et puis on voit bien effectivement qu'on, au jour d'aujourd'hui, entre ces voies ferrées là avec un minimum de distance de sécurité que nous impose RFF, il ne s'agit pas de faire circuler un camion sur la LINO juste immédiatement à côté des voies ferrées, la LINO, on ne peut pas la faire passer, puisqu'il y a plein de bâtiments d'entreprises qui sont ici, on a absolument pas la place là pourquoi

la LINO, elle vient bifurquer ici juste le long du cimetière pour moi on est quand même relativement enfin voilà on est toujours trop près des maisons, j'entends, mais on soulage la circulation dans les secteurs où il y a des maisons. Et je vais passer au dernier tronçon et puis après, je pense, on pourra venir répondre à vos questions.

Dernier tronçon : Tranche fonctionnelle n° 6. Tout à l'heure, je vous ai dit que la n° 5, elle s'arrêtait rue de la Gare à Lomme juste au carrefour avec l'avenue de Dunkerque, le carrefour avec l'avenue de Dunkerque il est ici, là c'est la rue Auguste Bonte qu'on prévoit de requalifier un peu sur le principe LINO avec ses pistes cyclables et ses plantations, on crée un carrefour ici juste à côté du LIDL et de la station de relèvement des Eaux du Nord, ici, dans un terrain qui est vierge aujourd'hui et crée une voie nouvelle qui passe ici sous les voies ferrées à nouveau et rejoint la rue Eugène Descamps à proximité de La Briqueterie et donc une fois raccordée ici à la rue Eugène Descamps, on est tout près là de la Rocade Nord Ouest. Voilà, ce tronçon là effectivement il a fait l'objet notamment de pas mal de négociations avec les mairies concernées donc Lomme et Lambersart puisqu'on est vraiment à la limite entre les deux communes, il se trouve que la LINO à cet endroit là pour passer sous les voies ferrées elle est un petit peu enterrée et plutôt comme on passe au nord de la voie ferrée sur les arrières des maisons, plutôt que de remonter tout de suite une fois franchit la voie ferrée la LINO, on la laisse au niveau auquel on a du la descendre pour passer sous les voies ferrées, c'est-à-dire à peu près deux mètres en dessous des niveaux des jardins, et puis comme il faut des protections contre le bruit, on a prévu des écrans acoustiques et même voilà une toiture c'est-à-dire que la LINO à cet endroit là elle est dans une boîte puisque là vraiment elle passe effectivement relativement près des jardins. Voilà, la vue aérienne, alors là par contre effectivement pour bien se situer ici c'est la Rocade Nord Ouest c'est vrai qu'on a souvent tendance à voir le Nord en haut donc là pour le coup le nord il est en bas de la photo aérienne là c'est la Rocade Nord Ouest, là c'est la rue Eugène Descamps, là c'est La Briqueterie et la LINO, c'est ce trait orange qui va venir passer sous les voies ferrées ici rejoindre la rue Auguste Bonte ici sur l'image. Voilà, donc moi j'en ai, je pense que c'est la dernière diapo donc voilà on voyait juste une image de l'endroit où on passe sur l'arrière des jardins à la limite entre Lomme et Lambersart. J'en ai fini pour la présentation, volontairement je ne suis pas rentré dans tous les détails parce que on pourrait parler deux heures du projet de LINO et je pense que je vous aurais endormi mais je n'aurais pas réussi à faire grand-chose d'autre donc l'idée c'est que voilà maintenant on peut venir zoomer sur les plans à l'occasion des questions si vous en avez besoin.

M. Hémary: Pour les questions, il y a deux micros, chacun de mes collègues commissaire-enquêteur portera un micro. Alors, tout à l'heure, j'ai vu circuler des triptyques qui ont été édités par Lille Métropole si vous avez des questions écrites parce que certains peuvent avoir la timidité de ne pas vouloir s'exprimer en public, si vous avez des annotations et que vous souhaitez qu'on y réponde, merci de les remettre à l'un des commissaires-enquêteurs pour que je les transmette à Monsieur MONVILLE. Donc, qui commence la première question ? Il faut démarrer.

**Question** : Une petite question. La toiture végétale, j'ai vu, c'était du sédum, c'est une toiture végétale ça laisse passer le bruit ?

**Réponse** : Le sédum, si je ne me trompe pas, c'est le nom des plantes qui sont plantées au-dessus de la toiture qui, elle, est en béton et elle s'étale sur 240 m, mais je crois que vous étiez à la réunion à Loos et que vous aviez (oui, mais je n'ai pas eu cette réponse. J'ai lu dans le dossier que c'était 145 m ce qui m'inquiète beaucoup parce que ça fait beaucoup plus de 145 m ce tronçon qui passe au milieu des jardins.) pourtant, on avait vérifié ce point là. Pour moi, c'est 240 m alors pour le coup faut peut-être si vous dites que vous avez lu 145 (j'ai vu une fois 145 et une fois 148) d'accord (et si c'est ça effectivement ça va pas jusqu'au bout des maisons) pour moi, on est allé au plus loin possible au bout des maisons, on est comme je crois l'avoir dit à Loos peut-être qu'on peut mettre un plan de la tranche n° 6, on est la couverture, elle commence ici un petit peu après la voie ferrée et elle va au plus près du giratoire alors voilà ça c'est sûr après (c'est sûr ? parce que sur les dessins, c'est pas dessiné comme ça non plus) d'accord, mais ça c'est sûr

M. Hémary : Si vous avez des doutes sur les réponses qui vous sont données en fonction de ce que vous avez dit, vous avez lu et ce qu'on vous répond, je vous rappelle qu'il y a des registres qui sont là et pour lesquels vous aurez des questions plus précises et s'il y a un doute, n'oubliez pas les registres.

**Question** : Bonjour, concernant toujours cette tranche fonctionnelle n° 6, moi j'ai une question sur la partie qui est avant la traversée des voies ferrées puisque moi je suis concernée par le petit bout juste avant qui apparemment lui n'est pas couvert est en aérien donc je voulais savoir ce qui était prévu pour protéger parce que pour le coup ça passe aussi au bout des jardins des maisons pour savoir ce qui était prévu pour protéger contre le bruit, la pollution parce que actuellement c'est une pâture, c'est un espace vert allant sur Lambersart et donc dans cet espace vert maintenant va passer une route et je voulais

savoir ce qui était prévu, donc moi c'est le tronçon juste avant le franchissement de la voie ferrée qui a priori n'est pas protégé lui

**Réponse :** Pour bien comprendre, parce que il y a relativement peu de maisons par ici c'est les maisons là où il y a la main c'est ça ? C'est là donc ici on a prévu de mémoire on a prévu effectivement des buttes de protection contre le bruit, voilà, qui permettent d'atteindre les objectifs réglementaires par contre autant à cet endroit là on est déjà bien, je vous l'ai dit, bien en-dessous du niveau donc on a pu effectivement couvrir ici autant là, dès qu'on s'approche du carrefour de la rue Auguste Bonte, ça devient compliqué de couvrir mais voilà, je vous dis il est prévu une butte de protection qui fait que voilà c'est relativement efficace.

**Question :** Oui, bonjour, M. LARGILIERE, j'habite aussi dans ce quartier là malheureusement puisque dans votre prospectus vous mettez que la circulation vers l'infrastructure routière structurante qui sera située à l'écart des secteurs urbanisés pour le peu nous on est carrément en secteur urbanisé quoi, je voudrais rappeler qu'aujourd'hui tout ce secteur là c'est tout des lotissements c'est des parcs, des jardins verts d'accord donc tout ça sera détruit et pour le peu la LINO elle va passer quasiment dans mon salon, je suis la dernière maison avant mais tous les gens qui sont là sont concernés de manière égale donc les études de bruit qu'on a faites elles donnent quoi exactement est-ce qu'on a tenu compte du fait que j'ai cru comprendre que dans le rapport, il était prévu d'interdire la circulation dans la rue Eugène Descamps de la transformer en impasse ce qui signifierait que plus rien ne passerait du tout alors au lieu de se partager un petit peu les nuisances on va pour le peu là il va y avoir une circulation énorme parce que plus rien passera rue Eugène Descamps tout va passer dans ces lotissements où aujourd'hui excusez-nous pour l'instant on est privilégié mais où rien ne passe aujourd'hui alors pourquoi là où à peu près les gens vivent avec une nuisance sonore on va dire très admissible pourquoi aller mettre des niveaux de pollution extrêmement élevés et puis un niveau de circulation vous dites deux voies je ne sais pas combien de temps ça va durer parce que tout ce qui va ramasser de l'autoroute jusqu'à de l'autre côté tout ça va passer là au milieu j'y crois pas trop ça va pas être champêtre à mon avis, on ne va plus beaucoup entendre les petits oiseaux là franchement

**Question :** Sur ce tronçon là, est-ce qu'il y aura des murs pare-sons à la sortie avant parce que nous on est juste à la limite du rond point quand parce que au départ y'était pas prévu de camions maintenant il paraît que tous les camions on les voit passer les



Décathlon machins etc. il va y avoir un paquet de camions je ne sais pas si quand on habite à côté d'un feu rouge ou d'un rond point quand les voitures arrivent elles font pas trop de bruit mais quand elles démarrent elles font beaucoup de bruit. Ca va devenir invivable. Alors est-ce qu'il va y avoir des murs pare-sons ? Qu'est-ce qu'on va faire ? Parce que aujourd'hui, je vous assure, c'est un beau quartier quand même) c'est un beau quartier,

**Réponse :** Nos prévisions de bruit, nos prévisions de trafic ici elles prévoient environ 7000 véhicules/jour alors je maximise un petit peu on est plutôt autour de 6000 – 6000 c'est le tronçon de la LINO qui est le moins chargé c'est-à-dire qu'à titre de comparaison parce que là en vous avançant des chiffres de trafic, ça vous parle pas forcément à titre de comparaison on est à plus de 15000 sur l'avenue de Dunkerque, on approche même les 20000 sur certains tronçons on est à plus de 12000 sur la rue Auguste Bonte tout ça pour essayer de relativiser un petit peu les prévisions, les chiffres qui sont annoncés et ce que vous dites c'est-à-dire qu'on est aujourd'hui, on prévoit 2x1 voie et sur ce tronçon là, même si on se trompait de 10 % de nos prévisions c'est largement assez une 2x1 voie jusqu'à 14000 enfin vous faites non de la tête moi je vous fait oui Monsieur, la dessus on est absolument certain que le trafic ne sera pas si important que ça sur ce tronçon là mais à cet endroit là je l'ai dit juste ici, l'écran acoustique se poursuit jusqu'à, enfin, la couverture elle s'arrête un tout petit peu avant, mais l'écran acoustique se poursuit aussi loin que possible et je vous le dis j'ai pas forcément en tête le niveau de bruit attendu en façade de chaque maison évidemment mais ce que je peux vous dire c'est que aujourd'hui, vous êtes effectivement dans un environnement où il y a assez peu de bruit, du coup vous devez bénéficier du niveau de protection maximale au regard de la réglementation et avec la LINO avec notre couverture encore plus et les écrans antibruit là, on arrive largement à ce niveau de protection là sans aucun souci après juste quand même je comprends on avait bien identifié que cet endroit là c'était un point délicat du projet pour le moins c'est pour ça qu'il y a eu tant de discussions sur ce sujet là avec les mairies concernées aujourd'hui, c'est le trait violet qui est ici aujourd'hui toute cette parcelle là elle est aujourd'hui dans un emplacement réservé d'infrastructure qui est inscrit au PLU depuis plus de 40 ans c'est-à-dire que c'est réservé pour la construction d'une infrastructure et aujourd'hui par rapport à cette parcelle là qui fait jusqu'à son plus large je crois 45 m de large, nous on a besoin environ 23 m c'est-à-dire par rapport à ce qui avait été prévu au PLU par rapport à la propriété qui au niveau du cadastre est la vôtre aujourd'hui on a besoin de moins de place. Voilà ; c'est ce que je peux dire.

M. Hémerly: Je peux ajouter un petit mot c'est-à-dire que quelque soit l'aménagement prévu par le pétitionnaire, par Lille Métropole, ils se doivent de respecter le Code de la Santé Publique donc ça ce sont des chiffres qui existent donc la situation actuelle doit se retrouver dans le futur sous réserve de respecter ce code

Donc je vous rappelle les registres qui sont là pour recueillir vos observations moi c'est déjà fait, vous c'est à faire

Question : Oui, Bonsoir, je suis ici, je suis M. LEGRAND, j'habite rue de l'Egalité en plein cœur du projet et en particulier à l'endroit où la rue de l'Egalité forme un goulet d'étranglement puisque cette voie se réduit à l'arrivée au carrefour du Marais au croisement de la rue Victor Hugo, cette rue elle est particulière puisque que les poids lourds y circulent et ne devraient y circuler que dans un sens or je pense que tous les habitants de cette rue pourront l'affirmer avec moi puisque j'en ai parlé déjà avec pas mal c'est pas du tout le cas, les camions circulent bien dans les deux sens, j'ai été réclamé plusieurs fois à la mairie pour qu'on fasse des contrôles, je ne sais pas si ça a été fait peu importe mais il y a un réel problème de circulation de poids lourds dans cette rue et de croisement des bus dans la rue de l'Egalité qui forme au-moins une fois par jour des bouchons c'est-à-dire que la circulation est complètement bloquée et ça provoque des klaxons, ça provoque donc une pollution sonore et aussi une pollution de l'air qui est insupportable D'autre part, pour soulager la rue Victor Hugo, après je reviendrai sur ma question directe, un délestage a été effectué par une interdiction des camions dans un sens pour pouvoir peut-être soulager la rue Victor Hugo qui est 2 m plus large que la rue de l'Egalité. Résultat des courses : les camions empruntent, je parle surtout des camions Ondulys, empruntent la rue Kuhlmann et ils arrivent comme par hasard à la fameuse école primaire très dangereux avant les camions passent à l'endroit où les enfants vont à l'école Saint Anne, deux écoles, et ils empruntent la rue Kuhlmann pour ensuite réemprunter cette rue de l'Egalité qui est hyper étroite mais les camions doivent tourner attention donc imaginez un semi-remorque qui tourne dans la rue de l'Egalité donc voilà donc c'est insupportable et c'est pas possible que ça continue comme ça. Moi, ma question est simple. Qu'est-ce que va changer le projet pour la circulation des poids-lourds et je pense surtout aux poids lourds qui viennent du Port Fluvial et de la rue Kuhlmann et pourquoi pas de la rue Victor Hugo qui devrait à mon sens être mise dans les deux sens pour les poids lourds. Merci

Réponse : Voilà, donc on est alors je ne suis pas sûr d'avoir retenu les noms des deux écoles mais on est bien dans ce secteur ci, c'est ça, la rue de l'Egalité là, ici c'est Ondulys,

là c'est la rue Kuhlmann. Oui d'accord, je vais vous répondre dans ce qui est prévu dans le projet et puis vous verrez je pense que ça répond un peu à votre souci mais surtout vous y revenez si j'apporte une mauvaise réponse. Voilà, la rue de l'Egalité elle est ici comme je vous le disais que ce soit dans la version provisoire de la LINO ou dans la version définitive qui est affichée ici de toute façon il y a création d'une voie nouvelle qui va venir contourner tout ce quartier là. Voilà, donc c'est-à-dire que la rue de l'Egalité à la limite rien n'empêchera Monsieur le Maire de prendre un arrêté qui interdit purement et simplement la circulation des poids lourds dans tout ce secteur ci et obliger de cette façon là les poids lourds à emprunter la LINO ce serait la logique. Voilà, je repasse la parole à Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire :** Oui, justement mais vous avez anticipé ma réponse, la logique effectivement c'est d'ailleurs le but c'est qu'au moment où cette partie là de la LINO devient effective, c'est bien entendu d'interdire le trafic des poids lourds sur la rue de l'Egalité et dans le quartier d'autant plus que pour les camions d'Ondulys, il y a de prévu une sortie ou une entrée de la LINO juste à côté d'Ondulys sur le rond point en bas du pont de la rue Jules Guesde. Il y a donc là une entrée prévue sur le côté juste à l'entrée du rond point et qui donne l'accès direct sortie directe des camions d'Ondulys sur la LINO et entrée directe de la LINO vers l'entreprise Ondulys donc l'objectif c'est effectivement ça c'est de délester d'interdire complètement la circulation des poids lourds sur la rue de l'Egalité et sachant que quoi qu'il arrive les camions d'Ondulys puisque effectivement ça pose un certain nombre de problèmes y compris de manœuvres les camions d'Ondulys auront la possibilité d'accéder quasi en face de chez eux en sortie et en entrée.

**M. Monville :** si vous vous souvenez, c'est vrai vous avez raison de revenir dessus parce que dans la présentation du projet, je ne l'ai pas expliqué Si vous vous souvenez, au tout début de la présentation que j'ai faite, j'ai dit que par endroit on fait des aménagements sur des voies existantes pour être sûr que la circulation elle aille bien sur la voie nouvelle et qu'elle soit plus dans le quartier et c'est le cas ici c'est ce qui est représenté là mais encore faut-il que je vous l'explique il y aura bien une voie nouvelle ici dans la version définitive et qui s'arrêtera là dans la version provisoire et ce qui est représenté sur le plan ici c'est effectivement des réaménagements des trottoirs et de cette petite place qui est devant le groupe scolaire pour justement donner plus de place aux piétons et vélos et vous le citez à juste titre qu'il y a un endroit où effectivement la rue de l'Egalité elle est plus étroite qui est juste ici alors aujourd'hui ce que l'on a prévu dans le projet et qui alors là pour le coup pourrait même éventuellement être modifié dans la finalisation du projet

juste avant les DCE aujourd'hui ce qu'on a, à la limite je vous en parle déjà aujourd'hui comme ça ce sera fait ce qu'on a prévu aujourd'hui dans le projet c'est de mettre à sens unique ce morceau là ce qui permet l'espace en ville ça ne s'invente pas quand il y a 2 front bâti de maison si il n'y a pas la place pour faire des trottoirs, une piste cyclable et une chaussée à deux sens à un moment il faut choisir soit on fait des tous petits trottoirs soit voilà, donc là aujourd'hui ce qu'on préconise plutôt mais ça peut faire l'objet de débats pour le coup comme c'est un petit point de détail compris l'enquête publique si nécessaire, ce que l'on préconise c'est effectivement de mettre en sens unique ce petit tronçon de la rue de l'Egalité, sens unique dans quelle direction ça pour le coup ça peut être encore vu voilà aujourd'hui on a pas trop d'avis là-dessus, mettre ce petit tronçon là à sens unique comme ça l'espace qu'on enlève sur la chaussée on le redonne à des plantations, à des plantation à des trottoirs, et même une petite file de stationnement qui aujourd'hui n'est pas matérialisée mais de fait les gens se garent devant chez eux c'est peut-être votre cas enfin voilà on le comprend bien et du coup c'est ça qui occasionne dès qu'il y a un bus qui arrive c'est là que ça occasionne des embouteillages

Avec l'idée que si on fait un sens unique effectivement et moi j'y serais très attentif c'est que obligatoirement on élargisse le trottoir ou qu'on matérialise le stationnement parce que si on fait un sens unique sans élargir le trottoir là on crée une autoroute si vous mettez un sens unique et que vous ne rétrécissez pas la voie vous avez-vous avez vous avez un boulevard on a déjà vu le cas donc l'idée c'est bien si on met un sens unique on verra parce que ça reste effectivement des choses qu'il nous faut finaliser parce que si on met un sens unique, il faut qu'on imagine les flux sur l'ensemble du secteur mais si on met un sens unique dans tous les cas ce sera avec agrandissement de trottoirs pour éviter l'effet autoroute parce que quand il y a un sens unique bien les gens filent ils savent qu'il n'y a personne qui arrivera en face

**Question :** Excusez-moi, du coup je ne comprends pas bien comment le trafic en provenance du port fluvial et d'Euratechnologie rejoint la LINO et comment se passe justement cette jonction si elle passe plus dans le quartier du Marais ou dans quelle partie du quartier du Marais, merci.

**Réponse :** Je pense que, au jour d'aujourd'hui, le, enfin déjà, le port fluvial il est existant, Euratechnologie en grande partie aussi donc je pense qu'aujourd'hui le trafic se diffuse dans les quartiers voilà et notamment quand il repart vers le nord, je pense qu'il est réparti sur l'ensemble de ces rues ci. C'est vrai que la LINO, il faut être honnête, elle ne va pas

forcément soulager ces rues ci par contre, pour les gens qui venant d'Euratechnologie voudraient rejoindre par exemple Sequedin ou voudraient rejoindre un petit peu plus ici au sud, aujourd'hui, ils remontent par l'une de ces rues là, ils sont relativement, je dirais, dispersés sur ces différentes rues parallèles et tous ils arrivent sur la rue de l'Egalité parce que c'est la seule voie qui redescend vers Sequedin ou vers le sud et du coup, effectivement, la LINO elle va venir soulager essentiellement la rue de l'Egalité alors c'est peut-être un abus de langage quand je dis que ça vient soulager enfin le quartier du Marais j'entends c'est vrai que la LINO, elle va soulager le quartier du Marais des véhicules qui font ce mouvement là aujourd'hui mais pas forcément des véhicules qui aujourd'hui viennent d'Euratechnologie et qui repartent ici, voilà. Je reconnais peut-être que j'ai parlé un peu, un peu vite voilà ceci dit l'intérêt il est réel pour ce qui viens d'évoquer Monsieur tout à l'heure.

**Question :** Bonsoir, la partie qui m'intéresse, c'est la rue Eugène Descamps, d'une part comme beaucoup, on est assez inquiet par rapport au bruit que ça va engendrer donc savoir si il y a un aménagement qui est prévu au niveau de la rue Eugène Descamps et également à savoir si par rapport au lotissement qui existe, on a déjà du mal actuellement à sortir du lotissement on a un stop en sortant du lotissement, avec la circulation actuelle est-ce qu'il y a vu l'activité qui va augmenter quelque chose d'envisagé parce que là sinon on sort plus du lotissement

**Réponse :** Voilà, comme je le disais tout à l'heure, c'est vrai qu'on est sur un tronçon sur lequel voilà au jour d'aujourd'hui, on n'a pas, on n'attends pas de trafic si excessif que ça ici, c'est-à-dire que là, je le disais, c'est 6 à 7000 véhicules/jour voilà, je le répète parce que j'en suis sûr donc le carrefour que vous évoquez, c'est celui là que je pointe ? (Je ne vois pas bien, c'est juste avant de rejoindre la Rocade) donc, c'est bien celui-là. Au jour d'aujourd'hui, voilà, encore une fois, au vu de nos projections, on n'a pas forcément prévu de réguler d'avantage le carrefour ici maintenant je sais qu'aujourd'hui je veux dire, je sais que M. le Maire de Lambersart nous a effectivement dit, nous a fait part de ce souci là, qu'aujourd'hui, aux heures de pointe, il y aurait des difficultés pour sortir du lotissement sur la rue Eugène Descamps voilà, si il faut poser un carrefour à feux à cet endroit là, c'est tout à fait envisageable, oui, parce que, voilà, le carrefour à feux, il a le gros intérêt qu'on sait le cadencer, c'est-à-dire, envoyer les véhicules par paquet donc ne pas perdre de capacité comme on dit sur un axe, mais, pour autant, faire de la place à ceux qui viennent des rues adjacentes donc, ça, c'est sans doute si aujourd'hui, vous constatez des difficultés, c'est sans doute un point qu'il faut, qu'on peut prévoir (et si vous dites que en

fait, pardon, le but, c'est de rejoindre aussi la Rociade Nord Ouest, donc il va forcément avoir une augmentation de la circulation, y compris des poids-lourds, etc, donc, après il ne faut pas se voiler la face non plus)

Intervention d'un élu ( ? ) : Madame, oui, mais on ne rejoint pas la Rociade par la rue Eugène Descamps, on rejoint par la partie semi-enterrée et couverte alors sur la rue Eugène Descamps, cette une rue où on a beaucoup de difficultés alors, il y a effectivement deux carrefours difficiles rue Eugène Descamps, c'est le carrefour qui se trouve juste derrière la place Léon Blum à Lomme et qui donne effectivement sur la rue Eugène Descamps avec en face la sortie du nouveau bâtiment en briques là qui est à Lambersart et là effectivement, il faut trouver une solution d'aménagement pourquoi pas un carrefour parce que aujourd'hui, il n'y a pas de visibilité, c'est un stop de chaque côté, on est dans un début de virage, et c'est effectivement très dangereux et puis, il y a un deuxième problème rue Eugène Descamps encore aujourd'hui, c'est que cette rue est interdite à la circulation des poids lourds dans le sens avenue de Dunkerque Rociade Nord Ouest. J'ai reçu, non, je suis allé dans le quartier il y a quelques semaines, quinze jours, trois semaines, j'ai reçu les habitants de la rue Eugène Descamps qui ont, à juste titre d'ailleurs, pétitionner sur la circulation des poids-lourds en sens interdit, en fait, parce qu'ils s'engagent en sens interdit pour eux donc on est sur, jusque la fin de l'année, un programme, je le dis, de contrôle et de verbalisation extrêmement fort moyennant quoi aujourd'hui, nous verbalisons parfois certains des pétitionnaires, eux-mêmes possesseurs de poids lourds et qui, eux-mêmes après avoir pétitionné, s'engagent dans le mauvais sens, mais bon c'est comme ça, mais il y a effectivement la question du et du coup là, pardon, je reprends le fil de mon raisonnement et du coup m'est posé par des habitants de la rue Eugène Descamps, la question d'un éventuel sens unique pour tous et définitif. Alors, ce que j'ai répondu, c'est que effectivement, si on lance l'idée d'un sens unique pour tous qui pourrait être dans le sens rociade vers l'avenue de Dunkerque ce que me propose ces habitants, ça pose forcément la question de l'endroit vers où vont être envoyés tous les flux qui sont censés d'habitude de prendre cette rue dans l'autre sens, alors, ce que j'ai proposé, c'est que les deux animateurs des deux comités de quartier concerné c'est-à-dire le comité de quartier de la Mitterie, d'une part, le comité l'animateur du comité de quartier du Bourg, d'autre part, parce que si effectivement on mettait un sens unique, il y aurait des flux qui repartiraient vers le quartier du Bourg, c'est que les deux comités de quartier se saisissent de cette question avec des représentants des habitants et puissent nous faire des propositions aussi sachant qu'effectivement ça ne se fera pas dans les jours qui

viennent parce que il y a une vraie étude à faire des flux et de la manière dont seraient répartis finalement les flux. Reste en tout cas la question de l'interdiction aux poids lourds dans le sens avenue de Dunkerque Rocade Nord Ouest et là on a, je peux vous dire qu'on verbalise beaucoup et qu'on continuera jusque la fin de l'année pour donner l'habitude aux poids lourds d'être verbalisés et d'ailleurs pour tout vous dire, on ne fait pas que verbaliser et on s'arrange pour faire perdre du temps, désolé, mais ça c'est efficace, par faire perdre du temps aux poids lourds parce que le PV ils le payent et ils repassent ensuite mais quand ils perdent ¼ d'heure, 20 minutes, 25 minutes en contrôles divers et variés, là pour le poids lourds, c'est un peu plus embêtant donc on en est là aujourd'hui, mais il y a une vraie étude là-dessus en tout cas, là où je suis d'accord avec vous, c'est sur les carrefours qui sortent rue Eugène Descamps où il y a un vrai danger notamment le premier où on a là à la sortie du virage deux rues qui arrivent comme ça et c'est véritablement extrêmement dangereux mais l'idée d'un carrefour à feux, un rond point on a regardé, ce n'est pas possible compte tenu du dimensionnement de la voirie elle est trop étroite pour qu'on puisse installer un rond point et donc ça gêne pour les girations, etc, on s'était posé la question, par contre, un carrefour à feux moi, c'est du domaine de ce que je soutiendrais si on arrive à le faire

**Question :** Bonsoir, Xavier ...., j'habite rue de l'Egalité et concernant le tronçon 5 et dans la version ce que vous appelez la version intermédiaire, j'aurais aimé avoir une précision calendaire parce que j'habite malheureusement sur la partie qui est juste avant le cimetière du côté de Sequedin, et donc, là, tel que vous présentez le projet, je suis en train de me dire qu'avec une nouvelle sortie d'autoroute notamment je vais dire la circulation va accroître forcément avant effectivement qu'il y ait la version définitive. Est-ce qu'en termes de calendrier, il y a déjà des choses d'établi.

**Réponse :** Alors, en matière de calendrier, moi, je peux vous répondre d'un point de vue technique, c'est-à-dire qu'effectivement le tronçon, on a cherché une solution qui évite, comme je le disais, de devoir mettre 30 millions d'euros sur la table avant de résoudre le premier morceau de problème dans le quartier de l'Egalité donc, voilà, aujourd'hui, on est en tractation, aujourd'hui, on est en tractation très proche avec Réseau Ferré de France pour bien identifier les morceaux de terrain dont on a besoin et du coup pouvoir les acheter très vite une fois que l'on aura confirmation que le projet sera passé à son enquête publique enfin, voilà, évidemment les acquisitions, on ne va pas les faire avant d'être sûr que des éventuelles modifications qu'il y a à faire sur notre projet voilà donc là-dessus, on anticipe d'un point de vue technique pour pouvoir être prêt on va dire au début

du prochain mandat parce que vous n'ignorez pas effectivement que l'année prochaine il y a des élections municipales par voie de conséquence, le Conseil de la Communauté Urbaine sera renouvelé donc aujourd'hui, alors, le, je vais refaire la réponse qu'avais fait mon Vice-Président lors de la réunion qui s'est tenue à Loos, il y a une dizaine de jours, c'est-à-dire effectivement aujourd'hui, nous, on travaille pour être prêt sur la LINO au début du prochain mandat, après il y a des décisions budgétaires qui vont devoir être prises, chaque tronçon c'est 20 à 25 millions d'euros comme je vous le disais je pense que ce seront les Elus qui décideront de l'ordre de priorité et surtout du calendrier, moi je ce que je peux quand même vous dire, c'est que le Conseil de Communauté a délibéré dans ce mandat-ci pour dire qu'il y a deux tronçons prioritaires qui sont voilà j'anticipe un petit peu la réponse de Monsieur le Maire deux tronçons prioritaires qui sont tout à fait au sud la desserte du pôle Eurasanté et ici la LINO dite provisoire voilà ça ce sont les deux tronçons qui sont d'ores et déjà identifiés comme prioritaires est-ce que ce sont des travaux en 2016, 2017 ou 2015 ? je ne sais pas, en tout cas, nous, on est prêt on a comme mission d'être prêt pour démarrer les travaux au tout début du prochain mandat, l'échangeur autoroutier lui voilà, on a encore beaucoup de travail à faire avec l'Etat, il ne sera pas prêt avant techniquement il ne sera pas prêt avant les deux tronçons prioritaires après je vous dis le rythme de réalisation, je ne le connais pas, il sera décidé par les Elus et vraisemblablement, ce ne sera pas tout fait entre 2014 et 2020 je ne crois pas (donc, il n'est pas prévu de mettre notamment la partie entre le cimetière et Sequedin en zone en sens unique ou pour réduire effectivement le flux des véhicules quel qu'il soit parce que aujourd'hui c'est les voitures, c'est des bus, c'est des camions ) la partie au sud donc je vais dire à partir du cimetière en remontant vers Sequedin, du cimetière qui est ici, on va (dans ce coin là, vous avez des appartements, vous avez des logements individuels mais aussi des appartements) ici là, juste ici non, effectivement, on ne résout pas tous les problèmes, j'en suis tout à fait conscient, avec cette version provisoire, c'est pour ça que voilà les élus des communes notamment ont vraiment souhaité qu'on n'abandonne pas la solution définitive voilà on va renégocier avec RFF pour essayer de faire baisser l'ardoise des 30 millions mais voilà

**M. le Maire de Lomme :** Oui, on a beaucoup on a beaucoup insisté pour que cette version dite provisoire existe parce qu'il y avait deux solutions, ou on disait on attend que la Communauté Urbaine mette les 30 millions d'euros uniquement pour enlever les voies uniquement pour les voies dans le tracé du tracé définitif puis inscrire le tracé définitif lui-même à 25 millions d'euros et on attend de voir dans combien de temps ça se fera et très



sincèrement on n'aurait pas réussi à devenir prioritaire dans ces conditions là. Donc, on a beaucoup insisté pour que se fasse ce tracé définitif, provisoire pardon, qui, il est vrai, que pour le moment, il ne règle pas tout mais il va régler quand même une grande partie du problème en matière de circulation sur la rue de l'Egalité mais si on n'avait pas fait ce tracé définitif et si on n'avait pas réussi finalement à le faire accepter par la Communauté, on ne changeait rien et on attendait que la Communauté mette 30 millions d'euros plus 25, 55 millions sur le tracé provisoire à venir un jour donc voilà, merci.

**M. Hémerly :** Oui, si vous voulez, en tant que commissaire enquêteur, ce qui nous intéresse, c'est l'enquête publique, c'est-à-dire que c'est le principe du passage de la LINO qui nous importe puisque nous devons émettre un avis sur le tracé qui est proposé mais je ne dis pas celui qui va être retenu mais celui qui est proposé à l'enquête. Depuis quelques minutes, on pose pas mal de questions si vous voulez, sur des points particuliers et qui sont très importants pour les riverains j'en conviens tout à fait, par contre, si on pouvez passer outre aux problèmes très particuliers que vous pouvez poser je reviens toujours aux registres d'enquête là, c'est très important que vous retranscriviez votre état de penser sur le sujet mais les points particuliers ne concernent que des points particuliers c'est un pléonasme, par contre, les registres d'enquête, les dossiers d'enquête sont là pour qu'on puisse vous apporter une réponse que vous retrouverez dans le cadre de nos rapports et de nos conclusions donc si on pouvait parler du principe de la LINO, de son tracé pour avancer pour

**Question :** J'ai une question, je vais aller dans votre sens, Monsieur, c'est moi ici, si vous ne me voyez pas, je vais aller dans votre sens (si, je vois) donc Benoît Ventaux, j'habite rue du Maire Eugène Dereuse donc je suis concerné on va rester sur le même sujet, je vais aller dans votre sens justement, par rapport à ça on dit que cette rocade, on va un peu rendre accessible la Rocade Nord Ouest des points différents de cette LINO, elle est surchargée déjà cette Rocade Nord Ouest par moment, même assez souvent donc ça veut dire que on va récupérer énormément de surcharges sur cette route même si elle est à 1 x 2 voies, c'est quoi 2x1 voie pardon, et ma question c'est par rapport à ce tronçon là justement, vous n'avez pas montré de plan coupe quel est le projet voirie qui va être fait pour ce provisoire donc on ne sait pas non plus comment ce provisoire va être tracé, si il y a comme vous l'avez prévu pour la LINO des arbres, une petite, je ne suis pas sûr parce que c'est provisoire, mais le danger du provisoire ça reste définitif on le sait tous on en a

tous conscience, je pense, donc là où on attends, c'est de savoir comment vous vous positionnez par rapport à ça.

**Réponse :** Je vais redire un peu ce que je disais sur les questions de trafic, voilà, la LINO, elle ne vas pas attirer le trafic qu'il y a aujourd'hui sur la Rocade Nord Ouest, ça c'est sûr, ça aurait été vrai, je le dis, ça aurait été vrai si on avait relié d'un bout à l'autre La Madeleine à Loos, voilà, parce que pour le coup, on venait créer une nouvelle rocade qui était complètement parallèle à la Rocade Nord Ouest que les gens auraient pu emprunter en cas d'embouteillage qui sont quotidiens sur la Rocade Nord Ouest là, voilà, l'intérêt, les gens voyant que la Rocade Nord Ouest est bouchée n'ont pas d'intérêt à venir rejoindre, ils ont (...) oui d'accord mais (...ça va être un peu un entonnoir par rapport au reste de la LINO) sur le provisoire, effectivement, vous avez raison.

Je vais répondre à la question sur le provisoire et puis vous avez raison et dans la LINO provisoire, on reste sur le principe effectivement qu'on a détaillé tout à l'heure, c'est vrai que là on n'a pas prévu de coupe spécifique à cet endroit là mais on reste bien effectivement sur une chaussée à 2x1 voie, des trottoirs, alors ceci dit on est en train de recalculer, on a besoin de recalculer ça avec la mairie de Lomme notamment pour voir si on a besoin de stationnement, le long, à cet endroit là, on est bien sur les mêmes principes du trottoir, des plantations (oui, justement, ce provisoire, justement, on parlait de rester collé au projet de la LINO mais est-ce que ce provisoire est encore intégré dans votre projet LINO ou ce provisoire se décroche et est un élément qui mis en qui est à la charge de la commune entre guillemets et qui n'est pas dans) non, c'est bien, si on superpose les deux tracés LINO provisoire et LINO définitive, on essaye de faire en sorte que le maximum du provisoire puisse être récupéré dans la version définitive et de toute façon, c'est bien la Communauté Urbaine et dans l'enveloppe de 140 millions que j'évoquais tout à l'heure est prévu aussi la version provisoire et aussi les petits aménagements que j'évoquais dans la rue de l'Egalité, avec les 140 millions, on fait la LINO définitive, LINO provisoire et les aménagements de sécurité que j'évoquais tout à l'heure enfin, voilà, après je ne sais pas si je, si ça nécessite les réponses que vous avez dit tout à l'heure Monsieur mais (.....) oui, mais ça, j'en ai conscience (....) mais ici aussi (.....)

**Question :** Monsieur IOSBERGUE de Sequedin, je m'excuse de poser des questions particulières comme vous l'avez dit, vous n'êtes pas ici pour régler tous les problèmes particuliers mais tout d'abord, pour refaire un point d'histoire, nous, on avait remis, avec mon voisin, des questions dans le précédent appel d'enquête d'utilité publique de la LINO, on a eu aucune réponse je suis allé à Emmerin consulter le dossier j'ai posé des questions

particulières, on m'a dit qu'on avait pas les coupes de la tranche fonctionnelle n° 3, nous sommes les deux seuls habitants impactés de la tranche fonctionnelle n° 3 et on a aucune réponse, donc c'est pour ça qu'aujourd'hui, je repose des questions qui vous semblent particulières mais qui nous impacte, nous, Sur la tranche fonctionnelle n° 3, notamment l'échangeur de l'A25, j'ai demandé la coupe de la route, puisqu'elle est différente de la coupe du tracé global puisqu'il y a la voie centrale, on m'a dit les piétons et les vélos circuleront au milieu, on n'a pas de distance, on n'a pas de coupe, et dans votre version, dans la version dans les petits schémas qu'on a pu avoir, qu'on essaye de zoomer tant comme on peut après les avoir péniblement téléchargés sur le site, on voit que je vais être enclavé, mon terrain, je n'aurais plus de possibilité de sortir de chez moi, je ne pourrais plus avoir accès à mes compteurs d'eau, d'électricité, alors, certes, c'est particulier mais ça m'impacte et je vais être donc, l'Etat va me créer un droit de passage sur je ne sais pas qui voilà, on est sur la rue du Marais à Sequedin (Oui, je)

La rue du Marais non pas la rue du Train de Loos voilà, svp

**Réponse :** Merci alors pardon pour la rue du Marais tout à l'heure, donc effectivement je vois très bien les deux maisons concernées donc vous êtes ici, c'est ça (oui, tout à fait) juste là, c'est vrai que la présentation on a peut-être un peu de difficultés à zoomer mais ceci dit dans le dossier d'enquête, il y a des plans voilà quand même relativement lisibles, je pense qu'on est au 1/1000è, 1/200è on voit bien la façon dont tout ça doit être desservi, il y a un point de droit qui est fondamental, c'est que par un projet routier, une propriété qui a un accès sur la voie publique, on n'a pas le droit de couper son accès sur la voie publique, c'est-à-dire que forcément on est dans l'obligation si vous, vous avez aujourd'hui un accès sur la rue du Marais, forcément on est dans l'obligation de vous retrouver un accès, alors, je vais essayer de vous décrire la façon dont aujourd'hui, on l'a imaginé on peut venir vous en parler après la réunion quand vous le décidez ,après ce n'est pas forcément évident d'identifier le long des 12 km à qui on doit venir en parler spécifiquement (je suis allé voir le commissaire enquêteur, il m'a répondu je ne peux pas vous répondre Il faut poser la question à .....) d'accord (et je vous pose la question) Voilà donc je vous réponds. C'est un point singulier mais qui mérite réponse, un point singulier parce que là on a prévu d'aménager un giratoire à peu près au niveau de l'entrée dans l'actuel site des anciennes prisons donc on a prévu d'aménager un giratoire, giratoire duquel part une bretelle qui rejoint l'autoroute donc effectivement ça veut dire que votre maison aujourd'hui, elle accède directement sur la rue du Marais, matériellement, il y aura une bretelle d'autoroute voilà on ne peut pas vous connecter à cette bretelle d'autoroute

c'est pourquoi ce qu'on a prévu c'est à partir de l'accès existant dans le parc de l'équipement ici, à partir de cet accès là on va vous aménager une voie qui va venir desservir votre maison voilà, c'est ce qu'on a prévu aujourd'hui je pense que ça figure sur les plans l'entrée du parc, elle sera reculée pour que vous, vous n'ayez pas besoin de rentrer dans le parc pour voilà, c'est bien par une voie connectée directement sur la voie publique, vous ne rentrez pas dans le parc voilà (côté acoustique, au niveau du bruit, vous avez prévu quoi ?) Alors, de mémoire, mais là aussi ça figure dans le dossier, de mémoire là, il y a bien des protections acoustiques, il faut que je revérifie et je vous apporterai la réponse ferme et précise, en tout cas, il y a une chose qui est sûre, c'est qu'aujourd'hui, on a fait des études acoustiques sur l'ensemble du projet, elles ont permis d'identifier les endroits où, par rapport à la réglementation, on a des obligations de protection et donc partout où il y a des obligations de protection, on a prévu des écrans. Je reconnais, le dossier est assez gros, je ne l'ai pas moi même entièrement en tête donc j'ai pu, peut-être que la tout de suite je me trompe en tout cas, je suis sûr pouvoir retrouver l'information qui est dans le dossier, elle est juste, c'est-à-dire que tous les endroits où sont identifiées, c'est là que réglementairement, on a l'obligation (On viendra vous voir en fin de réunion)

**Question :** Moi, j'avais une question mais est-ce qu'on peut revenir sur la tranche fonctionnelle n° 5 ? J'habite dans le bout de la rue Lydie Dereuse donc dans ces aménagements de voirie que vous faites à côté du cimetière et puis j'aurais voulu savoir si vous pouvez me préciser le sens de la circulation ou est-ce que c'est une voie d'accès qui longe le cimetière ou est-ce qu'il s'agit de la LINO je suis fortement inquiet parce que on se retrouve un petit peu encerclé (La rue de l'Egalité va être dégorgée au profit de la LINO, de ça quoi .....Juste ici, cette route là en fait, s'agit-il de la LINO pure et dure ou d'une voie d'accès ?)

**Réponse :** Aujourd'hui, dans la version définitive, c'est une voie d'accès à la LINO par contre, c'est bien là que passe la LINO dite provisoire mais (donc à quelle vitesse vont circuler les véhicules ?) ils sont à 50, ils sont à 50 km/h ici (et en termes de) mais par contre la rue Lydie Dereuse, elle est ici (oui, c'est celle-ci) ce n'est pas, elle n'est pas là ? (non bien sûr mais) donc, là, ici la rue Lydie Dereuse, par contre elle peut tout à fait être en zone 30, ce qui doit déjà être le cas non ? (pour l'instant, c'est une rue sans issue, la rue qui va arriver ici juste là, est-ce que ça va changer le sens de la circulation est-ce que ça va créer des difficultés de stationnement ?) pour moi, il n'y a pas de raisons nécessairement de changer le sens de circulation si aujourd'hui effectivement, la rue elle est en impasse, donc ce qui est prévu c'est de la raccorder parce que ça nous paraissait

effectivement logique d'offrir aux habitants de cette rue notamment si on met en sens unique là, la possibilité d'entrer et de sortir par ici là, ça nous paraît logique entre l'arrière des jardins, des maisons de la rue Lydie Dereuse et la voie nouvelle, il y a quand même ici tout un îlot dont la logique c'est quand même de venir l'urbaniser, je pense, enfin, je dis ça (donc il est prévu la construction à cet endroit là ... ?) c'est pas prévu dans le projet mais on sent bien quand même qu'on est dans le centre ville, alors sauf si que ça ne va pas rester comme aujourd'hui un terrain inutilisé après je ne sais pas forcément ce qui sera prévu dessus, de l'urbaniser ou au contraire de le laisser non urbanisé mais en tout cas tout ça pour dire qu'il y a quand même une belle distance entre l'arrière de vos maisons et cette voie de raccordement à la LINO.

**Question :** Juste une question d'ordre général puisque comme Monsieur le disait tout à l'heure, il faut s'exprimer aussi sur le principe de la LINO Il y a à un moment donné, sur un tronçon ce n'est pas tout à fait au départ sud, mais sur un tronçon, donc on vient de voir qu'on crée un échangeur sur l'A25 d'accord. Sur le dernier tronçon n° 6 celui de Lambersart, on rejoint bien un échangeur de la Rocade Nord Ouest on est bien d'accord, donc il faut appeler un chat un chat c'est bien un itinéraire de délestage qu'on est en train de nous faire c'est un itinéraire de délestage et je suis désolé, là je suis en plein dans le vif du sujet c'est-à-dire l'intérêt public, il faut informer les gens absolument qu'on est en train de leur créer en plein milieu de la ville un itinéraire de délestage c'est ça qu'on est en train de faire d'accord et j'ai une question subsidiaire qui vraiment là, elle est petite, petite, mais elle est existante quand même là où à Lambersart, vous allez construire un truc magnifique, en tunnel et compagnie, vous allez construire sur une propriété privée il y a une grande partie de ces terrains qui appartiennent toujours à une SCI vous le savez, d'accord, je sais ce que vous allez me répondre mais vous allez me dire qu'elle est dissoute la SCI mais ça on verra ça juridiquement Monsieur.

**Réponse :** Il faut se mettre en tête un peu les ordres de grandeur en terme de trafic sur la Rocade Nord Ouest aujourd'hui, il y a 60000 véhicules/jour, sur l'autoroute, il y en a 125000 si on avait la volonté de faire un itinéraire de délestage on créerait réellement une autoroute en capacité d'accueillir alors, l'objectif justement dans l'idée du projet pourquoi venir faire un échangeur notamment sur l'autoroute c'est pour que justement les véhicules on applique le Plan de Déplacement Urbain de la Communauté Urbaine qui veut effectivement les véhicules qui viennent faire du transit ou viennent traverser les autoroutes restent le plus possible, viennent traverser les villes pardon, restent le plus possible sur le réseau autoroutier ou les voies en capacité de supporter le trafic et qu'ils

ne viennent pas, venir plus que nécessaire traverser les villes donc la LINO elle est bien une façon de faire avec notamment avec un point d'échange sur le réseau autoroutier ici sur l'autoroute A25, elle est bien destinée à ce que plutôt que de sortir par exemple à hauteur du centre commercial d'Englos de venir traverser Sequedin pour aller rejoindre Lomme ou pour rejoindre Euratechnologie comme je le disais tout à l'heure que les véhicules, ils restent le plus possible sur l'autoroute A25, qu'ils sortent ici à hauteur du futur échangeur et puis qu'ils viennent effectivement sur la LINO rejoindre Lomme, voilà mais en aucun cas, en aucun cas, c'est bien pour qu'ils restent le plus longtemps possible sur l'autoroute et qu'ils sortent sur la LINO et en aucun cas, pour qu'ils trouvent un itinéraire de raccourci par rapport au réseau autoroutier qui est encombré (.....)

**Question :** Oui, j'habite à Lomme, j'habite au Marais et je pense que la LINO en fait dans le quartier du Marais où j'habite quand on veut aller d'un point à un autre, et bien il faut traverser la ville et là actuellement avec la LINO, je pense que ça va quand même désenclaver les secteurs comme la cartonnerie je ne sais plus comment elle s'appelle Ondulys parce que il y aura un accès direct à la LINO quand on voit aussi l'accès qui mène sur Sequedin, je ne me rappelle plus de la route, la route principale, mais la LINO si j'ai bien compris va passer juste derrière et finalement ça va désenclaver je pense que ça va donner aussi de la proximité aux gens du quartier qui voudront, qui auront accès à des voies rapides plus rapidement et je pense que ça pourrait même donner aussi de la, je ne vais pas dire de la valeur, mais un plus pour le quartier du Marais puisqu'on est un petit peu loin de tout et ça je pense que c'est un plus bon maintenant c'est mon point de vue mais il y a des rues qui seront sincèrement des rues qui seront désenclavées c'est mon raisonnement maintenant, je comprends qu'il y a des gens qui ne soient pas d'accord qui soient opposés à ça mais moi j'habite Lomme depuis 15 ans je ne suis pas originaire de la région je suis originaire d'un coin paumé perdu, quand je suis arrivé à Lomme il y a 15 ans, on me parlait déjà de la LINO alors je ne sais pas depuis quand c'est en projet mais si à chaque qu'il y a quelque chose qui est fait il y a des gens qui s'y opposent on arrivera jamais à rien et au final, les rues seront vraiment bloquées par les camions, bloquées par la circulation parce que aux jours d'aujourd'hui, si j'ai bien compris, le trafic de l'agglomération Lilloise augmente de 4% par an et si on ne fait rien, ça va vraiment devenir problématique à moins qu'on arrête de conduire des véhicules à moteur et qu'on passe tous au vélo mais sincèrement moi je ne suis pas prêt à le faire et il n'y a personne qui est prêt à la faire

**Question :** Monsieur VANDENBOSCHE de Sequedin j'ai participé à la demande de Monsieur le Maire de Sequedin à l'enquête d'utilité publique en 2005 pour le CVO j'ai fait un rapport énorme en 10 ans et l'avenir m'a prouvé la pertinence de certaines remarques il y en a une par exemple que je vais citer je souhaitais que le rond point qui est proche de la mairie de Sequedin ce rond point dont je vais vous parler il soit déporté le plus possible vers le CVO de manière à augmenter la distance entre ce rond point et la mairie de Sequedin qui empêcherait que ce rond point soit bloqué par la circulation on a la preuve actuellement tous les soirs ce rond point est bloqué par la circulation d'accord, je vais abonder dans le sens de Monsieur tout à l'heure en disant quand on fait des routes, on prévoit pour 10000 véhicules mais quand la route est faite et qu'elle permet aux gens de passer plus facilement par là que par un autre chemin c'est un peu comme une rivière, elle ramasse tous les petits ruisseaux et puis 5 ans après on s'aperçoit que c'est le triple. On avait dit que dans Sequedin, ça allait augmenter la circulation de 5% quant on a fait le POS précédent, je crois que Monsieur le Maire de Sequedin confirmera que les 5% de véhicules, c'était un peu plus Sequedin est en saturation de circulation bon 15000 véhicules/jour on dit tout à l'heure vous avez dit 10000 à ce rond point, il y a 15000 qui circulent actuellement sur Sequedin, alors maintenant c'est évident ça les autoroutes, on fait un autoroute de 2x2 voies et puis un moment après, on s'aperçoit qu'il faut faire 3x3 voies donc moi je vais vous parler de ce rond point quand toute la circulation sera faite, tous les gens qui vont aller à Auchan qui sortiront de l'autoroute, tout ceux qui bloquent l'autoroute actuellement là tous les soirs, l'autoroute est saturée, on refait l'accès à l'autoroute là pour que les gens qui vont à Auchan passent par là ce rond point sera le seul lieu de circulation pour sauf ceux qui viennent par l'autoroute et qui vont sur Loos Haubourdin qui sortiront là à l'autoroute mais tous les autres passeront par ce rond point quoi de où qu'ils viennent alors vous avez prévu six plans de travaux et déjà il y en a 2 qui sont prioritaires et le travail de contournement de Sequedin passera peut-être en sixième plan et bien je vous dis ce rond point c'est Sequedin sera invivable, il sera invivable tant qu'on aura pas fait le contournement de Sequedin qui est prévu depuis les années 1970 mais qui n'est toujours pas programmé pas monnayé enfin pas financé. Monsieur le Maire de Sequedin confirmera certainement ce que je dis tant que vous n'avez pas fait ce contournement de Sequedin que je dis qu'il doit être en urgent avant tout autre travaux, vous allez bloquer Sequedin, faites l'accès à l'autoroute avant de faire le contournement de Sequedin, tous les gens vont sortir par là venant de Lille tout ce que vous voulez et ils vont passer à ce rond point, or ce rond point possède une particularité le rond point

classique vous avez deux voies un rond point à grosse circulation puis vous avez une petite route de chaque côté à petite circulation la circulation se fait rapide mais dans ce rond point là vous avez quatre sorties qui vont être toutes alimentées chaque voiture va être bloquée dans le rond point et je vous dis merci Messieurs, je dis faites attention à ça, ce rond point sera en saturation complète. Une dernière remarque dans les plans on en a parlé encore tout à l'heure avec Monsieur le Maire, Monsieur le Maire l'a fait signalé plusieurs fois sur Sequedin, il y a un plan de ligne à haute tension dont tout le monde qui nous dit mais non, il n'y en n'a pas, mais seulement quand l'enquête d'utilité publique est passée un beau jour, on voit des gens de l'EDF qui arrivent et qui mettent une ligne et bien oui c'était prévu, il n'y a personne qui a râlé, moi je vous demande de retirer ces deux lignes de haute tension des plans sur Sequedin qui passent au-dessus des maisons, il y a deux lignes qui passent dans les plans c'est facile de les supprimer

**M. le Maire de Sequedin :** Je vais répondre tout simplement pour les lignes à haute tension je ne sais pas combien de courriers j'ai déjà envoyés au service d'Urbanisme pour qu'on change les plans du PLU. Les lignes à haute tension oui c'est sur le plan du PLU et elles sont pas du tout à leur place et à aujourd'hui les lignes à haute tension moi je les ai refaites j'ai un plan celui qui veut venir à Sequedin moi je vais lui montrer le plan du PLU avec la réalité des lignes à haute tension et ces lignes à haute tension elles sont elles suivent le circuit à aujourd'hui que suivrait la voie de contournement parce qu'il faut savoir aussi que ligne à haute tension dit inconstructible en dessous avant ça ne l'était pas de trop mais maintenant avec les normes européennes, c'est une obligation on a plus le droit de construire en-dessous d'une ligne à haute tension.

Oui mais faire passer une ligne tension au dessus des maisons

Aujourd'hui oui sur le plan mais elle n'existe pas c'est une erreur de plans donc je ne veux pas non plus rentrer dans la polémique moi je sais j'ai déjà demandé voilà. Par contre, il y a une remarque que je voudrais faire auprès des services, les priorités par tronçon posent un certain problème parce que les priorités font que, si on démarre par l'entonnoir qu'il est grand ouvert, c'est-à-dire en gros qu'on fait l'entrée avant de faire les sorties bien il faut s'attendre qu'on va avoir des problèmes si on tronçonne et qu'on ne part pas du bout normalement, si vous faites quelque chose de logique on doit avoir la sortie qui elle travaille et vous arrivez vers la sortie et vous devez aller jusque l'allée, jusque l'entrée vous faites l'inverse et bien vous êtes certain, alors on tronçonne là, je dirais l'échangeur de l'A25, je découvre ça, normalement il n'était pas encore question de le faire maintenant



mais il était faire partie normalement de faire le premier tronçon qui allait vers Eurasanté donc à aujourd'hui, je commence à entendre que on fait le je dirais l'échangeur sur l'A25 moi, je m'y opposais immédiatement tant qu'on régleras pas le problème de la suite et comment dégager. Parce que les gens ont raison, si vous ouvrez là, vous ouvrez la porte à des autoroutes qui sont bouchées déjà et ils vont sortir par là et ils vont transiter, moi j'en suis plus à 15 000 là je vais arriver à 20000 les doigts dans le nez alors, là je vous dis, pour l'instant, j'ai un peu découvert ça ce soir là moi je vais, j'ai une réunion de conseil la semaine prochaine je vais le noter au truc moi il n'y a pas question qu'à aujourd'hui on va avancer, on va avancer et je vais me prendre tous les trucs, j'en ai déjà assez le matin, je vais tout me prendre dans la tronche dans le village de Sequedin ça c'est hors de question

**Réponse :** Alors, vous attendez je me suis mal exprimé sur un point je corrige tout de suite, c'est-à-dire que aujourd'hui, il y a deux tronçons prioritaires qui sont la desserte d'Eurasanté tout à fait au Sud et le tronçon Lommois qu'on évoquait tout à l'heure avec Monsieur le Maire de Lomme, parmi les autres tronçons je n'ai jamais dit ou alors j'ai mal été compris, j'ai jamais dit que l'échangeur viendrait avant le contournement de Sequedin enfin voilà ce que j'entends effectivement, il y a une forme de logique qu'à se dire on ne va pas venir brancher la LINO sur l'A25 si au Sud, il n'y a pas le passage sous les voies ferrées à Loos et au nord, il n'y a pas le contournement de Sequedin volontairement je dis les deux verrous au nord et au sud parce que voilà oui à aucun moment, on a dit et alors si j'ai mal été compris la dessus je m'en excuse à aucun moment, on a dit que l'échangeur viendrait avant ces deux points là aujourd'hui ce n'est pas décidé.

**Intervention ( ? ) :** Mais les travaux sur Lomme et je le comprends qu'ils soient fait rapidement mais mon fils habite Saint André pour venir chez moi à Sequedin, il passe par la Rocade mais quand ce sera fait à Lomme bien il va passer par là c'est déjà une personne en plus qui va venir ben c'est tellement plus facile de passer par Lomme et d'arriver à Sequedin c'est pour ça, je vous dis, il y a des gens qui passaient par d'autres chemins et qui vont venir par là ça va faciliter une grande partie des gens qui habitent à Lomme mais ça va amener plus de circulation, les gens de Lambersart, de Lomme, de Saint André et des environs vont eux essayer de passer par Lomme pour venir direction Sequedin ou Auchan éventuellement si la route d'Auchan la rocade elle est bloquée ils vont se dire et bien zut je vais passer par là ça se présente partout toujours c'est pour ça que j'en reviens à la réflexion de Monsieur le Maire de Sequedin commençons par la fin et allons vers le début même si c'est au détriment de certains éventuellement parce que moi

je pense au rond point toute la circulation passera par ce rond point que vous venez de n'importe où sauf si vous sortez de la rocade de l'autoroute A25 pour partir sur Loos et Haubourdin mais tous les gens de Loos et Haubourdin boom, ils vont atterrir avant ils passaient par des chemins de fer donc Haubourdin est saturé tous les jours mais pour ceux qui vont à Auchan dès que le pont sera fait, que la route sera faite, bien les gens vont passer par Sequedin si vous n'avez pas encore fait la rocade de Sequedin, ça va être la catastrophe je vous le garantis.

**Question :** oui, je vais continuer en fait sur le tronçon n° 4, moi je suis directement impacté donc puisque on est les maisons les plus proches donc du tracé donc ma question est de savoir à quelle vitesse en fait va se faire la traversée, enfin le contournement de Sequedin puisque en fait plus ça va vite et plus en va engorger aussi le rond point de Sequedin parce qu'on m'a parlé en fait d'une vitesse de quatre vingt dix km/h alors qu'il me semble qu'une vitesse à 70 me semble plus adaptée

**Réponse :** Bon je ne sais pas qui vous a dit 90, nous on a prévu 70 (donc 70 me semble plus raisonnable) il faut être réaliste, en vrai, ce ne sera pas respecté 70 voilà, (70 me semble donc plus adapté donc et après la question c'était au niveau bruit qu'est-ce qu'il est prévu sur le tronçon notamment pour les maisons les plus impactées donc un mur antibruit, puisqu'à l'origine du projet il y avait déjà enfin de la construction du lotissement, il y avait déjà des comment dire des terres pour diminuer le bruit quoi voilà)

**M. le Maire de Sequedin :** Alors moi je vais vous répondre, je vais faire un tout petit d'historique concernant le contournement alors aujourd'hui dans le contournement c'est en gros s'il existe à aujourd'hui c'est un accord qui s'est passé entre le Maire de Sequedin et le Président de la Communauté Urbaine qui s'appelait Pierre MAUROY à cette époque là c'était concernant l'accès au CVO. Et donc il y a une équation qu'il faut essayer de résoudre dans Sequedin, d'abord si vous voulez pacifier le centre de Sequedin il faut envoyer la circulation de je dirais ailleurs ensuite vous voulez dans la zone qui se trouve en face du je dirais du nouveau contournement, l'autoroute derrière quand vous regardez la carte du bruit elle est en moyenne à 90 et 100 décibels en moyenne là à aujourd'hui à obtenir un mur antibruit je ne vais pas en parler à Monsieur le Conseiller Général obtenir un mur antibruit le long de l'autoroute, c'est la galère, plus que la galère, on est bien d'accord, donc à aujourd'hui la voie de contournement est je dirais de mon idée et des Elus de la commune c'est effectivement d'y mettre un merlon tout le long de la voie de contournement afin que ce merlon règle à la fois le problème du bruit de l'autoroute en

réglant le problème du bruit de la future voie de contournement, c'est-à-dire qu'à aujourd'hui et bien on a mis un mur antibruit je dirais l'autoroute du côté d'Haubourdin, ça claque et ça revient sur Sequedin, on a jamais eu autant de bruit qu'aujourd'hui donc le merlon est prévu pour les deux choses effectivement ce merlon serait l'équivalent qu'on a eu rue du Train de Loos à Sequedin c'est-à-dire la rue entre les deux ronds points quand vous entrez dans Sequedin et le rond-point de l'ancienne entrée de l'usine d'incinération et là on a une grande butte qui fait plus de 3 mètres de haut donc à aujourd'hui ce merlon c'était en accord avec l'ancien Président de LMCU donc ce merlon doit être réalisé pour protéger et en même temps donc il réalise les deux alors quand on me pose la question pourquoi on ne met pas la voie de contournement le long de l'autoroute. Je vais vous dire tout simplement c'est que cette zone est divisée en deux parties il y a une partie qui deviendra zone habitable mais il y a une autre partie qui se trouve de l'autre côté qui est une zone économique qui dit zone économique dit zone, à aujourd'hui, de logistique si vous n'avez pas à aujourd'hui cette voie qui puisse être je dirais évacuée c'est un peu le même principe que dans la zone derrière le MIN de Lomme donc quand vous avez comme à aujourd'hui on sait bien qu'en France, il y a plein d'industries et qu'on travaille beaucoup par les livraisons de la logistique donc cette voie de contournement, elle coupe les deux donc sachez-bien que la voie de contournement si elle est dans cette position là c'est qu'elle va séparer les deux zones, une zone habitable Sequedin qui sera prolongée protégée par le merlon et l'autre zone qui se trouvera entre la voie de contournement et l'autoroute qui sera elle à vocation future je ne dis pas quelle est aujourd'hui mais dans le futur schéma de cohérence elle est prévu comme elle l'était au schéma directeur d'ailleurs cette zone est aussi très je dirais le port de Lille serait bien susceptible de pouvoir y venir parce que vous avez l'accès directement à la Deûle et qu'ils peuvent être directement traités par le Port de Lille donc je dis moi ça a toujours été cette voie de contournement d'abord, c'est pacifier le centre de Sequedin et le Centre de Sequedin perdrait selon les calculs que nous avons faits il y a déjà quelques temps concernant la circulation perdrait 60% de sa circulation au centre de Sequedin, on a réglé aussi un petit peu le problème en mettant un rond point avec de la peinture c'est vrai que ça n'a pas coûté cher et c'est vachement efficace mais bon là vous avez le deuxième problème qui est le pont de chemin de fer comme vous aviez le pont de la rue Jules Guesde que nous on appelait le pont nouveau qui lui est un donc pont nouveau lui quand le pont nouveau est fermé tout vient vers Sequedin et quand celui de Sequedin est fermé on envoie tout chez vous. Il est réouvert définitivement donc voilà, il y a ces deux points durs qui sont là c'est le pont donc

la voie de contournement elle avait, elle a cette vocation là c'est d'éliminer 60% de la circulation dans le centre de Sequedin et normalement les études qui avaient été faites sur la LINO, je rejoins un peu ce que Monsieur disait un peu tout à l'heure, l'étude qui avait été réalisée la LINO doit à la fois avoir un circuit à je dirais 2x1 voies mais elle a aussi les aménagements qui doivent être faits dans les rues parallèles, les rues perpendiculaires pour pacifier ces quartiers c'es-à-dire qu'à aujourd'hui, vous revenez sur, je reprends la rue de l'Egalité, si la LINO prend sa véritable ligne, la rue de l'Egalité est barrée il n'y aurait plus que, il avait été prévu que les passages de bus à partir du rond point de Sequedin, vous voyez quand vous arrivez dans l'entrée de Sequedin, où il y avait l'ancienne d'incinération normalement à partir de ce moment là, le jour où la LINO va exister normalement, dans le vrai tracé je dis, pas dans le tracé provisoire la rue de l'Egalité était pacifiée et à ce moment là on diminuait on ne fait qu'un passage de bus, voilà, donc ça barrait et tout devait se relier perpendiculairement à la LINO de façon bien c'était le caractère de la LINO à aujourd'hui c'est une voie, elle doit avoir normalement en même temps une pacification des quartiers qui se trouvent pour pouvoir les dégager

**Question :** Oui, c'est encore moi, mais je pose cette fois ci une question plus générale est-ce que le projet de la LINO était l'occasion pour la Communauté Urbaine de réfléchir sur le devenir de la plateforme multimodale qui, à mon sens, ne restera pas fonctionnelle avec RFF *vita aeternam* c'est déjà le cas de beaucoup de voies qui sont d'ores et déjà inutilisées et quel futur envisagez-vous ? Est-ce que des études prospectives ont été effectuées est-ce qu'elles ont pris en compte les besoins des habitants de la Métropole, je parle notamment des espaces verts etc ?

**Réponse :** Alors, moi ce que je peux vous dire je vais revenir sur l'incidence de la LINO sur la plateforme multimodale c'est que aujourd'hui, la plateforme enfin la LINO on vient manger des petits bouts de terrain dans la plateforme, mais des terrains qui aujourd'hui non seulement ne sont pas utilisés mais dont RFF nous a confirmé que c'étaient des espèces de petits reliquats qui n'auraient jamais vocation qui ne pourraient jamais être réutilisés après j'entends il y a sans doute des hectares, des plus grandes parcelles qui ne sont pas pleinement utilisées mais là pour le coup je ne saurais pas répondre à la place de Réseau Ferré de France qui est la seule autorité compétente en matière de transport ferroviaire, moi je pense aussi qu'ils ont menés pour le coup ces études prospectives et en tout cas ils ont la volonté de garder si tout n'est pas tout utilisé aujourd'hui ils ont toute la volonté de garder pour pouvoir dans le futur développer donc en tout cas, moi j'insiste sur le fait que avec la LINO les quelques bouts de terrain qu'on prend ici et là dans la

plateforme ça ne vient absolument pas remettre en cause ni le fonctionnement actuel de la plateforme ni un développement futur de l'usage du ferroviaire dans le site (...) c'est un autre débat, ce n'est pas impossible, je peux vous confirmer qu'effectivement l'entreprise RFF est elle-même en réflexion intense sur tout ça. Alors sans, d'ailleurs je dois bientôt rencontrer la nouvelle directrice régionale, sans certitude, mais sans certitude d'une direction ou d'une autre mais en tout cas, comment vous dire, il y a une réflexion forte sur l'avenir d'un site comme celui-là qui est extrêmement important stratégiquement en terme de situation pas seulement à Lomme ou Sequedin mais dans la Métropole Lilloise elle-même et qui a un intérêt évident je rappelle aussi que de la plateforme la voie ferrée qui dessert le MIN reste à ce jour toujours entretenue et que l'idée comme ça existait par le passé d'un frêt sur les fruits et légumes en direction du MIN n'est pas abandonnée, la voie ferrée qui dessert le MIN est toujours entretenue à ce jour donc voilà, il y a un intérêt stratégique évident et bien entendu le projet de LINO viendra renforcer la réflexion d'une manière évidente parce que du coup le site renforce sa vocation de desserte, d'intérêt, de centralité etc . Elle traverse les champs en deux endroits, pour le contournement de Sequedin et tout à fait au sud pour venir desservir. On passe au dessus de la voie ferrée il nous faut des talus, on doit à cet endroit là une grosse trentaine de mètres d'emprise, y compris les talus pour s'élever pour élever la voie et franchir la voie ferrée sinon sur le reste du linéaire, on est à 25 mètres d'emprise à peu près alors, je sais plus, je sais que l'information figure dans le dossier qu'on a même identifié même rencontré l'exploitant agricole concerné voilà mais de tête honnêtement je vais vous dire une bêtise

Concernant Sequedin et le contournement, c'est en parfait accord d'ailleurs avec la Chambre d'Agriculture et ça reste bien dans les 20% qui sont laissés à l'agriculture ça avait été une négociation c'est revenu en agricole à aujourd'hui parce que au départ c'était en zone économique quand on a fait le PLU en 2002, quand on a commencé à le faire, cette zone là était en zone économique et donc suite à la négociation et qu'il y avait eu trop de, je dirais de prises par rapport à l'agriculteur, on en est revenu au fameux 20% qu'il fallait respecter donc à aujourd'hui, la je dirais le contournement est à la limite des 20% qui sont resté en agricole.

**Question :** On parle de budget alloué par tronçon comme ça si on, si le budget est prévu juste pour le provisoire il n'y aura plus de budget pour le définitif, ça va, enfin, moi après je suis tout à fait d'accord enfin je préfère aller aussi excusez-moi je m'embrouille un peu, je suis d'accord avec ce que Monsieur disait, c'est un élément important, il faut faire quelque

chose pour la je ne suis pas contre ça enfin dans l'idée c'est quand même important de mettre au point quelque chose, une stratégie ou quoi mais moi j'habite vraiment dans une impasse, on a un peu de tranquillité et on est bien là où on est même si on est en plein centre ville voilà mais on voudrait, enfin moi j'aimerais bien savoir ce provisoire vraiment son véritable avenir quand même enfin, je m'adresse même à Monsieur le Maire, j'espère qu'il se portera garant de cet avenir

**Réponse (élu ?) :** Oui, la réponse a déjà été apportée tout à l'heure d'une certaine manière moi ce dont je me porte garant ce pourquoi je me battrais en votre nom, c'est qu'effectivement on puisse trouver une solution pour cette partie là et je le redis, c'est un choix stratégique où effectivement on disais à la Communauté sur le Marais, c'est le tracé définitif et rien d'autre et donc c'est 30 + 25 tout de suite 30 + 25, dévoiement 30 000 millions ce que nous demande RFF, 30 millions pour le dévoiement plus 25 millions pour le projet communautaire, 55 millions tout de suite, enfin tout de suite, dans le calendrier qu'on est en train de vous présenter, la solution que nous, nous avons proposée c'est de dire OK on ne peut pas faire tout de suite le tracé définitif mais si il vous est présenté ici, c'est parce que ça reste l'objectif mais il nous faut absolument soulager cette partie là du Marais et notamment la rue de l'Egalité et donc nous proposons cette solution provisoire, ensuite, très sincèrement je ne maîtrise pas les délais pour le moment, Monsieur l'a dit tout à l'heure, il y aura un autre Conseil de Communauté qui sera élu dans quelques mois, dans un an environ, dans un an presque jour pour jour, et puis à partir de là, effectivement, il y aura une reprogrammation parce que ce qui est prévu là, ce qu'on vous présente aujourd'hui, y compris avec notre tracé dit provisoire qui pour moi, oui, alternatif en attendant le projet définitif, ça c'est ce qu'on peut faire tout de suite, il faudra budgéter sur le prochain mandat l'arrivée au tracé provisoire, au tracé définitif sachant que comme l'a dit Monsieur tout à l'heure, on récupérera dans le tracé définitif une partie de ce tracé dit provisoire mais c'est un choix stratégique ou on s'accrochait au tracé dit définitif qu'on vous propose là et très sincèrement compte tenu des coûts, voilà, on ne l'aurait pas eu tout simplement et donc rien ne se faisait on avait la partie sur Sequedin et puis ensuite on avait la partie sur Lambersart et la rue de l'Egalité aurait été toujours aussi utilisée si j'ose dire ou on disait OK on accepte de reporter l'objectif du tracé définitif mais on prévoit ce tracé provisoire qui ménage finalement une forme de soulagement de la rue de l'Egalité mais l'objectif, c'est effectivement de rester là-dessus et d'ailleurs c'est important le tracé définitif reste celui qui est proposé dans le cœur du projet donc bien entendu moi je me porte garant de me battre pour arriver là le plus vite possible en faisant cette marche

intermédiaire du tracé provisoire. La Communauté Urbaine a accepté effectivement d'intégrer au budget une forte somme évidemment, rassurez-vous le budget de la commune n'est pas impacté d'ailleurs c'est strictement impossible parce que 25 millions d'euros, ça correspond à peu près au ¼ de notre budget investissement sur un an donc inutile de vous dire que la commune n'est pas du tout du tout impactée par cela mais effectivement la Communauté Urbaine a accepté de l'intégrer dans son budget une très forte somme pour avoir cette espèce de marche intermédiaire qui nous permet malgré tout de soulager la rue de l'Egalité et de soulager le Marais en attendant le tracé définitif mais je vais être très honnête avec vous, je ne maîtrise pas à ce jour le calendrier pour le tracé définitif ça c'est très clair mais c'est pourquoi, c'est ce pourquoi, moi, je continuerais de me battre évidemment l'idée n'est pas d'en rester sous prétexte qu'on aurait obtenu ce tracé dit provisoire d'en rester là et puis d'abandonner l'idée de ce qui est présenté là, non surtout pas.

**Question :** Qu'elle serait l'évaluation du tracé provisoire en attente ?

**Réponse :** Le tracé provisoire, je vais parler juste en montant de travaux parce que il y aura en plus le montant des terrains à acheter RFF, on achète aussi entre puissance publique donc juste en montant de travaux, le tronçon provisoire, on doit être approximativement à 12 millions d'euros TTC dont 10 de toute façon qui resteront utiles au tracé définitif enfin voilà, c'est pour vous donner un ordre d'idée donc voilà, le tracé provisoire c'est 12 millions d'euros de travaux dont 10 qui sont en anticipation de la LINO définitive voilà (ça va faire un différentiel de 2 millions) tout ça, c'est assez, ça mérite encore d'être précisé mais les ordres de grandeur sont là (...) Oui, je vous dis vraiment dans le provisoire (...) (mais c'est exactement la même philosophie d'aménagement comme sous prétexte que c'est provisoire il mette la même qualité bien entendu)

**Question :** Je me perds un petit peu dans les délais, l'échéance du tracé provisoire donc sur le secteur 5 c'est quand ? J'habite rue de l'Egalité et c'est vrai que c'est épouvantable

**Réponse :** Moi, je dis techniquement, on a on sera prêt à lancer un appel d'offres travaux on va dire au début du prochain mandat, c'est-à-dire fin d'année 2014, ce qui veut dire qu'on est sur des travaux en 2015 et sur en tout cas la version provisoire et on peut prévoir allez entre 12 et 18 mois de travaux dont ça veut dire qu'effectivement que l'on est sur des travaux sur 2015 – 2016 techniquement on sera prêt dans ces délais là après est-ce que le nouveau conseil de Communauté votera le budget dans ces délais là ou six mois plus tard ou voilà décidera d'étaler un peu la dépense, voilà je peux difficilement être

plus précis que ça aujourd'hui parce que vous imaginez bien que il faut encore qu'on passe toutes ces étapes de procédure, faudra encore ensuite que l'on achète les terrains que l'on fasse nos appels d'offres travaux et puis aussi entre-temps je vous le dis il y a des décisions, un renouvellement de l'exécutif du Conseil de Communauté qui peut potentiellement changer la donne voilà techniquement on peut être près dans ces délais là on est sur des délais relativement longs, j'entends, (je comprends bien que les délais c'est un peu difficile moi la dernière réunion publique où on m'avait présenté ça, les travaux démarraient en 2010) ... vous avez parfaitement raison (et on me l'avait vendu ferme ) oui, j'entends, je reconnais pour le coup alors c'était pas moi (oui, c'est jamais les mêmes personnes) c'était mon prédécesseur, je vais essayer d'être solidaire avec ce qui a été dit voilà c'est vrai qu'on est sur des projets qui sont importants sur lesquels notamment quand on démarre on souhaite rencontrer tôt le public pour pouvoir encore amender le projet là où on peut avec toutes les incertitudes de ces délais y compris des fois malgré le fait que ce soit notre métier, des fois on se prend un petit peu les pieds dans le tapis je le reconnais mais en même temps, il y a aussi beaucoup d'inconnues c'est-à-dire voilà quand c'est compliqué d'obtenir l'autorisation de faire un échangeur très vite on prend un an de retard quand c'est compliqué de quand RFF nous annonce que le prix des travaux c'est 30 millions d'euros vite on prend aussi vite un an de retard voilà on est plus on est loin de l'échéance de réalisation, plus on a de chance de se tromper en l'occurrence effectivement ce n'était pas moi c'était mon prédécesseur, il s'était effectivement trompé plus on avance, moins on se trompe c'est-à-dire le jour où on annonce un calendrier de travaux, là on ne se trompe pas à un mois près on ne se trompe pas

**Question :** Aujourd'hui, on nous avait présenté le projet avec un foncier maîtrisé et on s'aperçoit que vous ne maîtrisez absolument pas le foncier sur toute la LINO

**Réponse :** Alors, je ne sais pas qui vous a dit que le foncier était maîtrisé, ça dépend sans doute des tronçons (c'est écrit dans le dossier, tout au début du dossier il dit que la Communauté Urbaine de Lille maîtrise le foncier ) alors, on maîtrise le foncier aux abords de l'échangeur effectivement, on le maîtrise aujourd'hui sur l'ensemble du linéaire sur les 12 km, voilà on le maîtrise à 90% le foncier 85 90% il reste un certain nombre de tronçons sur lesquels on ne maîtrise pas mais en même temps aujourd'hui, on n'a pas, le projet il n'a pas été déclaré d'utilité publique voilà donc venir pour nous, on a pu acheter des terrains soit quand des propriétaires souhaitaient nous le vendre soit aussi parce qu'il y a eu des ventes qui se sont faites et dans les emplacements réservés au PLU on a eu la possibilité de ce qu'on appelle préempter c'est-à-dire nous, acheter c'est comme ça qu'on



a acheté aujourd'hui, on n'a pas mené d'actions plus offensives ni plus volontaristes que ça pour aller acheter il y a eu quelques grands propriétaires comme RFF, comme l'Etat ou comme l'entreprise RESINORD avec qui on a commencé à négocier, déjà identifier donc en achetant on ne rentrait pas dans des surcoûts après complètement déraisonnables mais on n'a pas acheter c'est normal on n'avait pas, il se peut encore que le projet soit un petit peu amendé et que ce qu'on aurait acheté nous serait pas utile antérieurement (parce que si le foncier n'est pas maîtrisé à 100%, je comprends qu'il ne puisse pas avoir de calendrier sur quoi que ce soit puisque) (la maîtrise du foncier peut faire l'objet d'une enquête complémentaire mais il faut déjà en première étape que l'utilité publique du projet soit déclarée La maîtrise du foncier peut se faire de plusieurs manières soit à l'amiable soit par une voie un peu plus coercitive qu'on appelle expropriation l'intérêt des aménageurs quel qu'il soit je ne parle pas de Lille Métropole c'est que les acquisitions se fassent le plus possible à l'amiable donc il y a déjà eu un engagement qui a été fait et sur des parties qu'il maîtrise, là lorsqu'on parle de cette enquête unique, vous avez une enquête DUP pour Lille Métropole vous avez également les échangeurs pour le compte, je dirais au profit de l'Etat, vous avez également des modifications du Plan Local d'Urbanisme et on ne parle pas encore d'enquête parcellaire puisque le foncier peut s'engager par une enquête parcellaire donc d'abord, la première étape c'est la DUP bon ça n'empêche pas le pétitionnaire de poursuivre ces négociations avec des propriétaires quelle que soit leur nature, quelle soit privée, publique ou parapublique ) (...) la DUP moi ce que je peux répondre au nom de la Commission d'Enquête c'est que nous avons une enquête qui se termine le 29 juin, nous avons 1 mois pour rendre notre rapport avec nos conclusions à l'Etat c'est-à-dire à la Préfecture par la suite, nous ne maîtrisons pas la suite à donner sachant que dès l'instant où la DUP est prononcée, le bénéficiaire de cette DUP a 5 ans pour réaliser ces travaux tout au moins pour engager le début de ces travaux mais, nous, nous pouvons, commission d'enquête, répondre sur notre objectif qui est la remise d'un rapport à la fin juillet pour ce qui est de la suite, c'est la Préfecture qui tranchera dont il y aura puisque tout à l'heure, on vous a présenté les différentes possibilités qu'a une commission d'enquête dans le cadre de son rapport soit un avis favorable sans réserve, soit un avis défavorable soit au avis favorable avec réserves, ça veut dire que tant que la réserve n'est pas levée, la réserve sous-entend un avis défavorable il faut que la réserve soit levée on peut faire également des recommandations, des sujétions sur des modifications de tracé si tant est qu'on nous en propose et si tant est que nous les jugeons pertinentes puisque bien évidemment à la fin de ce mois, nous allons étudier, nous avons

déjà commencé à le faire, nous allons étudier l'ensemble des observations du public, nous allons et nous devons remettre un procès-verbal de regroupement des différentes observations, Lille Métropole a un certain délai pour répondre, bon si il y a une étude complémentaire à mener qui peut durer plusieurs semaines, il est évident que le délai qui lui est imparti ne sera pas respecté moyennant quoi ça sous-entend que l'observation, une étude éventuelle de modification de tracé n'est pas inopportune donc, je peux vous répondre que si tout va bien, nous rendrons notre rapport à la fin juillet ensuite, la Préfecture et l'Etat décideront

**Question** : Je suis propriétaire d'une maison BATIR et la voie va passer, allez, combien 50 m, 100 m même pas on a les maisons BATIR, moi, j'ai ma maison là, cette voie va dévaluer ma maison à ce moment là parce que les gens vont pas vouloir acheter ma maison en voyant qu'il y a tant de circulation tout près, c'est vrai ça c'est sûr et certain, nous quand on a fait bâtir on n'avait pas tout ça derrière

**Réponse** : Je vais vous faire part d'une expérience qu'on a en ce moment puisque le premier tronçon de la LINO est en cours de réalisation à La Madeleine, à l'occasion, allez-y pendant le temps des travaux, on a eu deux permis de construire d'opérations de logements qui sont sortis donc je pense aussi que je ne suis pas en train de vous dire qu'à l'inverse la LINO va donner de la valeur à vos maisons vous ne me croiriez pas (non pas du tout), donc je serais bien sûr de moi de vous annoncer ça donc je dis aussi que finalement que la LINO c'est une 2X1voie et y'a aussi des investisseurs immobiliers qui viennent construire des logements le long parce qu'effectivement a priori on est vraiment pas du tout sur une autoroute et on est je ne suis pas du tout certain que ça dévalue votre maison après (moi je pense que si)

**Intervention** : Donc je dis que j'ai demandé une évaluation parce qu'on est très concerné parce que ça passe devant notre jardin, et j'ai demandé chez un notaire et chez un agent immobilier, ils m'ont tout les deux fait la même réponse – 10% de la valeur du marché donc c'est vraiment une moins value

**Réponse** : Là je pense qu'on sort un peu du contexte de l'utilité publique de la LINO bien évidemment, si vous estimez que vos biens sont dépréciés ils vous appartiendra de saisir les juridictions compétentes tout au moins vous mettre en relation avec Lille Métropole en vue d'un dédommagement ou pas si tant est qu'il soit concrétisé ça je l'ignore totalement, c'est une réponse que l'on ne pourra pas vous donner ce soir nous en sommes dans le cadre, je reviens toujours l'utilité publique il faut d'abord qu'elle soit prononcée ensuite, il

faut également que le détail du tracé soit totalement affiné aujourd'hui c'est un principe de tracé, il n'est pas encore totalement affiné bon il y a des endroits incontournables qui ne varieront pas mais il y a peut-être des possibilités au mètre près, le tracé n'est pas calé

**Question** : Juste au sujet du tracé j'avais posé une question tout à l'heure mais pourquoi on va jusqu'au coin de la rue Auguste Bonte on passe sous la voie ferrée alors qu'il y a une rue ils vont gagner facilement 500 m vous avez dépensé plein de millions pour passer sous la voie ferrée alors qu'il y a déjà une rue là qui mène directement à l'échangeur ?

**Réponse** : Là je vais vous répondre la rue dont vous parlez c'est la rue Eugène Descamps sauf à la dimensionner sur le projet qui est prévu c'est-à-dire raser toutes les maisons de la rue Eugène Descamps tout au moins sur une bonne moitié, c'est tout simplement impossible

**Intervenante** : Mais Monsieur, je vous l'ai dit tout à l'heure, la rue Eugène Descamps aujourd'hui, c'est une rue très étroite sur laquelle il y a un projet qu'on va soumettre au Comité de quartier

La rue Eugène Descamps Monsieur comme je vous le disais tout à l'heure est une rue sur laquelle à la demande des riverains il y a une réflexion qui va commencer sur la mise éventuelle en sens unique c'est une rue très étroite la rue Eugène Descamps et d'ailleurs quand il y a eu des travaux, il y a quelques mois, de voirie ça a été extrêmement difficile donc cette rue là dans tous les cas ne peut pas être dimensionnée comme l'ensemble du tracé avec pistes cyclables en site propre, modes d'eau en site propre deux voies de circulation etc... en revanche, effectivement, c'est la raison pour laquelle le tracé qui a été retenu sur Lambersart, je ne suis Maire de Lambersart effectivement sur la commune de Lambersart le tracé est possible il y avait une réserve d'ailleurs c'est la raison pour laquelle le tracé a été imaginé là c'était celui là mais sur la rue Eugène Descamps, c'est physiquement impossible d'avoir un mode doux en site propre et une voie de circulation en double sens

**Réponse** : Madame ce qu'on appelle un site propre ce n'est pas propre dans le sens de synonyme de pas sale ce qu'on appelle un site propre c'est une voie où les modes doux c'est-à-dire les piétons et les deux roues auront une voie propre c'est-à-dire pour eux seuls donc ça n'est pas synonyme de pas sale mais synonyme de séparé

**M. Hémerly**: C'est la dernière question ou le dernier avis ?

**Question :** Ce que je vais demander surtout c'est quand vous allez mettre les limitations de vitesse, que vous demandiez à des gens intelligents et qui ont au moins leur permis de conduire pour les mettre parce que je me suis mis à la sortie de Lomme direction Armentières sur la nationale et sur 10 km, j'ai compté le nombre de panneaux qui conditionnent la façon de conduire je dis pas Quesnoy à droite à votre avis, combien il y en a ? 100 tout juste ça devient impossible alors là si vous pouviez faire en sorte que ce soit harmonieux j'ai encore vu un endroit 30 à l'heure on arrive à un rond point les 30 à l'heure s'arrête à la sortie du rond point ça recommence 30 à l'heure, sur le rond point on a le droit de rouler à 50 alors des trucs comme ça si vous pouviez les éviter

**M. Hémery :** Donc pour tous ceux qui ont posé une question et qui estiment que la réponse n'était pas suffisante, je vous convie à venir apporter toutes vos informations et vous aurez des réponses qui vous seront données par le biais de la commission d'enquête.

Merci encore et je vous souhaite une bonne soirée et merci de votre participation.

**[Fin de la réunion vers 21 h 00](#)**

# ANNEXE 06

**Enquête publique relative au projet de réalisation de la  
Ligne Intercommunale Nord-Ouest (LINO), section Sud**

**Enquête menée du 29 mai au 29 juin 2013**

Procès-Verbal de synthèse des observations du public collectées au cours de l'enquête publique de la LINO – section Sud.

x x x

Par la présente je, soussigné Jean-Paul HÉMERY, président de la commission d'enquête instituée par Monsieur le Président du Tribunal de Lille, par décision N° E 13 000 067 / 59 du 28 mars 2013, pour instruire l'enquête publique unique de la LINO – section Sud, notifie le présent Procès-Verbal à :  
Monsieur Guy BEURIER de LMCU, pour remise pour suite à donner, à Madame la présidente de Lille Métropole Communauté Urbaine de Lille.

Le document complet est constitué par :

- Un courrier daté du 4 juillet 2013, adressé à Madame la présidente de LMCU
- Un tableau de synthèse des observations collectées au cours de l'enquête précitée.
- Une copie intégrale des 6 registres d'observations, après clôture des registres par le président de la commission d'enquête.

Fait à La Madeleine,  
Immeuble EURALLIANCE,  
le 4 juillet 2013

Monsieur Jean-Paul HÉMERY  
Président de la commission d'enquête

Monsieur Guy BEURIER  
LMCU

Madame la Présidente de  
Lille Métropole Communauté Urbaine

1 rue du Ballon

59 034 LILLE CEDEX

Enquête publique unique  
Liaison Intercommunale Nord-Ouest  
(LINO) Section Sud

La Madeleine, le 4 juillet 2013

Madame la Présidente,

L'enquête publique unique, citée en objet et close à ce jour, a porté sur :

- Le projet de Déclaration d'Utilité Publique de l'aménagement de la Liaison Intercommunale Nord-Ouest, section Sud.
- Le projet de classement dans la catégorie des autoroutes des nouvelles bretelles de raccordement à l'autoroute A 25.
- Le projet de mise en compatibilité de la LINO avec les parties du Plan Local d'Urbanisme communautaire qui concernent les communes d'Emmerin, Haubourdin, Lambersart, Lomme, Loos et Sequedin.

Cette enquête a été instruite par une commission d'enquête instituée par décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lille, sous le numéro E 13 000 067 / 59 du 28 mars 2013.

La commission d'enquête était constituée par :

- Monsieur Jean-Paul HÉMERY, Président de la commission
- Monsieur Jean-Charles DELOFFRE, commissaire enquêteur titulaire
- Monsieur Philippe ROUSSEL, commissaire enquêteur titulaire
- Monsieur Jean-Pierre COMPAGNE, commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête a été ouverte par arrêté de Monsieur le préfet de la Région Nord-Pas-de-Calais, préfet du Nord, daté du 6 mai 2013, pour la période du 29 mai au 29 juin 2013 inclus.

A l'issue d'une enquête publique qui s'est déroulée pendant une période de 32 jours, prescrite par arrêté préfectoral, les membres titulaires de la commission d'enquête ont fait l'analyse des observations du public collectées dans les registres mis à disposition du public dans l'ensemble des communes directement concernées par le projet :

- EMMERIN
- HAUBOURDIN
- LAMBERSART
- LOMME
- LOOS
- SEQUEDIN

Après analyse de l'ensemble des observations du public par les commissaires enquêteurs titulaires, une synthèse de l'ensemble des observations a été dressée.

Cette synthèse a été complétée par des observations propres à la commission d'enquête.

Vous trouverez en annexe un tableau reprenant la totalité des observations, résumées ou non, complétés par les thèmes significatifs identifiés par les commissaires enquêteurs pour lesquels un mémoire en réponse est demandé.

En appui à cette synthèse, nous vous remettons également copie de l'intégralité des observations du public.

Conformément à l'article R 123-18 du Code de l'Environnement, nous vous demandons de nous remettre votre mémoire en réponse, dans les délais prescrits par l'article du code précité, soit le 19 juillet 2013, au plus tard.

Dans le cas où certaines questions posées nécessiteraient des études complémentaires et ne vous permettraient pas d'y répondre dans le délai réglementaire de 15 jours, vous ne manquerez pas de nous en informer.

Ce décalage éventuel sera pris en considération, par la commission d'enquête, pour la date de remise de son rapport et de la motivation de ses conclusions, à l'autorité en charge de l'instruction de votre projet.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire sur le sujet.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez, Madame la Présidente, recevoir l'expression de ma considération distinguée.

Jean-Paul HÉMERY,  
Président de la commission d'enquête



# ANNEXE 07

Réf. 13-138/DEPVVNO/Études/LD/fdr

Dossier suivi par :  
Laurent DELOBEL *p.i. G.T.*

Tél. : 03.20.21.27.82  
Fax : 03.20.21.21.43  
Mail : ldelobel@lillemetropole.fr

Monsieur Jean-Paul HEMERY  
Président de la commission d'enquête  
66 Chemin des Glattignies  
59890 QUESNOY SUR DEULE

Objet : Lino Sud – Enquête Publique  
Réponses à la Commission d'Enquête

Lille, le 17 juillet 2013

Monsieur,

Suite à l'enquête publique de la Lino Sud, qui s'est déroulée du 29 mai au 29 juin 2013, vous nous avez fait part le 4 juillet 2013, avec les autres membres de la Commission d'Enquête, de la synthèse de vos remarques, ainsi que celles apportées par le public.

Ces remarques, très nombreuses, portent sur des sujets variés, regroupés dans votre synthèse en 20 thèmes, allant du maintien des accès particuliers à la remise en cause de certaines parties du projet.

L'ampleur et la diversité de ces questionnements nécessitent, pour une importante partie, des études et démarches complémentaires afin d'y apporter les meilleures réponses possibles.

En conséquence de quoi, nous vous demandons de bien vouloir prolonger le délai de réponse, fixé à 15 jours par l'article R123-18 du Code de l'Environnement, à 3 mois, soit au 4 octobre 2013.

Naturellement, la date de remise du Rapport Définitif de l'enquête sera donc reportée de la même durée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

  
G. DHONDT  
Directeur

# ANNEXE 08

Enquête publique

Liaison Intercommunale Nord-Ouest  
(LINO) - Section Sud

Monsieur le Préfet de la région  
Nord-Pas-de-Calais - Préfet du Nord  
12-14 rue Jean Sans Peur  
59 039 LILLE Cedex

S/C de Madame Nadège FARVACQUE  
et Monsieur Fernand VERHILLE

Quesnoy sur Deûle, le 17 juillet 2013

Monsieur le Préfet,

Par votre arrêté du 6 mai 2013, l'enquête citée en objet a été programmée du 29 mai au 29 juin 2013.

Après clôture de l'enquête, la commission d'enquête s'est réunie les 1 et 4 juillet pour analyser l'ensemble des observations recueillies au cours de l'enquête.

Le procès-verbal de synthèse, prescrit par l'article R 123-18 du Code de l'Environnement, a été notifié à Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU) le 4 juillet.

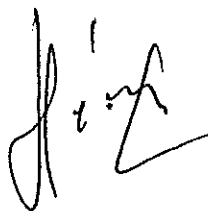
Conformément à l'article réglementaire précité, la commission d'enquête a demandé au pétitionnaire de remettre son mémoire en réponse pour le 19 juillet, au plus tard.

Par courrier du 17 juillet 2013, LMCU a demandé un délai supplémentaire pour rendre le document nécessaire à la rédaction et à la motivation des conclusions de la commission d'enquête.

Compte tenu de cette nouvelle échéance, j'ai l'honneur de vous informer, au nom de la commission d'enquête, que la remise de notre rapport et de nos conclusions motivées sont tributaires des réponses du porteur du projet de la réalisation de la Liaison Intercommunale Nord-Ouest (LINO) – section Sud, et que son échéance réglementaire ne pourra pas être respectée.

Je reste à votre disposition pour toutes informations complémentaires souhaitées sur le sujet.

Veillez, Monsieur le Préfet, recevoir l'expression de ma considération distinguée.



Jean-Paul HÉMERY, Président de la commission d'enquête

Pièces jointes, copies de :

Courrier de LMCU du 17 juillet 2013 pour justifier son retard  
Notification du PV de synthèse des observations remis à LMCU  
Courrier à Madame la Présidente de LMCU

# ANNEXE 09

**Enquête publique**

**N° E13 -- 067**

Liaison Intercommunale Nord-Ouest  
(LINO) - Section Sud  
n)

**Monsieur le Président du  
Tribunal Administratif de Lille  
143, rue Jacquemars Gielée  
59014 LILLE CEDEX**

S/C de Madame Christelle BLAIND

Quesnoy sur Deûle, le 17 juillet 2013

Monsieur le Président,

Comme suite à votre décision N° E13000067/59, l'enquête citée en objet a été programmée du 29 mai au 29 juin 2013, par arrêté préfectoral du 6 mai 2013.

Après clôture de l'enquête, la commission d'enquête s'est réunie les 1 et 4 juillet et le procès-verbal de synthèse, prescrit par l'article R 123-18 du Code de l'Environnement, a été notifié à Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU) le 4 juillet.

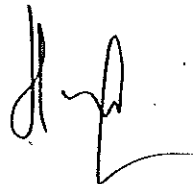
Conformément à l'article réglementaire précité, la commission d'enquête a demandé au pétitionnaire de remettre son mémoire en réponse pour le 19 juillet, au plus tard.

Par courrier du 17 juillet 2013, LMCU a demandé un délai supplémentaire pour rendre le document nécessaire à la rédaction et à la motivation des conclusions de la commission d'enquête.

Compte tenu de cette nouvelle échéance, j'ai l'honneur de vous informer, au nom de la commission d'enquête, que la date de remise de notre contribution est désormais liée à celle du mémoire en réponse du pétitionnaire, prévue début octobre.

Je reste à votre disposition pour toutes informations complémentaires souhaitées sur le sujet.

Veuillez, Monsieur le Président, recevoir l'expression de ma considération distinguée.



Jean-Paul HÉMERY, Président de la commission d'enquête

Pièces jointes, copies de :

Courrier du 17 juillet 2013 à Monsieur le Préfet de la Région Nord-Pas-de-Calais, Préfet du Nord  
Courrier de LMCU du 17 juillet 2013 pour justifier son retard  
Notification du PV de synthèse des observations remis à LMCU  
Courrier à Madame la Présidente de LMCU

# ANNEXE 10



Liberté • Egalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DU NORD

Préfecture du Nord

Direction  
des relations avec les  
collectivités territoriales

Bureau de l'urbanisme et  
de la maîtrise foncière

Affaire suivie par :  
Fernand VERHILLE  
Tél : 03 20 30 51 81  
Fax : 03 20 30 56 91  
[Fernand.verhille@nord.gouv.fr](mailto:Fernand.verhille@nord.gouv.fr)

Lille, le **23 AOÛT 2013**

Monsieur,

La commission en charge de l'enquête publique unique sur le projet de réalisation de la ligne intercommunale Nord-Ouest- partie sud sur Emmerin, Haubourdin, Lambersart, Lomme, Loos et Sequedin devait remettre, en application de l'article L 123-15 du code de l'environnement, son rapport et ses conclusions motivées dans un délai de trente jours à compter de la fin de l'enquête, soit pour le 29 juillet 2013.

Par courrier du 17 juillet 2013, vous sollicitez, en application de l'article susvisé, un délai supplémentaire.

Après examen de votre demande et compte tenu de l'avis exprimé par Lille Métropole Communauté Urbaine, responsable du projet, dans son courrier du 17 juillet 2013, j'ai décidé de vous accorder un délai supplémentaire de trois mois, soit une remise de vos rapports et conclusions pour le 29 octobre 2013.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général adjoint

  
Eric AZOULAY

Monsieur Jean-Paul HEMERY,  
66, chemin des Glatinies,  
59890 QUESNOY-SUR-DEÛLE



# ANNEXE 11

Réf. 13/194/EPV/VNO/Études/LD/cl

Dossier suivi par :  
Laurent DELOBEL



Tél. : 03.20.21.27.82  
Fax : 03.20.21.21.43  
Mail : ldelobel@lillemetropole.fr

Monsieur Jean-Paul HEMERY  
Président de la commission d'enquête  
66 Chemin des Glattignies  
59890 QUESNOY SUR DEULE

Objet : Lino Sud Réponses aux remarques émises lors de l'enquête  
publique

Lille, le 28 OCT. 2013

Monsieur le Président,

A l'issue de l'enquête publique de la Lino Sud qui s'est déroulée du 29 mai au 29 juin 2013, vous nous avez fait part le 4 juillet 2013, avec les autres membres de la Commission d'Enquête, de la synthèse de vos remarques, ainsi que de celles apportées par le public.

Pour faire suite à notre courrier du 17 juillet, vous trouverez en pièce jointe le tableau récapitulatif des réponses apportées par LMCU aux différentes remarques et observations issues de l'Enquête Publique, ainsi que deux notes complémentaires (« Etude Socio-Economique » et « Réponses aux questions de la Commission d'Enquête »).

Ces éléments pourront, je le crois, permettre à la Commission d'Enquête de prononcer son avis définitif, conformément à l'article L123-15 du Code de l'Environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Bien à vous,



C. DHONDT  
Directeur

PJ : Comme indiqué

# ANNEXE 12

Réf. 13-153/EPV/VNO/Études/LD/cl

Dossier suivi par :

Laurent DELOBEL



Tél. : 03.20.21.27.82

Fax : 03.20.21.21.43

Mail : ldelobel@lillemetropole.fr

Monsieur Jean-Paul HEMERY  
Président de la commission d'enquête  
66 Chemin des Glattignies  
59890 QUESNOY SUR DEULE

Objet : LINO Sud – Enquête publique – Avis de la CCI Grand Lille

Lille, le

**06 AOUT 2013**

Monsieur,

Je vous prie de trouver ci-joint, copie de l'avis de la CCI Grand Lille sur l'utilité publique du projet de la LINO Sud.

Je vous en souhaite une bonne réception et vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Guy BEURIER  
Chef de Service  
Voies Nouvelles, Ouvrages



PJ : Comme indiqué

**CHAMBRE DE COMMERCE  
ET D'INDUSTRIE  
GRAND LILLE**

Le Directeur Général



**M. Jean-Paul HEMERY**  
Président de la commission d'enquête  
publique unique « LINO – partie sud »

Lille Métropole communauté urbaine  
1 rue du Ballon BP n°749  
59034 LILLE cedex

**Nos réf. : Affaire suivie par :**  
M Christophe BARTHOLEYNS  
T : 03.20.63.78.20  
M: [c.bartholeyns@grand-lille.cci.fr](mailto:c.bartholeyns@grand-lille.cci.fr)

Lille, vendredi 12 juillet 2013

**Objet :** Avis de la CCI Grand Lille ; enquête publique unique sur l'utilité publique du projet et mise en compatibilité des documents d'urbanisme « Liaison Intercommunale Nord-Ouest – partie sud » (communes de Lambersart, Lomme, Sequedin, Loos, Haubourdin et Emmerin).

Monsieur le commissaire enquêteur,

En application du Code de l'Environnement et du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, une enquête publique unique a été prescrite sur le projet de LINO-sud par arrêté préfectoral du 6 mai 2013. Cette enquête unique s'est déroulée du mercredi 29 mai au samedi 29 juin dans les mairies des communes concernées.

Nous n'avons que tardivement pris connaissance de l'enquête en cours, mais jugeons que ce projet revêt une importance de premier ordre pour le développement de l'ouest de la métropole, qui doit être en situation de conserver, d'accueillir et de développer une diversité d'activités économiques, vitales pour les habitants et les entreprises.

Le présent avis synthétise les enjeux et souligne in fine l'échéance de mise en service de cette nouvelle liaison intercommunale, que nous souhaitons voir réalisée entre 2016 et 2019. La LINO-sud a en effet pour fonction essentielle d'accompagner un ensemble cohérent de projets réalisables sur cette partie de la métropole, en valorisation et en intensification des ressources foncières.

**Nous souhaitons attirer votre attention sur 5 points-clés qui révèlent l'utilité de ce projet :**

- 1) la création d'une nouvelle voirie de liaison intercommunale entre Loos/Santes/Lomme/Sequedin et la construction d'un nouveau diffuseur pour mieux répartir les échanges avec l'A25.
- 2) la transformation urbaine et le repositionnement Sud du Port de Lille, de Lomme à Santes.
- 3) l'intégration durable de 3 grandes zones commerciales et de services/santé dans la ville ;
- 4) l'intégration des activités de production /recyclage/ valorisation des matériaux de construction, déjà présentes sur le secteur.
- 5) la réactivation de la ceinture ferroviaire de Lille, pour les marchandises et les passagers.

*Cf. ANNEXE 1 : carte LINO partie sud / insertion du tracé, valorisation du foncier et projets*

Siège social **CCI GRAND LILLE**

Place du Théâtre - B.P. 359 - 59020 Lille cedex - T 03 20 63 77 77 - F 03 20 74 82 58  
N° Siret 130 003 841 00017 - Code NAF 9411Z - N° TVA INTRA FR 46130003841



1) la création d'une nouvelle voirie de liaison intercommunale entre Loos/Santes/Lomme/Sequedin et la construction d'un nouveau diffuseur pour mieux répartir les échanges avec l'A25.

Le projet de LINO-sud s'appuie sur la création de plusieurs nouveaux tronçons de voirie qui vont permettre une circulation directe sans interruption entre l'avenue de Dunkerque (Pont Supérieur, av Auguste Bonte), la RD207a (pont sur la Deûle : rue du Marais/route de Sequedin), la RD952 (carrières de Loos), la RD341 (desserte principale du Port de Santes) et la RD48 (desserte arrière du Centre Hospitalier Régional et de la ZAC Eurasanté). Le tronçon central s'appuie sur la réalisation d'un franchissement unique de 3 coupures que sont la Deûle, l'autoroute A25 et la voie de chemin de fer Lille-Béthune/Lens. L'absence de liaison nécessite aujourd'hui des traversées de ville et des détours importants, en particulier pour les itinéraires poids lourds/bus intercommunaux/cyclables.

La construction du nouveau diffuseur sur l'A25 et d'une antenne vers la RD208/RD654 (Englos/MIN, Grand But/Humanité) va permettre de mieux répartir les échanges, principalement pour les activités industrielles et logistiques. Ces flux sont en effet aujourd'hui mélangés avec des trafics intenses de véhicules individuels (av de Dunkerque, Faubourg de Béthune, Rocade Nord-Ouest...).

2) la transformation urbaine et le repositionnement Sud du Port de Lille, de Lomme à Santes.

Le Port de Lille va connaître de 2015 à 2030 une profonde restructuration, impulsée par la ville de Lille qui souhaite engager la transformation urbaine de son extrémité nord (entre l'avenue de Dunkerque et le Zoo-Citadelle). Dès à présent une étude générale compare les différentes possibilités pour redéployer les activités portuaires, accueillir de nouvelles entreprises et de nouveaux flux en relation avec la voie d'eau.

La reconquête de disponibilités foncières à proximité de la voie d'eau est la principale piste de valorisation. Ceci nécessitera toutefois une bonne desserte routière, pour relier entre eux les différents sites économiques et portuaires en leur donnant un accès direct au réseau routier principal (en particulier l'autoroute). De nombreux ouvrages (giratoires, ponts) existent déjà ; la LINO-sud va permettre de les relier entre eux, en valorisant plusieurs nouvelles unités foncières adaptées à l'installation d'entreprises. Du point de vue de l'exploitation portuaire, l'effet recherché est de constituer à proximité de la voie d'eau une ou plusieurs grappes d'entreprises qui généreront des volumes de fret suffisants pour développer des activités de transport massifiées (fluvial et ferroviaire). A l'horizon 2020, la CCI Grand Lille préconise la réalisation cohérente (par tranches successives) de deux avenues portuaires ; la 1<sup>ère</sup> en prolongement de la rue du Marais jusqu'à la rue Jean-Baptiste Dumas (Lomme), la 2<sup>nde</sup> en prolongement de l'avenue du Train de Loos jusqu'à l'avenue Kuhlmann (Loos).

3) l'intégration durable de 3 grandes zones commerciales et de services/santé dans la ville :

Lille Métropole a engagé il y a 10 ans une stratégie d'aménagement et d'intégration urbaine des centres hospitaliers CHR de Lille-Loos/Eurasanté et CHU St-Philibert/Humanité. Cette même approche va être développée sur les zones commerciales d'Englos/Les Géants et de Lomme/Grand But (une 1<sup>ère</sup> charte de partenariat d'étude commune a été signée dans ce sens avec le groupe Auchan). Le site d'excellence Euratechnologies bénéficie d'un aménagement public volontariste qui va déboucher à l'horizon 2020 sur la production de plus de 1000 logements et 150000 m<sup>2</sup> d'activités tertiaires, ce qui nécessite une nouvelle accessibilité à travers Lomme.

La réalisation de la LINO est une opportunité pour développer, à partir des pôles commerciaux et services existants, plusieurs nouveaux programmes mixtes d'habitat et de parcs d'activités. Ce projet d'aménagement d'ensemble est cohérent avec la stratégie régionale de développement du transport multimodal et l'ambition métropolitaine d'un environnement qualitatif/paysagé, qui valorise les principales entrées du territoire. Pour être mis en œuvre dans le cadre du nouveau SCOT de Lille Métropole, il nécessite en préalable la réalisation du tronçon central de la LINO d'ici 2020.

4) l'intégration des activités de production /recyclage/ valorisation des matériaux de construction, déjà présentes sur le secteur.

La mutualisation des stocks de matériaux de construction et la localisation des installations de tri/recyclage des déchets de démolition à proximité de la voie d'eau est un enjeu majeur pour parvenir à une chaîne de production sobre en énergie et respectueuse de la qualité du cadre de vie. En considérant les installations actuelles, principalement localisées au sud et au nord de la métropole lilloise, la LINO-sud va permettre de mieux intégrer ces activités dans la ville. Aujourd'hui, l'essentiel des flux sont acheminés par camions, sans qu'il y ait de localisation par grappes et de chaîne logistique multimodale cohérente. Cette situation est problématique parce que les autorisations d'exploiter ne sont données qu'à titre provisoire et que la majorité des maires ne veulent pas subir un charroi de camions à travers leur commune.

La présence des carrières d'Haubourdin-Emmerin (SMDR/Ramery environnement) et de Lomme (Briqueteries de Lomme) est une opportunité pour envisager une solution localement intégrée pour les activités de tri/valorisation/stockage des matériaux issus de la déconstruction. Le rapprochement des entreprises de cette filière, avec une lucarne fluviale dédiée, pourrait apporter une solution concrète, soutenable/durable, aux problématiques d'environnement et d'accessibilité que connaissent actuellement ces entreprises (notamment VITSE sur la commune d'Houplin-Ancoisne...).

5) la réactivation de la ceinture ferroviaire de Lille, pour les marchandises et les passagers.

Le débouché de la LINO-sud sur l'avenue de Dunkerque (Pont Supérieur) pose l'enjeu de pouvoir réactiver la ceinture ferroviaire de Lille pour relier par TER l'ouest et le nord de Lille Métropole. La gare de Lomme Délivrance est actuellement principalement une gare d'attente pour les trafics en transit liés à l'industrie sidérurgique (charbon et acier), au Port de Dunkerque et aux échanges transfrontaliers avec la Belgique. La réalisation du contournement ferroviaire sud de l'aire métropolitaine de Lille (NIFT) va à l'horizon 2020 reporter ces flux au sud de la métropole lilloise, ce qui va permettre d'envisager une nouvelle exploitation de l'itinéraire pour les marchandises et les voyageurs. Cette option nécessite de conserver une emprise libre suffisante pour l'aménagement des zones de quais (les arrêts se faisaient auparavant en ligne). En cohérence, nous préconisons la réalisation d'un carrefour à niveau et l'abandon du mini-pont initialement prévu vers Lambersart (Pont Supérieur).

Les éléments exprimés ci-dessus complètent l'utilité publique du projet analysée dans l'étude d'impact. La CCI Grand Lille juge qu'il est nécessaire de préciser le calendrier et un plan pluriannuel de réalisation de la LINO-sud dans la délibération qui formalisera la déclaration d'utilité publique du projet. La meilleure valorisation du tracé suppose de commencer la mise en chantier par la réalisation du tronçon central ; parce qu'il s'agit du nœud central pour franchir les 3 coupures actuelles (Deûle, A25, voie ferrée), mais aussi parce que les sites économiques et la zone portuaire y cumulent les contraintes d'intégration dans la ville.

Aussi, nous souhaitons que Lille Métropole, le Département et l'Etat parviennent à une décision commune pour réaliser le tronçon central de la LINO-sud sur la durée du programme d'objectifs 2014-2020. Les branches terminales Nord (Englos) et Sud (CHR/Eurasanté) pourraient être financées dans le cadre des opérations foncières mixtes d'habitat et parcs d'activités. Sans engagement sur le calendrier de réalisation à l'horizon 2020, il est fort probable que de nombreux projets économiques seront bloqués.

En vous remerciant pour la juste prise en compte des éléments d'intérêt général évoqués,

Veuillez recevoir, Monsieur le commissaire enquêteur, mes salutations distinguées,

  
Jean Louis GUERIN

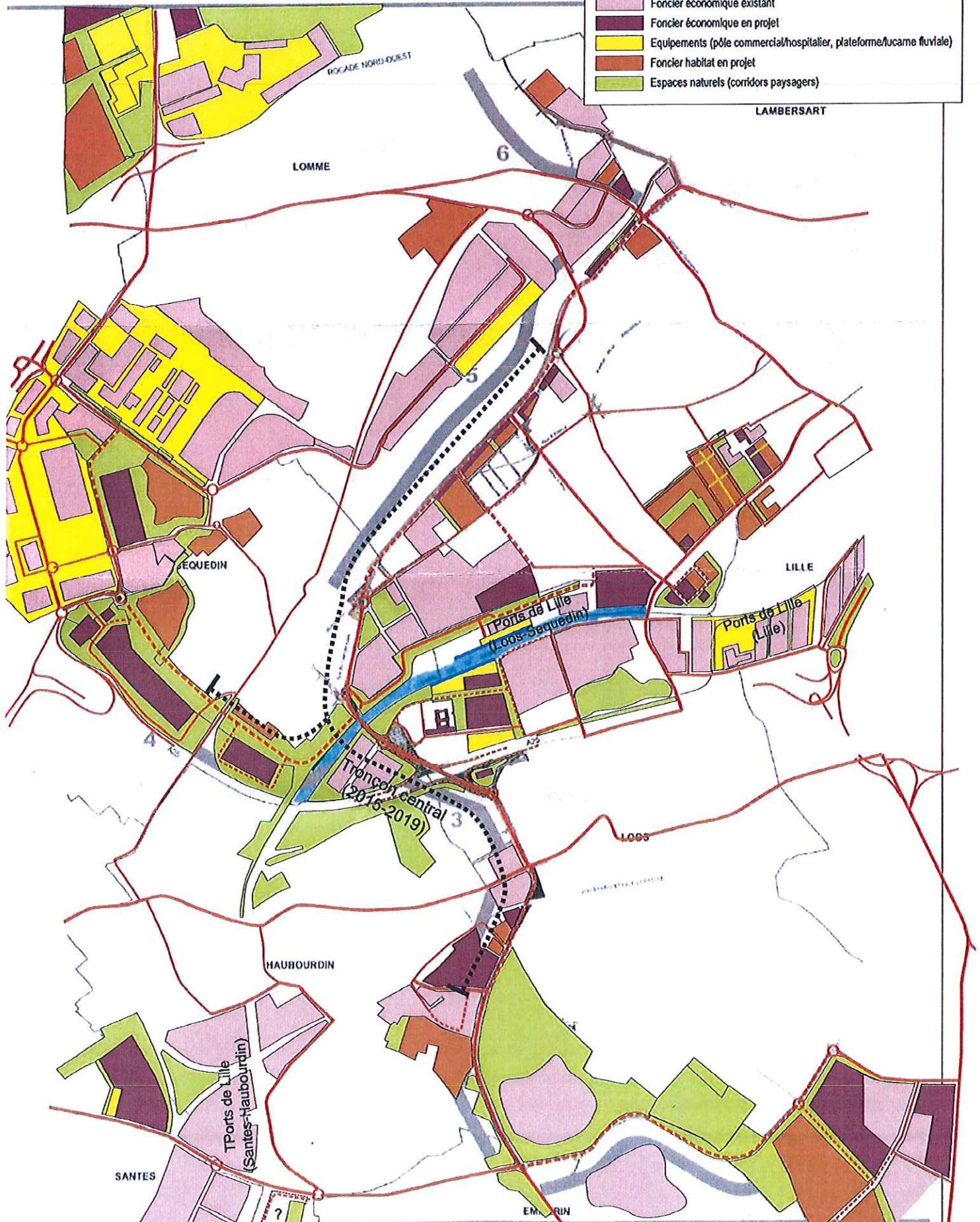
Copie à : M.BUR, Préfet de la Région Nord Pas-de-Calais  
M. LALART, Directeur départemental DDTM du Nord  
M. DEBREU, Vice-Présidente de Lille Métropole en charge de la voirie  
M. MANIER, Vice-Président du Conseil Général du Nord en charge des Transports et Infrastructures

# Liaison intercommunale Nord-Ouest - partie sud

## Insertion du tracé, valorisation du foncier et projets

### LEGENDE :

- - - ⊙ Voie en projet
- ⊙ Voie existante
- Foncier économique existant
- Foncier économique en projet
- Equipements (pôle commercial/hospitalier, plateforme/lucarne fluviale)
- Foncier habitat en projet
- Espaces naturels (corridors paysagers)



Annexe 1 : avis CCI Grand Lille, 12 juillet 2013 (illustration "schéma des valorisations foncières potentielles")